

# DYNAMIQUE DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

ANALYSE STATISTIQUE  
DE LA DEMANDE ENREGISTRÉE  
PAR LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS  
(1999-2006)

Marie-Danièle BARRÉ  
Bruno AUBUSSON DE CAVARLAY

2008 – Hors-Série

**CESDIP**

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales

*Unité Mixte de Recherche – CNRS-UMR 8183*

Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban - F-78280 GUYANCOURT

☎ : 33.(0)1.34.52.17.00 - ☎ : 33.(0)1.34.52.17.17

🌐 : <http://www.cesdip.com>



**CESDIP**

**DYNAMIQUE DU CONTENTIEUX  
ADMINISTRATIF**

**Analyse statistique de la demande enregistrée  
par les tribunaux administratifs (1999-2006)**

**Marie-Danièle Barré  
Bruno Aubusson de Cavarlay**

**Avril 2008**

**Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions  
pénales  
CNRS/ ministère de la Justice/ Université de Versailles-Saint-Quentin**

Cette recherche a été menée sur le budget propre du CESDIP, unité mixte de recherche du CNRS, du ministère de la Justice et de l'Université Versailles-Saint-Quentin. Elle a bénéficié du soutien institutionnel de la mission de recherche Droit et Justice. Elle a été rendue possible par la collaboration du Service des tribunaux administratifs et des cours d'appel du Conseil d'État et en particulier celle de Monsieur Jean-Louis Mattera pour l'accès à la base de données statistiques étudiée. Nous les en remercions.

# PRÉSENTATION

L'analyse statistique de la demande enregistrée par les tribunaux administratifs présentée ici vient à la suite d'une première étude menée sur la période 1999-2004<sup>1</sup>. Avec une extension de deux ans des séries chronologiques produites, il s'agit essentiellement de la même source de données, soit la base de gestion informatisée des requêtes traitées par les tribunaux administratifs (base Skipper). Les statistiques d'activité annuelle diffusées par le Conseil d'État reposent également sur cette source, mais le retour aux données de base permet une présentation un peu différente et des calculs d'indicateurs statistiques plus précis.

Pour cette nouvelle étude, les données qui nous ont été communiquées par le Service des tribunaux administratifs et des cours d'appel incluaient des informations supplémentaires par rapport à celles qui entrent dans l'exploitation statistique annuelle. Celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une exploitation systématique. Seules certaines d'entre elles -la nature du requérant, personne physique ou morale et la représentation par avocat- ont été explorées sur deux contentieux (logement et permis de conduire), apportant ainsi un éclairage intéressant sur leurs évolutions.

La première analyse effectuée sur la période 1999-2004 comportait deux volets qui ne sont pas repris dans cette actualisation. Il s'agit d'une part des développements méthodologiques concernant la base de données elle-même, les unités de compte et les variables étudiées. Le lecteur intéressé par ces aspects est invité à s'y reporter et dans le texte suivant, la référence à ce rapport apparaîtra de temps à autre. Le seul aspect repris ici (voir annexe 1) concerne les renvois entre juridictions et les doubles comptes qu'ils peuvent engendrer. L'accès aux données individuelles a rendu possible un traitement plus précis de ces affaires. Le premier rapport contenait d'autre part, et c'était son objet principal, une tentative de contextualisation, au niveau départemental, de la demande enregistrée par les tribunaux administratifs. Des indicateurs de contexte, décrivant de façon large un environnement démographique et socioéconomique et des indicateurs dits périmétriques plus spécifiques susceptibles de conditionner le volume de la demande enregistrée par les tribunaux administratifs ont été utilisés pour le total des affaires et pour certains contentieux (contentieux fiscal, étrangers, fonction publique, urbanisme). Menée pour les affaires enregistrées en 2003-2004, cette analyse n'a pas été actualisée sur la période suivante et il est peu probable que cela modifierait fondamentalement le bilan de cette approche.

En effet, notre conclusion provisoire mettait en évidence deux difficultés.

La première concerne la nomenclature « matière » appliquée pour le codage des affaires lors de leur enregistrement par les greffes. Cette nomenclature ne semble pas avoir été conçue pour une production statistique et son emploi à cette fin se heurte à des problèmes d'homogénéité temporelle et spatiale des rubriques. En outre, mais c'est le propre de la plupart des nomenclatures juridiques, le statisticien est confronté à un déséquilibre important dans la répartition des cas entre les rubriques, avec une bonne partie des affaires traitées concentrée sur quelques postes (pour la justice administrative, les rubriques concernant les étrangers, certaines rubriques du contentieux fiscal ou relatif à la fonction publique). La transformation de cette nomenclature de départ en une typologie adéquate pour le traitement statistique est une longue tâche qui n'est pas terminée. Elle suppose d'abord une analyse minutieuse des résultats observés, quelle que soit la méthode plus ou moins sophistiquée que l'on utilise. Pour la présente étude, nous avons donc pris le parti de reprendre, de façon d'abord descriptive, l'étude des divers postes

---

<sup>1</sup> Marie-Danièle Barré, Bruno Aubusson de Cavarlay, Marta Zimolag, *Dynamique du contentieux administratif, analyse statistique de la demande enregistrée par les tribunaux administratifs (1999-2004)*, Guyancourt, CESDIP, 2005.

de la nomenclature, que nous présenterons de façon synthétique sur une base chronologique dans le premier chapitre et ensuite, selon les postes plus significatifs, au travers de fiches descriptives détaillées. Celles-ci figuraient déjà comme annexe dans le premier rapport. Elles sont ici enrichies et systématisées dans le troisième chapitre qui n'est le plus long qu'en raison du nombre de cartes proposées à la lecture.

Entre ces deux chapitres, c'est la seconde difficulté rencontrée dans notre première étude exploratoire qui fera l'objet de nouveaux développements. Il s'avère en effet que la dispersion géographique des affaires enregistrées par contentieux est importante, avec des concentrations fréquentes sur un ou quelques départements. Cet aspect rendait certains résultats des analyses contextuelles assez instables ou en tout cas sensibles à la situation de quelques départements. L'analyse chronologique semblait renforcer ce caractère avec l'existence de « pics » dans les courbes, pouvant parfois être attribués à des évolutions très localisées. Dans cette étude, nous avons donc repris ces questions de façon plus systématique pour combiner finalement des indicateurs d'évolution et des indicateurs de dispersion géographique.

Au bout du parcours, quelques constatations générales peuvent être faites.

La comparaison du poids relatif de chaque matière en 2006 avec son poids sur toute la période 1999-2006 témoigne, par les écarts parfois importants, d'évolutions très contrastées dans le temps de ces matières. Ce constat était déjà fait pour la période 1999-2004. Mais il suffit de rajouter les deux années 2005 et 2006 pour modifier très sensiblement l'indicateur de contribution à l'accroissement calculé maintenant sur la période 1999-2006. Il se confirme donc que l'on se trouve devant un matériau statistique très instable dans son évolution temporelle. Et par conséquent, l'exercice de construction d'une nomenclature adéquate pour le décrire conduit lui-même à une solution instable.

L'introduction de la dimension géographique et le suivi des indicateurs de dispersion nouvellement introduits compliquent encore le tableau. Une conclusion importante de cette seconde étude, à côté de riches résultats descriptifs que nous ne chercherons pas à résumer, pourrait venir après le second chapitre consacré à l'analyse « chrono-géographique ». Les données traitées pourraient, en principe, faire l'objet d'une analyse statistique plus poussée, mêlant les deux dimensions selon des méthodes dites de panel. Mais l'étude descriptive proposée ici n'aplanit pas l'obstacle rencontré lors de la première étude, bien au contraire. Les variations spatiales et les variations temporelles des taux de requêtes par contentieux ne semblent pas dépendre de la même dynamique, sauf lorsqu'il y a seulement lieu de constater que l'essentiel de ces variations se concentre dans le temps et dans l'espace sur un département (et peut-être en fait à un niveau géographique plus fin échappant à l'observation).

Il reste un volet important à explorer au travers de cette base de données. Il s'agit de l'étude de la réponse apportée et des temps de traitement. Les délais importants de réponse de la justice administrative (ou leur raccourcissement avec les référés) peuvent influencer sur la demande et méritent en eux-mêmes une étude approfondie. Certains contentieux connaissent sans doute une transformation des réponses apportées, en interaction avec les variations de leur volume. Mais ceci suppose une étude de cohortes d'affaires sur une période suffisante. Dans cette perspective, la base sur laquelle nous avons pu travailler n'était pas tout à fait suffisante. Si les affaires enregistrées en 2005 et 2006 y figuraient, les décisions rendues au cours de ces mêmes années, pour des affaires enregistrées antérieurement n'y étaient pas portées. Le temps d'observation était donc trop réduit pour les cohortes les plus récentes. Il faut dire aussi tout simplement que le temps nous a manqué pour mener en même temps ces divers chantiers.

# CHAPITRE 1

## ÉVOLUTION NATIONALE DU CONTENTIEUX

Les résultats publiés annuellement par le Conseil d'État pour l'activité des tribunaux administratifs depuis 1999<sup>2</sup> sont issus de l'exploitation statistique de la base Skipper comme les données présentées ici. Mais, avant d'entrer dans le détail des choses, une série de plus long terme permet de situer la période récente.

### I.1. Croissance de long terme du contentieux des TA

Pour construire cette série, nous avons eu recours aux données publiées depuis l'année 1968 dans l'*Annuaire statistique de la Justice* concernant les affaires nouvelles. Jusqu'en 1986, les années vont du 15 septembre de l'année précédente au 14 septembre de l'année en cours. Elles ont été corrigées pour correspondre à l'année civile. Ces données sont publiées jusqu'en 2005 (*Annuaire 2007*). L'année 2006 est donnée par le rapport annuel du Conseil d'État. Les aspects méthodologiques sont peu développés dans la publication du ministère de la Justice. Il est seulement indiqué que « en 1992, les TA ont enregistré et commencé à traiter des séries d'affaires particulièrement importantes composées de requêtes identiques. Ces séries ont été incluses dans les statistiques présentées ici et expliquent en grande partie l'augmentation très sensible de l'activité des TA » (*Annuaire 1988-1992*, page 208). La courbe présentée ici connaît donc probablement une rupture en 1992 (la croissance pour cette année de 50 % se présente toutefois sous forme de pic ponctuel). Avec cette réserve, on peut représenter une évolution de long terme.

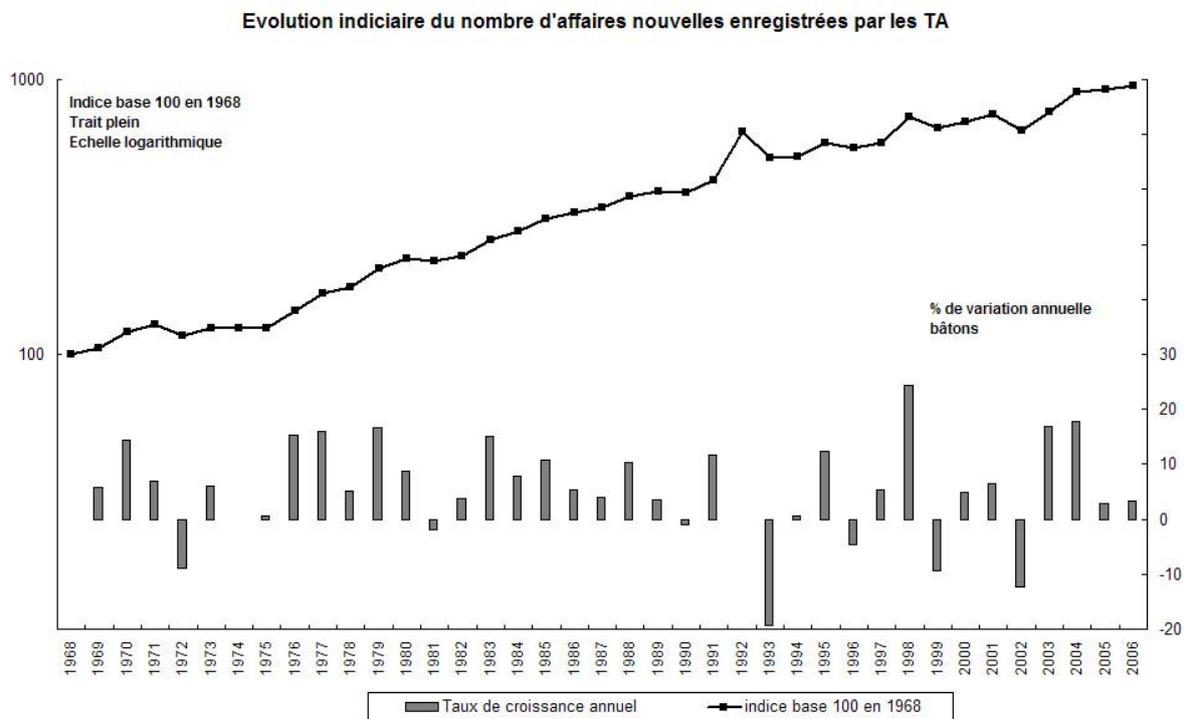
Figure 1 : Évolution de long terme du contentieux enregistré par les tribunaux administratifs



<sup>2</sup> Rapport Annuel sur l'activité et la gestion des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, STACAA, Conseil d'État.

L'évolution à la hausse du contentieux administratif apparaît aussi ancienne que les données dont nous disposons. La croissance est assez régulière jusqu'en 1990 et devient plus chaotique ensuite, même en laissant de côté l'année 1992. Avec l'ajout de deux années depuis la première reconstitution de cette série, on peut dire cependant que la croissance se maintient. Pour préciser cette évolution, nous avons représenté sur un même graphique l'évolution indiciaire, base 100 en 1968, d'une part, et d'autre part la variation en pourcentage année par année. La représentation de l'indice en courbe logarithmique donne une ascension régulière, correspondant à un accroissement annuel d'un peu plus de 6 %. En raffinant l'examen, on voit que la croissance est un peu plus lente pendant les premières années, s'accélère un peu de 1975 à 1990 et semble ralentir légèrement ensuite. Mais la différence marquante entre ces périodes est la régularité de la croissance du milieu des années 1970 au début des années 1990 à laquelle s'oppose le caractère saccadé de la croissance des dix dernières années.

Figure 2 : Variations annuelles et évolution indiciaire de long terme du contentieux des TA



Ces brusques mouvements dans la série statistique à partir de 1992 ne facilitent pas la construction d'indicateurs de variation. La série issue de la base Skipper que nous utiliserons pour cette étude commence en 1999, qui apparaît dans cette rétrospective comme une année de baisse. Si le point terminal est une année de forte hausse (c'était le cas pour 2004 dans notre premier rapport), le calcul d'augmentation entre les deux années donne une estimation forte de la variation, peut-être par excès en se replaçant dans une plus longue perspective. *A contrario* partir d'un point élevé pour s'arrêter à un point bas donnerait une estimation faible.

Nous conserverons dans la suite les points de référence disponibles (1999 et 2006) dans les analyses plus détaillées de l'évolution du contentieux par matière mais nous tenterons de palier cette difficulté d'évaluation directe de la croissance de 1999 à 2006 en calculant une estimation dite « lissée » : il s'agit du taux de croissance moyen qui donne le meilleur ajustement statistique aux observations annuelles sur la période 1999-2006. Ainsi, pour le total des affaires enregistrées et sur ces huit dernières années, le taux de croissance lissé est de 5,7 %. Le même modèle

d'estimation produit un taux de 6,4 % sur la période 1968-2006, ce qui tendrait à confirmer que la période actuelle voit le rythme de croissance s'affaiblir légèrement. Cette solution n'est cependant pas toujours très pertinente : comme le calcul est fait sur peu d'années, on verra que les séries qui présentent un fort pic ou un creux profond entre 1999 et 2006 produisent une estimation du taux de croissance lissé contredisant la variation calculée entre 1999 et 2006 de façon classique.

Dans notre première étude, nous avons comparé la croissance de l'activité des TA avec celle des tribunaux de grande instance et des tribunaux d'instance en matière civile. Ce rapprochement montrait une similitude dans la croissance jusqu'au début des années 1980, suivie d'un décrochage des séries civiles dont la croissance se ralentit nettement jusqu'au début des années 1990 pour faire place ensuite à une stagnation. La croissance du contentieux administratif paraît donc plus durable que celle du contentieux civil, mais il faut rappeler qu'elle part d'un niveau absolu nettement inférieur. Il n'est malheureusement pas possible de poursuivre cette comparaison au delà de 2004 en raison d'une rupture des séries statistiques en matière civile dont le champ est soudain élargi.

L'étude de l'évolution du contentieux enregistré par les TA sera poursuivie en entrant dans le détail des matières traitées. Il sera relevé d'emblée que les profils d'évolutions sont très différents selon les matières pour la période 1999-2006. Ceci n'est probablement pas nouveau et, derrière la régularité de la croissance de long terme du contentieux administratif, on trouve probablement des évolutions très différentes selon les matières traitées. Le lecteur est invité à se rapporter au premier rapport pour l'analyse des maigres données utilisables à ce propos pendant la période 1969-1989.

## **1.2. Évolution du contentieux des TA depuis 1999**

La série de long terme a été établie pour la France entière. L'un des objectifs de l'étude étant d'utiliser la base de données dans sa dimension géographique, nous avons choisi de ne travailler que sur les juridictions de la métropole, le recueil d'indicateurs divers strictement homogènes pouvant s'avérer difficile pour les départements d'Outre-mer. Nous allons donc analyser l'évolution de l'activité des TA par matière d'abord au niveau « national » (ce chapitre), puis au niveau « local » (chapitre suivant) en nous limitant à la métropole.

En second lieu, il fallait choisir un indicateur relatif aux affaires nouvelles comptabilisées annuellement en fonction des informations disponibles dans la base de données. La publication annuelle du STACAA présente conjointement des indicateurs « bruts » ou « nets », les seconds excluant du comptage les « séries ». Partant du principe qu'il s'agit plutôt de mesurer ce qui relève d'une demande à l'égard des tribunaux administratifs, notre choix s'est porté sur l'indicateur « brut », ce qui implique donc de compter séparément toutes les affaires qui sont enregistrées comme appartenant à une même série, c'est-à-dire des affaires réputées présenter à la juridiction, de façon répétitive pour différents requérants, un même litige. Ce choix a été discuté dans le rapport de 2005. Un autre élément pris en compte dans notre construction d'indicateur tient à la possibilité de doubles comptes liés aux renvois d'une juridiction à une autre. L'annexe 1 précise ce problème. La solution retenue consiste à exclure les renvois ou, du moins, les renvois tels qu'ils apparaissent dans l'extraction de la base Skipper sur laquelle nous avons travaillé.

L'indicateur statistique étudié concerne finalement l'ensemble des requêtes nouvelles enregistrées une année donnée en chiffres « brut hors renvois ».

La variation totale est de 42,09% entre 1999 et 2006. Le taux de variation annuelle lissé sur ces huit années d'observation est plus élevé que ce que l'on trouvait en s'arrêtant en 2004 comme dans notre premier rapport. Il passe de 4,1 à 5,4 %. En réalité, cet ajustement privilégie la forte

hausse intermédiaire qui doit être relativisée et confrontée à une analyse graphique. Le graphique 1 montre que les années 2005 et 2006 semblent revenir à une croissance semblable à celle que l'on a observée entre 1999 et 2001, la forte croissance observée en 2003 et 2004 n'ayant fait que s'inscrire dans la poursuite de la croissance avec une compensation de la forte baisse de 2002.

Figure 3 : Évolution du nombre de requêtes enregistrées par les TA de 1999 à 2006 (données brutes hors renvois)



Les modulations de cette évolution peuvent être étudiées sur la base de la nomenclature « matière ». Dans la base, les affaires sont enregistrées avec un code matière dont la première position contient 34 occurrences, plus une rubrique « divers », soit 35 postes. Nous parlerons de la « matière en 35 postes » pour désigner ce premier niveau de la nomenclature. Mais le détail ne s'arrête pas là puisqu'à l'intérieur des 34 premiers postes sont détaillées des sous-rubriques, puis des sous sous-rubriques, avec une profondeur allant parfois jusqu'au quatrième niveau (voir annexe 2). La matière en 35 postes se présente alors comme l'agrégat de postes de niveau fin (nous parlerons de matière au niveau fin) qui sont au nombre de 348 (de niveau 2, 3 ou 4 selon le détail apporté à l'intérieur des 34 postes autres que le poste divers qui est de niveau « fin » selon notre terminologie). Comme dans la plupart des nomenclatures entrant dans un grand détail, le poids des postes de niveau fin est très variable, depuis l'effectif nul jusqu'à des poids dépassant 10 % du total.

La première exploration de la base a montré les difficultés d'utilisation de cette nomenclature, difficultés liées d'une part aux changements de codage en cours de période et, d'autre part, aux incertitudes qui demeurent quant à sa mise en œuvre dans les juridictions.

Faute d'être parvenus à reconstruire une typologie satisfaisante, nous allons compléter les observations faites à partir des matières en 35 postes (section 1.2.1) par une nouvelle présentation mobilisant partiellement les données disponibles à un niveau plus fin (section 1.2.2).

### 1.2.1. Évolution par matières niveau 35 postes

Les résultats pour le nombre d'affaires enregistrées annuellement en métropole sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : résumé de l'évolution du contentieux par matière (métropole, requêtes enregistrées hors renvois et transferts), 1999-2006

MATIERES (35 postes)	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	SOMME 1999 à 2006	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSE	CONTRIBUTION A LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT	Profil
<b>ENSEMBLE</b>	<b>116273</b>	<b>165207</b>	<b>100</b>	<b>1091052</b>	<b>100</b>	<b>5,4</b>	<b>42,09</b>	<b>100,00</b>	
16 ETRANGERS	18966	42463	25,70	235781	21,61	13,7	20,21	48,02	↑
23 POLICE	6263	19752	11,96	76029	6,97	16,4	11,60	27,57	↑
32 TRAVAIL	1992	6731	4,07	26326	2,41	19,0	4,08	9,68	↑
34 URBANISME & AMENAGEMENT DU TERRIT.	8468	12508	7,57	78198	7,17	5,1	3,47	8,26	↗
2 AIDE SOCIALE	950	4599	2,78	13596	1,25	25,3	3,14	7,46	W
18 FONCTIONNAIRES & AGENTS PUBLICS	13484	16938	10,25	130556	11,97	6,2	2,97	7,06	↔
20 LOGEMENT	2674	6109	3,70	34535	3,17	14,5	2,95	7,02	↗
10 DROITS DES PERSONNES ET LIBERTES PUBLIQUES	1915	4243	2,57	17262	1,58	12,9	2,00	4,76	↘
33 TRAVAUX PUBLICS	3136	4231	2,56	29943	2,74	4,9	0,94	2,24	W
22 PENSIONS	1440	2211	1,34	33248	3,05	21,8	0,66	1,58	↔
9 DOMAINE - VOIRIE	1573	2103	1,27	15398	1,41	4,0	0,46	1,08	W
29 SECURITE SOCIALE & MUTUELLES	415	939	0,57	4895	0,45	7,3	0,45	1,07	W
12 EDUCATION - RECHERCHE	1177	1567	0,95	11299	1,04	4,4	0,34	0,80	W
28 SANTE PUBLIQUE	3185	3510	2,12	26809	2,46	0,7	0,28	0,66	W
19 JURIDICTIONS	5	318	0,19	1332	0,12	75,3	0,27	0,64	↑
14 ENVIRONNEMENT	1674	1892	1,15	12057	1,11	-1,0	0,19	0,45	W
27 RAPATRIES	41	252	0,15	1262	0,12	35,1	0,18	0,43	↑
15 ETABLISSEMENTS PUBLICS	4	155	0,09	744	0,07	73,8	0,13	0,31	↑
30 SPORTS	18	163	0,10	822	0,08	35,3	0,12	0,30	↑
31 TRANSPORTS	7	126	0,08	1156	0,11	25,5	0,10	0,24	↔
17 EXPROPRIATION	454	534	0,32	3756	0,34	2,6	0,07	0,16	W
4 COLLECTIVITES TERRITORIALES	3446	3523	2,13	27681	2,54	-0,5	0,07	0,16	→
MARCHES & CONTRATS ADMINISTRATIFS	4557	4625	2,80	35956	3,30	0,5	0,06	0,14	W
5 COMPTABILITE PUBLIQUE	1	48	0,03	217	0,02	50,4	0,04	0,10	W
24 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	8	38	0,02	395	0,04	41,6	0,03	0,06	W
7 CULTURE	7	27	0,02	147	0,01	29,9	0,02	0,04	W
8 DECORATIONS	7	17	0,01	143	0,01	15,8	0,01	0,02	W
26 RADIODIFFUSION ET TELEVISION	1	10	0,01	103	0,01	-	0,01	0,02	↔
25 PROFESSIONS	902	904	0,55	7122	0,65	0,2	0,00	0,00	W
1 AGRICULTURE	1934	1893	1,15	25883	2,37	-6,5	-0,04	-0,08	↔
11 ECONOMIE	404	182	0,11	2198	0,20	-9,8	-0,19	-0,45	W
13 ELECTIONS	516	279	0,17	9280	0,85	-8,9	-0,20	-0,48	W
3 ARMEES	3663	605	0,37	9454	0,87	-29,6	-2,63	-6,25	↓
6 CONTENTIEUX FISCAL	31419	20909	12,66	210348	19,28	-5,8	-9,04	-21,48	↓
35 DIVERS	1567	803	0,49	7121	0,65	-8,9	-0,66	-1,56	↘

Nous reprenons ici, le même mode de présentation que dans le rapport précédent c'est-à-dire que nous utilisons la nomenclature matière en 35 postes et les mêmes indicateurs. La présentation du tableau n'a pas changé, mais notre observation porte sur l'ensemble des requêtes hors renvoi et

transferts, et non plus sur l'ensemble des données brutes et comporte bien sûr deux années supplémentaires. Les indicateurs sont le poids de chaque item en 2006, le poids relatif des items par rapport au total sur les années 1999-2006, le taux de variation lissé, la contribution à la variation totale qui indique pour combien de points de pourcentage la rubrique intervient dans l'accroissement total et le rapport d'accroissement qui exprime en pourcentage le rapport de chaque contribution au total de la variation (+42,09 % comme il a été dit). Nous avons conservé cet indicateur intitulé « rapport d'accroissement » en raison de sa lisibilité et par souci d'homogénéité. Rappelons cependant que ces rapports dépendent bien évidemment de la valeur du dénominateur, dénominateur qui résulte des compensations entre mouvements positifs et négatifs des différentes catégories<sup>3</sup>.

Dans le tableau 1, les matières sont classées par ordre décroissant de l'indicateur de contribution à la variation totale. On peut ainsi constater que l'ordre s'est modifié lorsque l'on tient compte de deux années supplémentaires, 2005 et 2006. Le contentieux des étrangers contribue toujours le plus massivement, sur la période, à l'accroissement du total : il en résulte que le poids de la rubrique s'accroît, passant de 22% en moyenne sur la période à 26% si l'on considère la seule année 2006. Le contentieux « police » qui arrivait en cinquième rang passe au second rang, poursuivant la très forte croissance observée à partir de 2004. La rubrique « travail » qui était au septième rang passe au troisième. Le contentieux de l'urbanisme gagne deux rangs, quant au contentieux de l'aide sociale qui est multiplié par 3,5 entre 2005 et 2006, il passe du 22<sup>ème</sup> rang au 5<sup>ème</sup> rang. Le contentieux du droit des personnes et des libertés publiques connaît un très fort accroissement en 2006, ce qui le fait passer du 15<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup> rang. Pour tous ces contentieux, le poids de la rubrique en 2006 est supérieur au poids moyen sur l'ensemble de la période.

En revanche, le contentieux du logement qui s'était fortement accru en 2004 connaît quelques variations à la baisse et régresse du quatrième au septième rang. Le contentieux des fonctionnaires et agents publics qui venait en second, passe au sixième rang, le contentieux des pensions qui venait en troisième, passe au dixième rang.

En ce qui concerne les contributions négatives, on retrouve toujours en bas du tableau le contentieux fiscal et celui des armées, mais pour le reste, le classement connaît un certain bouleversement dû à l'aspect accidentel de certaines évolutions. Le contentieux des élections qui avait connu une forte hausse en 2004 revient à un niveau même inférieur à son étiage précédent. En revanche, l'environnement qui décroissait régulièrement connaît une forte hausse en 2006, ainsi, malgré un taux de variation annuel lissé qui reste négatif, la contribution à la variation totale qui est calculée sur les deux dates extrêmes de l'observation, est positive.

Ces mouvements seront présentés poste par poste avec une chronologie plus fine au chapitre 3. Pour le moment, il est intéressant d'observer ce que ces évolutions doivent aux évolutions des matières à un niveau de codage plus fin : pour cela nous avons construit une nouvelle nomenclature matière appelée « matadhoc ».

### ***1.2.2 Évolution par matières au niveau fin : la nomenclature matadhoc***

Le niveau de la nomenclature en 35 postes présente un inconvénient visible sur le tableau précédent : pour une bonne dizaine de matières, le faible effectif de requêtes rend toute évaluation difficile. Inversement, la nomenclature matière au niveau fin se révèle utile pour mieux cerner certains « gros » postes à l'intérieur d'un poste de niveau 1. Ainsi nous avons constaté par exemple que le poste « police » consiste essentiellement en contentieux du permis de conduire ou

---

<sup>3</sup> On peut imaginer de rapporter chaque écart à la somme des écarts calculés en valeurs absolues, la somme dépend alors elle-même du découpage de la nomenclature. Plus ce découpage est fin, plus il fait apparaître des mouvements contraires et plus la somme des écarts, en valeur absolue, est élevée.

le poste « logement » en contentieux de l'aide personnalisée au logement. Mais bien sûr, à ce niveau fin, les postes de poids quasi nul se multiplient.

Pour la description qui suit nous avons donc reconstruit une nomenclature qui regroupe les items en tenant compte du poids des contentieux au niveau fin sur la période 1999-2006. Il faut arriver à combiner l'exigence d'un minimum d'observations dans les cases des tableaux avec le choix d'intitulés matière qui puissent être assez précis pour les contentieux qui ont des effectifs importants. Naviguant entre ces deux exigences, nous avons tenté de construire une nouvelle nomenclature « matadhoc » qui combine les niveaux 1 et 3 de la nomenclature matière.

Si on fait le total pour chacun des 353 intitulés au niveau fin, du nombre de requêtes entre 1999 et 2006, on observe que 106 intitulés représentent 90% du total des requêtes et 16 intitulés représentent 50%.

*- Le cas particulier de la nomenclature du contentieux des étrangers*

Parmi ces intitulés, il y a le cas particulier du développement récent de la nomenclature du contentieux des étrangers. Ici certains postes doivent être regroupés parce qu'ils ne sont pas renseignés sur toute la période (tableau ci-dessous).

La nomenclature s'est enrichie d'abord en 2003, pour ce qui concerne les reconduites à la frontière, puis en 2006 pour les titres et visas de séjour, mais les nouveaux postes sont renseignés de façon hétérogène sur l'ensemble des TA. C'est la raison pour laquelle le contentieux des étrangers ne peut être observé au niveau le plus fin, les postes 1601 et 1603 nécessitant un regroupement. Ce cas illustre bien le pouvoir de construction d'une nomenclature : le découpage au plus fin révèle en même temps qu'il peut faire disparaître un phénomène qu'un regroupement adéquat aurait mis en lumière. La nomenclature « matadhoc » doit se limiter aux postes « titres et visas de séjour », « reconduite à la frontière » et un poste autres.

Tableau 2 : Évolution de la nomenclature du contentieux des étrangers

matières/niveau fin		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1601	TITRES ET VISAS DE SEJOUR	9952	11028	13622	12653	18586	18972	18213	0
160101	retrait ou refus de titre + ordre de quitter le territoire français	0	0	0	0	0	0	0	5
160102	retrait ou refus de titre	0	0	0	0	0	0	0	20514
160103	autres	0	0	0	0	0	0	0	0
1603	RECONDUITE A LA FRONTIERE	7475	7229	7673	8818	10998	14220	4285	0
160301	ARF voie postale	1	1	1	1	80	2128	6289	8051
16030201	ARF voie administrative/ centre de rétention	0	0	0	0	6	27	5522	8782
16030202	ARF voie administrative/ autres	0	0	0	2	3	248	1896	2979

Au total sont maintenus tous les intitulés de niveau fin qui pèsent 1% et plus sur toute la période, soit 16 intitulés. Les autres intitulés ont été regroupés selon leur appartenance à la nomenclature en 35 postes, soit en conservant l'intégralité de la rubrique (exemple agriculture), soit en créant des postes autres (comme pour la rubrique étrangers ci-dessus). Au total 51 postes de cette nomenclature *ad hoc* sont ainsi constitués (voir annexe 3).

À l'examen, on constate que le contentieux « travaux publics » se retrouve en deux intitulés « divers travaux publics » et « travaux publics, autres », ce qui ne permet pas de leur donner du sens : ces deux intitulés sont regroupés (nous avons d'ailleurs pu observer une certaine porosité entre le poste « divers » de ce contentieux et ses autres postes). Enfin, sept intitulés de la

nomenclature matière en 35 postes (sports, établissements publics, postes et télécommunications, comptabilité publique, culture, décorations, radiodiffusion et télévision) totalisent moins de 1000 requêtes sur l'ensemble de la période 1999-2006. Nous avons, forcément arbitrairement, fixé là le seuil de regroupement dans une rubrique « autres contentieux ». Au total ce sont donc 44 postes, dont les postes « divers » et « autres », qui constituent cette nomenclature *ad hoc*, construite sur la base du poids des items de la nomenclature au niveau fin.

De la sorte, bien souvent, un poste de la nomenclature de niveau 35 se trouve éclaté en deux : un item de la nomenclature de niveau fin et tout le reste regroupé en « autres ». Ainsi le poste « police » est éclaté en « circulation et permis de conduire » et « police, autres que circulation et permis de conduire ». Le poste « urbanisme et aménagement du territoire » est éclaté en « permis de construire » et « urbanisme et aménagement du territoire, autres que permis de construire ». La même chose est vraie de l'« aide personnalisée au logement » qui sort du poste « logement », des « pensions, retraites des agents de l'État » qui sortent du poste « pensions » et de la « responsabilité hospitalière » qui sort du poste « santé publique ». Le poste « étrangers » libère deux items de poids comme on l'a dit : les « titres et visas de séjour » ainsi que les « reconduites à la frontière » ; de même le poste « fonctionnaires et agents publics » libère les items « rémunération-agents publics » et « rémunération- établissements hospitaliers ». Le contentieux qui devient le plus présent avec cette construction est le contentieux fiscal qui libère six items. En revanche, le poste travail qui arrive en troisième position pour sa contribution à la variation totale reste au niveau 35 malgré le fort accroissement de l'item « droits des travailleurs sans emploi » : cet item voit en effet son poids s'accroître fortement mais celui-ci, considéré sur toute la période, reste inférieur au seuil de 1%.

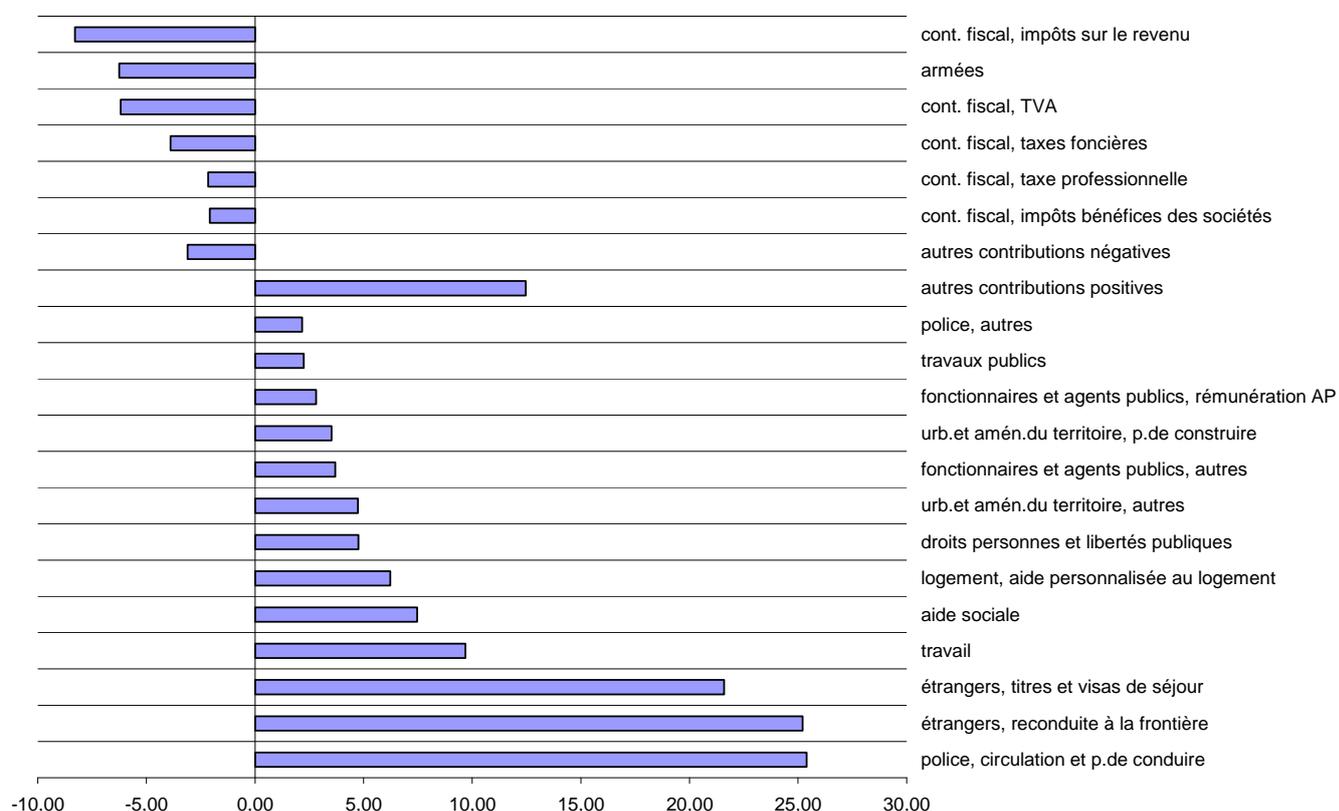
Reprenant les mêmes indicateurs du tableau 1, poids relatif des postes par rapport au total sur les années 1999-2006, taux de variation lissé, contribution à la variation totale et rapport d'accroissement, on parvient au tableau suivant (les lignes sont classées par contributions décroissantes à la variation du total, le contenu de chacune étant explicité en annexe 3 avec un classement alphabétique).

Tableau 3 : Évolution du contentieux selon la nomenclature "matadhoc"

matadhoc	1999	2006	99-06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSE	CONTRIBUTION A LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT
ENSEMBLE	116273	165207	1091052	100	5,4	42,09	100,00
police, circulation et p.de conduire	1829	14257	43932	4,03	32,6	10,69	25,40
étrangers, reconduite à la frontière	7476	19812	96715	8,86	18,0	10,61	25,21
étrangers, titres et visas de séjour	9952	20519	123545	11,32	11,2	9,09	21,59
travail	1992	6731	26326	2,41	19,0	4,08	9,68
aide sociale	950	4599	13596	1,25	25,3	3,14	7,46
logement, aide personnalisée au logement	2643	5692	32447	2,97	13,4	2,62	6,23
droits personnes et libertés publiques	1915	4243	17262	1,58	12,9	2,00	4,76
urb.et amén.du territoire, autres	3554	5870	34616	3,17	6,0	1,99	4,73
fonctionnaires et agents publics, autres	11956	13763	105063	9,63	3,5	1,55	3,69
urb.et amén.du territoire, p.de construire	4914	6638	43582	3,99	4,4	1,48	3,52
fonctionnaires et agents publics, rémunération AP	1340	2716	14551	1,33	13,5	1,18	2,81
travaux publics	3136	4231	29943	2,74	4,9	0,94	2,24
police, autres	4434	5495	32097	2,94	0,5	0,91	2,17
cont. fiscal, autres	3501	4307	34781	3,19	5,8	0,69	1,65
étrangers, autres	1538	2132	15521	1,42	7,2	0,51	1,21
domaine_voirie	1573	2103	15398	1,41	4,0	0,46	1,08
sécurité sociale et mutuelles	415	939	4895	0,45	7,3	0,45	1,07
pensions, pension retraite agent de l'Etat	1134	1651	27727	2,54	22,5	0,44	1,06
autres	46	458	2571	0,24	40,8	0,35	0,84
éducation_recherche	1177	1567	11299	1,04	4,4	0,34	0,80
logement, autres	31	417	2088	0,19	45,6	0,33	0,79
juridictions	5	318	1332	0,12	75,3	0,27	0,64
fonctionnaires et agents publics, rémunération EH	188	459	10942	1,00	29,1	0,23	0,55
pensions, autres	306	560	5521	0,51	18,7	0,22	0,52
santé publique, responsabilité hospitalière	2440	2666	21415	1,96	0,7	0,19	0,46
environnement	1674	1892	12057	1,11	-1,0	0,19	0,45
rapatriés	41	252	1262	0,12	35,1	0,18	0,43
transports	7	126	1156	0,11	25,5	0,10	0,24
santé publique, autres	745	844	5394	0,49	0,3	0,09	0,20
expropriation	454	534	3756	0,34	2,6	0,07	0,16
collectivités territoriales	3446	3523	27681	2,54	-0,5	0,07	0,16
marchés et contrats	4557	4625	35956	3,30	0,5	0,06	0,14
professions	902	904	7122	0,65	0,2	0,00	0,00
agriculture	1934	1893	25883	2,37	-6,5	-0,04	-0,08
économie	404	182	2198	0,20	-9,8	-0,19	-0,45
élections	516	279	9280	0,85	-8,9	-0,20	-0,48
cont. fiscal, taxe d'habitation	2244	1990	12861	1,18	-2,2	-0,22	-0,52
divers	1567	803	7121	0,65	-8,9	-0,66	-1,56
cont. fiscal, impôts bénéfiques des sociétés	2652	1634	16992	1,56	-4,6	-0,88	-2,08
cont. fiscal, taxe professionnelle	3397	2343	21395	1,96	-2,4	-0,91	-2,15
cont. fiscal, taxes foncières	3776	1872	20805	1,91	-6,4	-1,64	-3,89
cont. fiscal, TVA	5523	2493	30571	2,80	-8,8	-2,61	-6,19
armées	3663	605	9454	0,87	-29,6	-2,63	-6,25
cont. fiscal, impôts sur le revenu	10326	6270	72943	6,69	-11,2	-3,49	-8,29

De ce tableau dont la taille ne facilite pas la lecture, on peut extraire une représentation graphique des rapports d'accroissement (figure 4). La simplification apportée aux résultats vient essentiellement de la concentration des variations sur un nombre d'items nettement inférieur.

Figure 4 : Rapports d'accroissement 1999-2006, nomenclature matadhoc



Dix-neuf contentieux représentés sur le graphique totalisent 72% du poids des contentieux sur la période. Trois de ces contentieux sont déterminants dans les variations entre 1999 et 2006 : le permis de conduire, les reconduites à la frontière et les titres et visas de séjour. Cependant, cette présentation est relativement instable : comme il a déjà été souligné, en dehors de ces trois postes, les positions relatives des rubriques évoluent et, en procédant de la sorte, les catégories qui émergent pour la représentation graphique ne sont pas toujours les mêmes, d'où le caractère dit « *ad hoc* » de la nomenclature. Le lecteur curieux de vérifier ce point verra, en se référant au rapport précédent, qu'une amélioration certaine a cependant été obtenue en évitant deux catégories 'autres' importantes (l'une pour les contributions positives, l'autre pour les contributions négatives à la croissance). La poursuite de cette analyse montrera que cette suspicion de « *ad hoc* » reflète plutôt le caractère conjoncturel des évolutions observées.

Auparavant, nous allons introduire la dimension spatiale des données utilisées.

# CHAPITRE 2

## ÉTUDE CHRONO-GÉOGRAPHIQUE DES CONTENTIEUX

### 2.1 Analyse chrono-géographique par TA

La dimension géographique de la croissance du contentieux peut s'appréhender selon le TA enregistrant la requête ou le département affecté à la requête dans la base de données. Les regroupements par TA ont l'avantage de comporter des effectifs plus importants que ceux des départements, mais les analyses doivent tenir compte du fait que les évolutions peuvent refléter des modifications de l'organisation administrative.

Ainsi, le transfert de charge de Paris notamment vers Versailles à partir de 2005 pour tout le contentieux des Hauts-de-Seine, explique le rapport d'accroissement négatif du TA de Paris qui enregistre en 2006 un nombre de requêtes légèrement inférieur à celui de 1999 et le fort rapport observé à Versailles. De même, la montée en charge continue du TA de Cergy, créé en 2000 pour désengorger les TA de Paris et de Versailles, explique son fort rapport d'accroissement. Enfin l'ouverture en 2006, du TA de Nîmes, dont le ressort territorial comprend le Gard, la Lozère et le Vaucluse, va empiéter sur le TA de Marseille qui jusqu'alors traitait les requêtes du ressort du Vaucluse et le TA de Montpellier qui traitait celles du Gard et de la Lozère. Pour ces raisons, le tableau suivant écarte les TA de Cergy et de Nîmes.

Il donne les indices de variation entre 1999 et 2006, pour les 22 matières de la nomenclature en 35 postes, pour lesquelles les effectifs sont jugés suffisants, et pour les 27 TA retenus.

Tableau 4 : Indices de variation 2006, par matière, base 100 en 1999. Observation par TA

matières	armées	élections	fisc	agriculture	professions	marchés et contrats	coll. territ.	santé publique	environnem ent	expropriatio n	fonction publique	education recherche	domaine voirie	travaux publics	urbanisme	pensions	droits pers. et lib. pub.	étrangers	logement	police	travail	aide sociale
ens	17	54	67	98	100	101	102	110	113	118	126	133	134	135	148	154	222	224	228	315	338	484
TA06	71	50	71	95	215	73	101	110	64	195	123	129	113	103	137	193	89	169	261	259	562	181
TA13	13	31	68	107	92	73	56	92	158	60	148	152	191	364	110	29	242	137	46	201	250	356
TA14	31	220	58	127	500	125	60	101	107	433	164	93	172	47	184	210	317	340	209	129	491	41
TA20	17	34	58	73	200	83	221	73	250	38	111	17	146	121	135	43	700	79	225	351	387	67
TA21	1	56	57	73	82	104	123	86	112	700	100	205	58	164	109	634	444	366	180	345	468	680
TA25	5	54	54	85	50	82	116	148	67	18	126	223	76	42	164	200	229	317	384	367	221	785
TA31	2	69	46	138	100	200	53	131	93	53	153	89	53	194	190	312	950	386	55	329	256	900
TA33	6	28	86	146	34	124	53	169	72	25	120	218	176	184	178	127	530	714	572	340	293	1411
TA34	6	26	56	49	21	68	111	87	240	111	106	67	40	76	160	55	113	199	71	254	361	423
TA35	196	106	77	107	106	108	101	121	130	385	194	156	303	107	171	108	106	388	574	195	467	371
TA38	800	19	52	198	190	140	97	100	119	152	133	196	161	148	152	183	153	283	539	252	173	1407
TA44	1	32	101	98	120	80	88	360	57	114	137	110	104	46	225	282	223	88	241	274	244	135
TA45	5	87	72	125	247	74	107	117	307	177	112	115	109	146	164	177	88	627	141	334	449	221
TA51	1	43	53	83	50	99	98	104	60	18	125	152	92	108	152	160	463	313	673	195	437	828
TA54	80	89	44	108	48	86	89	95	55	86	98	164	122	104	131	113	75	372	504	343	741	15
TA59	12	76	60	58	100	106	98	87	49	71	166	101	202	96	143	227	47	183	229	477	604	340
TA63	13	36	84	89	146	131	115	121	115	200	119	277	171	133	152	1600	90	349	156	261	341	257
TA64	20	16	62	146	52	104	142	128	36	79	95	133	139	117	192	141	250	393	259	178	359	332
TA67	12	27	98	76	87	105	51	91	31	700	103	150	282	190	119	141	4900	393	258	247	410	528
TA69	3	86	53	128	148	137	144	73	160	84	107	77	200	57	148	191	221	225	355	403	352	1043
TA75	17	100	35	25	104	67	56	55	39	211	86	113	205	66	48	172	419	123	254	240	130	267
TA76	11	7	56	88	188	79	78	171	41	0	117	41	169	75	151	130	100	638	261	184	281	1350
TA77	13	110	73	54	54	88	213	100	44	82	97	178	129	309	64	261	308	229	130	507	414	783
TA78	5	91	122	138	229	98	305	155	73	208	153	255	174	195	124	143	246	211	432	247	538	369
TA80	3	73	70	68	52	116	59	250	172	64	129	181	64	81	180	27	145	205	76	246	97	900
TA86	40	17	46	90	85	218	233	94	1314	100	95	156	98	67	244	100	56	283	166	226	221	31
TA87	0	45	56	81	111	145	165	123	146	107	81	80	333	86	225	200	231	291	371	321	204	1320

Aux deux extrémités du tableau, on observe une certaine homogénéité des évolutions. Pour les trois contentieux qui ont le plus baissé (armées, élections, fisc), c'est le cas dans la grande majorité des TA. Le TA de Grenoble (TA38) montre un indice à la valeur aberrante pour le contentieux

des armées, en raison de la très faible valeur du dénominateur en 1999, ce qui produit, avec une faible augmentation, un fort indice en 2006.

Pour les contentieux qui ont plus que doublé sur la période (indice > 200), l'accroissement positif est la règle pour la plupart des TA, et même tous pour le contentieux police. On peut signaler, là encore, l'évaluation exagérée de certains indices de variation, en particulier concernant l'aide sociale, celui des TA de Grenoble (38) et Rouen (16) dont les effectifs sont très faibles pour ce contentieux en 1999.

Au centre du tableau se trouve un groupe de contentieux dont la variation est faible (ou même nulle pour les professions) ou modérée. On observe alors une répartition équilibrée des TA entre les cas d'augmentation (indice supérieur à 100) et les cas de diminution (indice inférieur à 100). Enfin le groupe qui va de la fonction publique aux pensions dont la variation va de +26% à +54%, se caractérise par un nombre plus important de TA en augmentation : entre 21 et 26, si on excepte le contentieux des travaux publics pour lequel seuls 17 TA sont dans ce cas.

Finalement on retrouve l'observation faite sur les résultats de 2004 selon laquelle plus la matière a connu une forte augmentation entre 1999 et 2006, plus le nombre de TA où on observe une telle augmentation est élevé. Cependant à part le contentieux police, il reste toujours des exceptions à cette règle.

Ces observations nous incitent à poursuivre en rentrant davantage dans le détail des matières et de la dispersion géographique.

Dans notre précédent rapport, nous avons comparé le rythme de variation de chaque TA au rythme de variation moyen pour chaque matière. Cette approche est reprise ci-dessous mais à propos des mouvements des contentieux par départements. Nos explorations cartographiques ayant montré que le regroupement par TA avait pour effet d'amalgamer des niveaux très différents de requêtes rapportés à la population du département<sup>4</sup>.

Ainsi à cette étape de la description, ce sont le département et la matière considérée à travers la nomenclature « matadhoc » qui vont être à la base de l'analyse dite chrono-géographique, soit la description obtenue en ajoutant la variable spatiale à l'analyse chronologique menée au chapitre précédent.

## 2.2 Analyse chrono-géographique par départements

Pour certaines requêtes, le département d'origine n'est pas connu, elles seront exclues de la suite de l'analyse. Ces requêtes représentent 1,8% de l'ensemble des requêtes sur 8 années. Il s'agit en premier lieu de requêtes relevant du contentieux des pensions, puis du contentieux fiscal, de celui de la fonction publique et des étrangers.

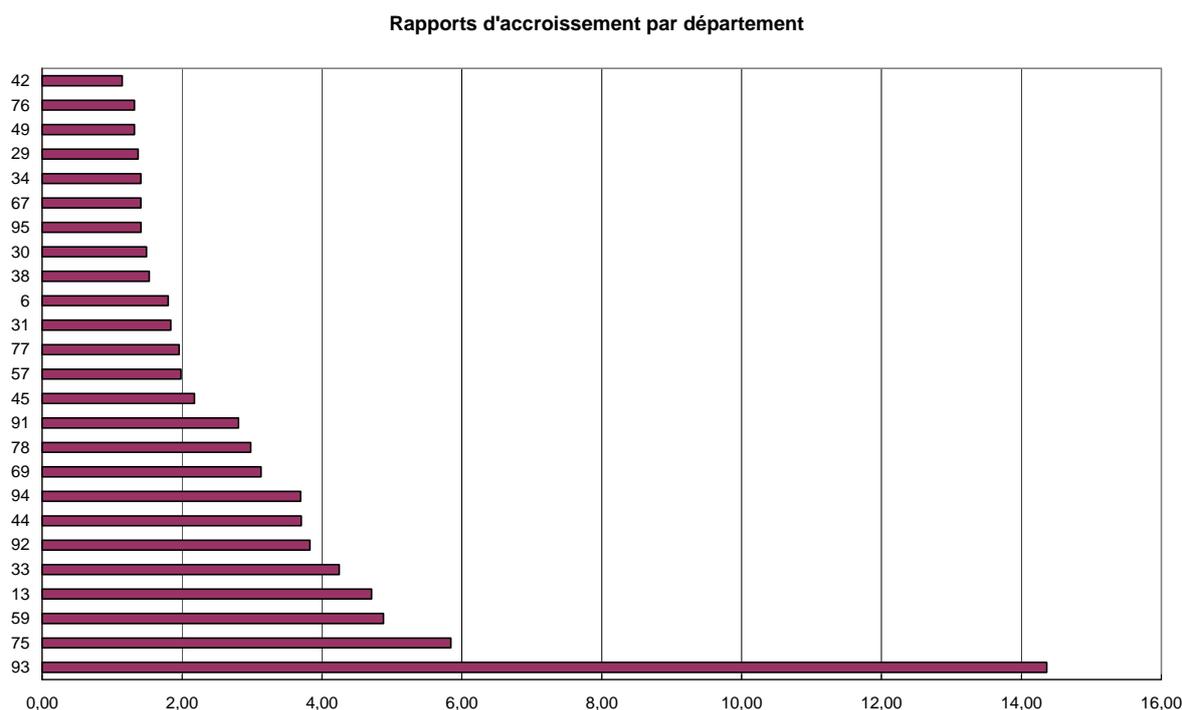
Le calcul des rapports d'accroissement peut être appliqué aux départements. Seul un résumé à l'aide de la représentation graphique en est donné en procédant comme pour les matières (Figure 5). Rappelons qu'il s'agit du rapport entre l'accroissement observé pour un département et l'accroissement total observé pendant la même période, 1999 à 2006, ce qui prend en compte la taille du département.

Pour des raisons de lisibilité nous n'avons gardé que les vingt-cinq départements dont les rapports d'accroissement sont supérieurs à 1,0. Six départements ont un écart négatif, mais de faible importance, si bien qu'ils ne figurent pas sur ce graphique (la Nièvre est particulièrement concernée puis le Cher).

---

<sup>4</sup> Ce qui se retrouve ici au chapitre 3.

Figure 5 : Variation des requêtes enregistrées par départements (Total, brut hors renvois)



La croissance la plus marquante est celle du contentieux de la Seine-Saint-Denis (traité maintenant au TA de Cergy qui est réintégré dans l'analyse avec cette approche départementale). Si on découpe ensuite les observations par tranche, on note le groupe Paris, Nord, Bouches-du-Rhône et Gironde avec des rapports d'accroissement supérieurs à 4% ; puis le groupe Hauts-de-Seine, Loire-Atlantique, Val de Marne, Rhône, Yvelines, Essonne et Loiret avec des rapports compris entre 2 et 4 %. On peut remarquer que tous les départements de l'Île-de-France sont caractérisés par de forts rapports d'accroissement, le Val d'Oise toutefois, dans une moindre mesure.

L'observation géographique introduit plusieurs questions. Le fort accroissement des requêtes dans un département est-il dû à un contentieux spécifique ou à plusieurs contentieux ? Symétriquement, le fort accroissement d'un contentieux est-il dû à quelques départements ou à l'ensemble ? Comment se combinent les contentieux qui ont par exemple le plus fort rapport d'accroissement (selon le graphique 2, les contentieux de la circulation, des étrangers, du travail de l'aide sociale) avec les départements qui ont aussi cette caractéristique ? La réponse à ces questions appelle une analyse croisant les variations par matières et par départements.

### 2.3 Analyse par départements et matières

Ce croisement passe par une variable « département-matière » dont nous observons l'évolution sur la période sous la forme d'un tableau à deux dimensions. Si nous construisons cette variable à partir de la nomenclature matadhoc en 44 postes, la variable peut prendre en théorie 44 fois 96, soit 4224 modalités.

Les résultats figurent partiellement dans le tableau 5 où pour plus de lisibilité nous ne faisons figurer que les rapports d'accroissement supérieurs à 1% ou inférieurs à -1%, soit 20 modalités de la combinaison département-matière parmi l'ensemble.

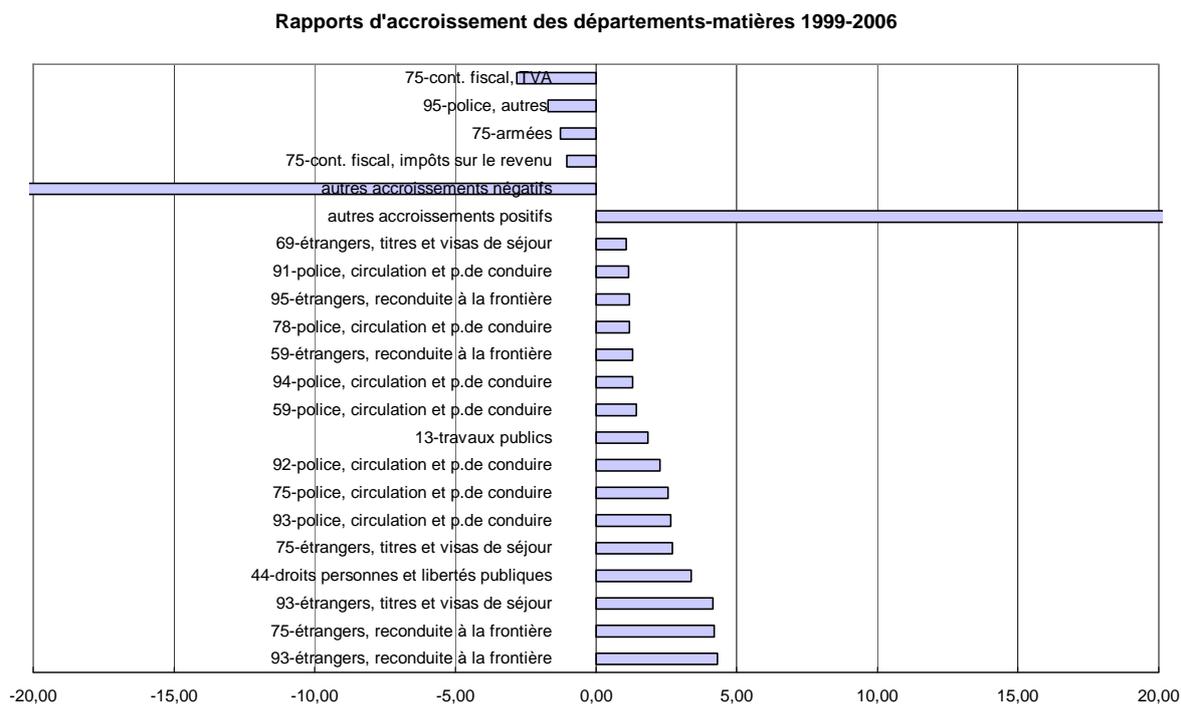
Tableau 5 : Rapports d'accroissement des items département-matière

dept_matière (matadhoc)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	rapport d'accroissement
<b>Total</b>	<b>113110</b>	<b>120278</b>	<b>126976</b>	<b>111832</b>	<b>127931</b>	<b>151039</b>	<b>157143</b>	<b>163038</b>	<b>100,00</b>
93-étrangers, reconduite à la frontière	212	175	179	276	304	1280	1425	2369	4,32
75-étrangers, reconduite à la frontière	2417	1816	2283	2400	2978	5295	4828	4511	4,19
93-étrangers, titres et visas de séjour	1056	934	1019	970	1534	1749	1957	3131	4,16
44-droits personnes et libertés publiques	1340	868	557	607	725	930	1371	3033	3,39
75-étrangers, titres et visas de séjour	2663	3126	3577	2658	3348	4120	4707	4016	2,71
93-police,circulation et p.de conduire	52	95	135	198	226	354	925	1380	2,66
75-police,circulation et p.de conduire	132	145	142	213	190	442	1090	1413	2,57
92-police,circulation et p.de conduire	59	89	122	85	119	210	813	1196	2,28
13 travaux publics	213	371	421	319	1596	373	1042	1132	1,84
59-police,circulation et p.de conduire	148	139	152	180	167	320	524	865	1,44
94-police,circulation et p.de conduire	58	66	72	48	50	186	511	711	1,31
59-étrangers, reconduite à la frontière	81	109	134	257	377	453	670	730	1,30
78-police,circulation et p.de conduire	45	43	130	99	107	225	481	639	1,19
95-étrangers, reconduite à la frontière	456	513	527	539	379	682	1064	1049	1,19
91-police,circulation et p.de conduire	46	50	88	36	81	157	406	624	1,16
69-étrangers, titres et visas de séjour	482	688	812	629	943	1399	1272	1020	1,08
75-cont. fiscal, impôts sur le revenu	1279	1163	1043	1017	917	863	901	762	-1,04
75-armées	771	379	72	40	39	42	85	139	-1,27
95-police, autres	1070	473	58	70	50	49	48	220	-1,70
75-cont.fiscal, TVA	1775	1295	922	798	660	654	438	370	-2,81

La liste des départements les plus visibles en matière d'accroissement est un peu modifiée. Ce sont bien les deux départements qui avaient le plus fort rapport d'accroissement, la Seine-Saint-Denis et Paris, qui se trouvent en tête du tableau avec le contentieux des étrangers. En revanche, le département du Rhône recule nettement dans le classement et celui de la Gironde n'apparaît plus, aucun contentieux ne lui procurant à lui seul un rapport d'accroissement supérieur au seuil choisi de 1,00. On note que le département de Loire-Atlantique, avec le contentieux du droit des personnes et libertés publiques devient plus visible : on sait que c'est un contentieux très concentré, il fait donc « remonter d'une place dans le classement » et le département et la matière. Enfin, le contentieux des reconduites à la frontière est suffisamment important dans le Val d'Oise pour faire apparaître ce département en 14<sup>ème</sup> rang parmi les combinaisons département matière qui ont le plus fort rapport d'accroissement.

Si on regarde maintenant du point de vue des contentieux, on observe que le contentieux de la police et celui des étrangers ressortent massivement dans les départements qui participent le plus à l'accroissement, puisque sur les 16 valeurs positives du rapport d'accroissement considérées ici, on retrouve 7 fois le contentieux des étrangers, que ce soit l'intitulé des reconduites à la frontière ou celui des titres et visas de séjour et 7 fois l'intitulé de la circulation et permis de conduire. Il reste donc deux cas particuliers : celui du droit des personnes et libertés publiques en Loire-Atlantique dont nous avons parlé et celui des travaux publics dans les Bouches-du-Rhône : ces deux cas illustrent le poids spécifique que peuvent prendre parfois dans l'accroissement global, un seul contentieux dans un seul département.

Figure 6 : Variation des requêtes enregistrées par départements et matières



C'est le contentieux fiscal et celui des armées qui produisent, à Paris, les trois rapports d'accroissement négatifs les plus forts. On observe aussi, plus paradoxalement, un déficit du contentieux police/autre que permis de conduire dans le Val d'Oise, alors que c'est un contentieux qui globalement a une variation à la hausse. Pour cette rubrique de la nomenclature matadhoc, on remarque par comparaison avec le tableau 3 du chapitre précédent que le Val d'Oise représente près du quart des affaires enregistrées nationalement en 1999 et retrouve en deux ans un niveau s'accordant mieux avec son importance démographique. Ne figurent pas dans cette liste en raison de leur faible poids le Cher et la Nièvre, mais on a pu noter que ces deux départements, qui avaient un rapport d'accroissement négatif, le doivent chacun pour l'essentiel à un contentieux particulier : le contentieux des armées pour la Nièvre et celui du logement pour le Cher.

Ces observations illustrent les différences de concentration des contentieux et leurs variations dans les départements mais elles ne permettent de voir que les situations extrêmes.

## 2.4 Croissance et dispersion géographique

Pour décrire de façon plus générale et synthétique la variabilité chrono-géographique des affaires enregistrées par matières, nous devons introduire un nouvel indicateur rendant compte de la dispersion géographique des contentieux et de l'évolution de cette dispersion.

En poursuivant l'analyse esquissée à propos des TA, on peut se poser la question de savoir si l'accroissement du contentieux administratif s'accompagne d'une certaine uniformisation « par le haut » en quelque sorte, au moins pour certains contentieux, avec un rattrapage de la croissance par les départements qui n'avaient connu qu'un accroissement plus faible ; dans ce cas la dispersion des observations tendrait à se réduire. Au contraire l'accroissement du contentieux administratif est-il le fait plus particulièrement de quelques départements comme on vient de le remarquer, avec la conséquence que les disparités géographiques s'accroissent ? Ou encore, y a-t-

il une certaine permanence des structures géographiques du contentieux administratif, ce qui se traduirait par une dispersion relativement stable ?

Pour tenter d'apporter des réponses, on se basera sur les taux de requêtes calculés par rapport à la population totale (pour 100 000 habitants). En effet la dispersion du nombre absolu des requêtes reflèterait avant tout un effet démographique de taille. Même dans le cadre d'une comparaison chronologique, l'hypothèse de constance de cet effet démographique – c'est-à-dire une proportionnalité du nombre de requêtes et de la population de référence – ne va pas de soi. En calculant des taux de requêtes pour l'ensemble des matières, un effet démographique n'est pris en compte qu'à minima, sans tenir compte d'effet de structure par âge ou tout autre facteur (nationalité, activité professionnelle...). Les taux sont calculés par groupes de deux années pour lisser quelque peu les observations, comme nous le ferons pour les représentations cartographiques. Ces taux de requêtes sur deux ans sont étudiés pour le total (2.4.1) puis par matières (2.4.2).

La dispersion elle-même peut se décrire à travers l'observation de la variance ou de l'écart type. Quand les ordres de grandeur diffèrent, comme ici s'agissant de comparer la variabilité des taux de requêtes pour chaque matière, on peut utiliser le coefficient de variation (rapport de l'écart type à la moyenne) indépendant des unités de mesure. Ce coefficient a l'inconvénient d'être très sensible à quelques valeurs extrêmes : on retrouverait alors les observations du paragraphe précédent. D'autres mesures moins sensibles aux extrêmes peuvent être utilisées et nous avons choisi le rapport interdécile. Le premier décile (D1) indique le taux de requête tel que 10% des départements ont un niveau inférieur et le neuvième décile (D9) le taux tel que 10% des départements ont un niveau supérieur. Le rapport inter décile (D9/D1) est un bon indicateur de la dispersion des taux.

#### ***2.4.1 La dispersion géographique des taux de requêtes globaux et son évolution***

Le tableau 6 indique, pour chaque période de deux années, le taux de requête tous départements confondus, la moyenne arithmétique des taux de requêtes par département, qui diffère évidemment du taux national, puis les premiers et derniers déciles et leur rapport.

Tableau 6 : Taux de requêtes globaux et dispersion

<b>selon le département d'origine</b>	<b>taux_99_00</b>	<b>taux_01_02</b>	<b>taux_03_04</b>	<b>taux_05_06</b>
<b>ensemble</b>	201,69	203,50	234,01	265,00
<b>moyenne des taux</b>	179,27	181,44	193,88	219,81
<b>D1</b>	115,88	115,65	115,32	140,41
<b>D9</b>	269,54	271,83	286,02	332,80
<b>D9/D1</b>	2,33	2,35	2,48	2,37

Note : le taux pour l'ensemble de la France métropolitaine diffère de la moyenne des taux celle-ci ne prenant pas en considération l'importance démographique des départements.

Les taux de requêtes ont légèrement augmenté dans la première période avant de s'accroître plus nettement dans un deuxième temps. Le tableau montre ensuite la dispersion mesurée par les premier et dernier déciles et leur rapport. La dispersion est mesurée à des niveaux comparables en début et en fin de période. Le rapport inter décile (D9/D1) indique que les 10% des départements qui ont le taux de requêtes le plus élevé ont un taux au moins égal à 2,3 ou 2,4 fois

celui des 10% des départements qui ont le taux le plus bas. Cependant, cette relative stabilité cache des évolutions intermédiaires.

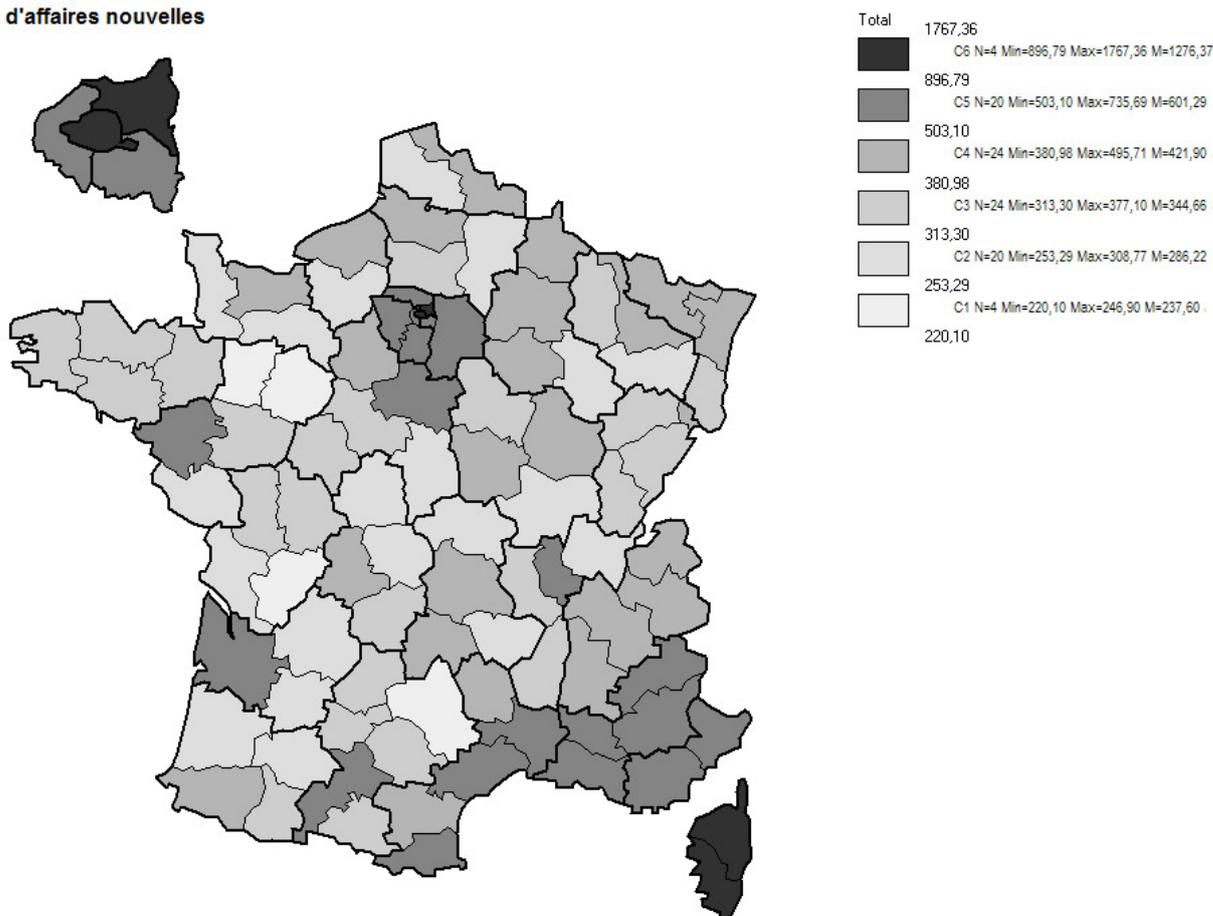
La croissance observée en 2003-2004 s'est accompagnée d'une plus forte dispersion : le premier décile reste identique mais le 9<sup>ème</sup> s'accroît montrant par là que la croissance est notamment le fait de quelques départements. La croissance en 2005-2006 continue à un rythme soutenu, et résulte sur le plan géographique d'un double mouvement : le niveau du premier décile s'accroît nettement et le neuvième également mais relativement moins fortement, d'où un certain resserrement de la dispersion géographique. Un rattrapage se produit donc pour les départements aux taux les plus bas.

À ce stade de l'analyse, il est opportun de compléter les indicateurs synthétiques d'une représentation cartographique.

La première carte montre les variations géographiques du niveau du taux de requêtes en 2005-2006. Comme pour toute carte, le choix des classes correspondant à des grisés ou des couleurs est important. Ici, les coupures des classes correspondent à des « percentiles » (5%, 20%, 50%, 80%, 95%).

Figure 7 : Taux de requêtes total par département pour 100 000 habitants

#### Taux d'affaires nouvelles



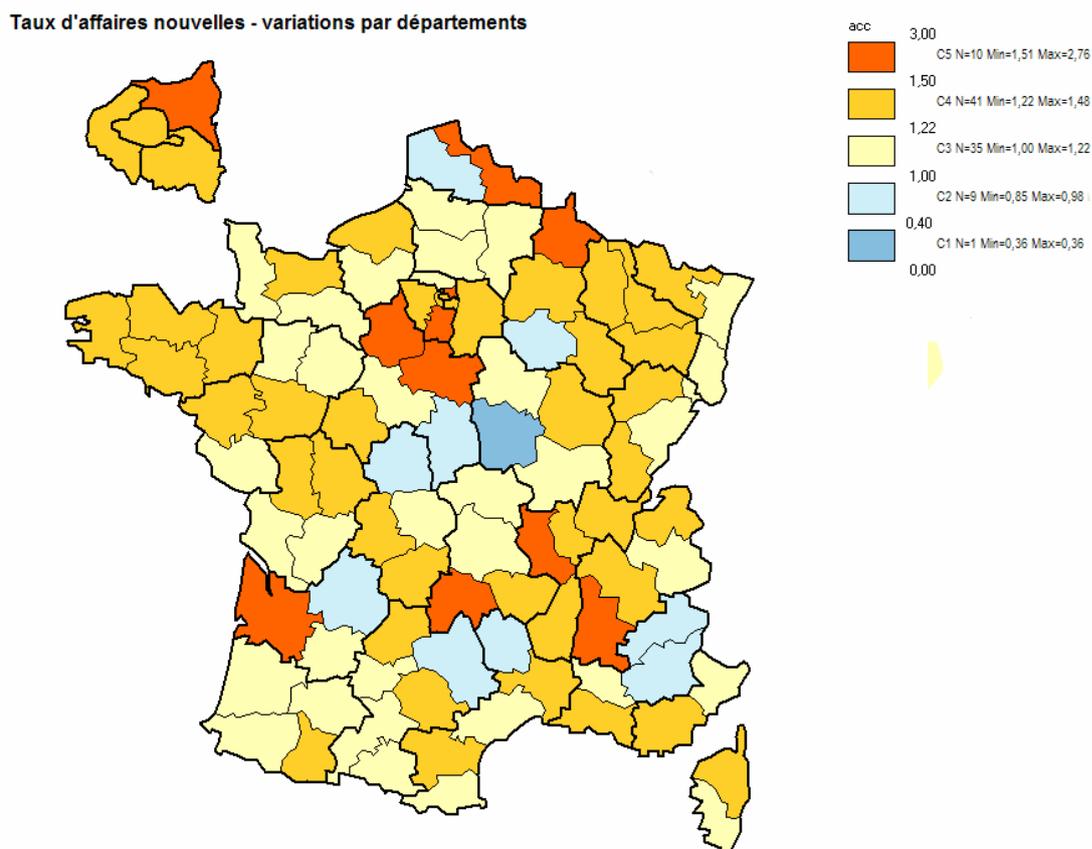
Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation 'Q6']  
CESDIP

Les niveaux les plus élevés sont observés en Île-de-France, en Corse, sur le pourtour méditerranéen et dans les Alpes du sud, en région PACA, en Gironde, Haute-Garonne et Loire-

Atlantique. La délimitation des TA est indiquée sur la carte, à l'exception du TA de Nîmes dont il est fait abstraction puisque sa création est trop récente. Les départements de Paris et de la petite couronne sont grossis sur le côté, sans respecter le découpage des TA. Il apparaît ainsi qu'à l'intérieur d'un même TA, les départements présentent souvent des taux de requêtes nettement différents, ce qui justifie donc une analyse spatiale au niveau le plus fin auquel la base permet d'accéder.

La deuxième carte représente les variations des taux de requêtes entre les deux périodes de départ et d'arrivée des séries départementales calculées. Ces variations sont exprimées comme un simple rapport et les classes représentées se répartissent autour de l'unité qui représente donc la stabilité du taux de requêtes. En bleu sont représentées les valeurs inférieures à un, donc des départements où le taux de requête diminue en général de moins de 15 % (les valeurs de la seconde classe vont en fait de 0,85 à 0,98), sauf pour la Nièvre qui présente une baisse de 74 % dont on a déjà dit qu'elle est imputable à la rubrique « armée ». En orange plus ou moins foncé figurent les cas de hausse, la dernière classe représentant les départements où le taux de requête augmente de plus de 50 %. Les deux dernières classes représentent les départements où la croissance du taux de requête est supérieure à la moyenne arithmétique observée sur les départements de métropole (+22,6 %).

Figure 8 : Variations du taux de requêtes entre 1999-2000 et 2005-2006 par départements. Ensemble des matières



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '1,2,3']  
CESDIP

Les taux de requêtes les plus élevés en 2005-2006 que nous avons repérés sur la carte précédente, ne correspondent pas forcément aux variations les plus fortes entre 99-00 et 05-06. On peut distinguer plusieurs cas de figure : par exemple, les départements qui connaissent une forte

variation à la hausse et un niveau de taux de requêtes ‘moyen’ en 2005-06 comme le Cantal, les Ardennes, le Nord, la Drôme et l’Eure et Loir. Ces départements connaissent sans doute un effet de rattrapage et concourraient à une diminution de la dispersion par élévation du premier décile. Il y a aussi les départements qui ont une forte variation à la hausse et un niveau de taux de requêtes ‘plutôt élevé’ en 2005-06 comme la Gironde, le Loiret, l’Essonne, la Seine-Saint-Denis : ces départements à l’inverse concourraient à une augmentation de la dispersion par élévation du dernier décile.

Ces observations sur les processus d’accroissement du contentieux global par avancées successives de certains départements sont congruentes avec ce que nous avons observé lors de la tentative de mise au contexte du contentieux global sur la période précédente. Nous avons conclu en soulignant la sensibilité des résultats du modèle d’ajustement par régression linéaire, à la présence de quelques départements : la stabilisation progressive du modèle ne pouvait s’obtenir que grâce à l’exclusion successive d’un certain nombre de points d’observation (départements) correspondant à des contentieux particuliers (ici par exemple la Nièvre et le contentieux « armée »). L’approche de la dispersion des taux de requêtes au niveau global conduit donc nécessairement à des mesures et des représentations par contentieux.

#### ***2.4.2 La dispersion géographique des taux de requêtes par contentieux***

Nous en venons donc à reposer les mêmes questions, mais pour chaque matière. Quelle est la dispersion géographique des contentieux ? Comment évolue cette dispersion ? Y a-t-il un rapprochement des taux de requêtes par département sur la période ? Y a-t-il un lien entre l’accroissement des taux de requêtes et la dispersion : l’accroissement positif des taux de requêtes par contentieux est-il le fait de quelques départements et s’accompagne-t-il donc d’une plus forte dispersion ? Ou au contraire est-ce que l’accroissement positif d’un contentieux est un phénomène de rattrapage des départements dont les taux de requêtes pour ce contentieux étaient plus faibles ? Cet accroissement s’accompagnerait alors d’une plus faible dispersion.

Dans ce chapitre, seule l’approche synthétique est présentée. L’approche cartographique est reportée au dernier chapitre.

Le tableau 7 présente d’une part les moyennes des taux de requêtes et d’autre part des indicateurs de dispersion par contentieux. Les deux périodes 1999-2000 et 2005-2006 sont de nouveau considérées. Les contentieux sont classés comme pour le tableau 3, par ordre décroissant des rapports d’accroissement. Après la moyenne (arithmétique) des taux de requêtes par département, pour chaque contentieux et chaque période, une colonne donne la variation entre les deux périodes sous forme de rapport : comme dans la figure 8, un rapport supérieur à 1 correspond à une augmentation de la moyenne. Viennent ensuite les indicateurs de dispersion : les premier et dernier déciles, leur rapport pour chaque période et enfin la variation de ce rapport.

Examinons le contentieux du permis de conduire. Les taux de requêtes par départements ont fortement augmenté : la moyenne des taux de requêtes est en 2005-2006, plus de cinq fois celle observée en 1999-2000. Qu’en est-il de la dispersion ? Les premier et dernier déciles ont tous deux fortement augmenté. Cependant les 10% des départements qui ont en 1999-2000, le taux de requêtes le plus élevé, ont un taux au moins 5,9 fois supérieur à celui des 10% des départements qui ont le taux le plus faible alors qu’en 2005-2006, les départements qui ont le taux le plus fort ont un taux au moins 4,9 fois plus élevé que les départements qui ont le taux le plus faible. Ainsi la dispersion a légèrement diminué pour ce contentieux : il y a eu un certain rattrapage par les départements qui avaient un niveau plus faible en 1999-2000.

Tableau 7 : Les taux de requêtes, moyennes et indicateurs de dispersion

Matières (matad hoc)	moyenne des taux			dispersion des taux de requêtes						
	99-00	05-06	var. de la moy.	1999-00			2005-06			var. de la disp.
				D1	D9	D9/D1	D1	D9	D9/D1	
police, circulation et p.de conduire	5,73	30,12	5,26	1,71	10,05	5,86	11,00	53,90	4,90	0,84
étrangers, reconduite à la frontière	14,64	37,35	2,55	1,39	35,58	25,62	7,86	64,96	8,27	0,32
étrangers, titres et visas de séjour	19,84	38,35	1,93	0,72	68,11	94,20	5,51	87,63	15,90	0,17
travail	5,66	16,65	2,94	2,71	9,29	3,43	7,07	27,75	3,93	1,14
aide sociale	2,75	11,85	4,31	0,75	4,91	6,50	0,95	26,52	27,78	4,27
logement, aide personnalisée au logement	9,01	16,00	1,77	2,08	15,86	7,64	3,30	35,79	10,86	1,42
droits personnes et libertés publiques	3,60	7,48	2,08	0,27	3,51	13,23	0,92	6,92	7,49	0,57
urb.et amén.du territoire, autres	13,93	19,66	1,41	4,79	25,40	5,31	9,31	34,60	3,72	0,70
fonctionnaires et agents publics, autres	36,44	42,41	1,16	21,06	52,93	2,51	21,99	69,91	3,18	1,26
urb.et amén.du territoire, p.de construire	17,03	22,17	1,30	6,23	28,29	4,54	5,79	47,29	8,17	1,80
fonctionnaires et agents publics, rémunération AP	2,83	5,99	2,11	0,62	5,83	9,38	1,22	10,67	8,77	0,93
travaux publics	11,42	12,17	1,07	4,77	23,77	4,98	4,13	20,02	4,85	0,97
police, autres	12,14	11,28	0,93	3,86	25,62	6,64	3,43	23,22	6,77	1,02
cont. fiscal, autres	8,68	17,06	1,97	3,12	16,46	5,27	5,68	27,19	4,78	0,91
étrangers, autres	3,86	4,93	1,28	0,00	9,59		0,59	7,15	12,10	
domaine voirie	5,82	6,77	1,16	0,96	11,10	11,57	1,96	13,34	6,82	0,59
sécurité sociale et mutuelles	1,21	3,03	2,50	0,00	3,85		0,16	7,19	45,71	
pensions, pension retraite agent de l'Etat	2,23	8,65	3,88	0,29	5,35	18,22	1,70	13,48	7,93	0,44
autres	0,16	1,54	9,57	0,00	0,56		0,09	4,63	49,88	
éducation_recherche	3,22	3,86	1,20	0,64	6,15	9,67	0,71	8,86	12,55	1,30
logement, autres	0,15	1,20	8,02	0,00	0,45		0,00	3,18		
juridictions	0,03	0,85	29,99	0,00	0,05		0,00	2,39		
fonctionnaires et agents publics, rémunération EH	0,80	1,77	2,22	0,00	2,17		0,29	4,01	13,69	
pensions, autres	0,85	2,93	3,46	0,00	1,54		0,37	4,09	10,91	
santé publique, responsabilité hospitalière	7,34	7,99	1,09	3,11	12,67	4,07	3,68	12,41	3,37	0,83
environnement	5,54	6,05	1,09	2,36	8,80	3,73	1,97	10,18	5,16	1,38
rapatriés	0,18	0,96	5,41	0,00	0,27		0,00	3,39		
transports	0,07	0,28	4,15	0,00	0,00		0,00	0,78		
santé publique, autres	1,99	2,68	1,34	0,35	3,81	10,77	0,29	6,54	22,54	2,09
expropriation	2,20	2,04	0,93	0,00	4,95		0,28	4,69	16,96	
collectivités territoriales	14,51	13,38	0,92	4,88	27,52	5,64	6,01	22,67	3,77	0,67
marchés et contrats	15,74	15,42	0,98	6,78	26,06	3,84	8,34	20,30	2,43	0,63
professions	2,73	2,53	0,92	0,55	4,60	8,35	0,43	5,10	11,78	1,41
agriculture	11,28	9,24	0,82	2,19	18,57	8,48	1,44	20,50	14,23	1,68
économie	0,94	0,44	0,47	0,00	2,36		0,00	1,19		
élections	1,94	1,47	0,76	0,40	3,77	9,49	0,00	2,63		
cont. fiscal, taxe d'habitation	5,79	5,15	0,89	1,30	11,06	8,49	1,39	9,30	6,68	0,79
divers	3,17	1,98	0,62	0,73	6,39	8,81	0,24	4,74	19,82	2,25
cont. fiscal, impôts bénéfiques des sociétés	6,64	4,56	0,69	3,32	10,23	3,09	2,03	7,59	3,74	1,21
cont. fiscal, taxe professionnelle	8,37	6,43	0,77	3,77	14,02	3,72	2,50	10,49	4,19	1,13
cont. fiscal, taxes foncières	10,40	7,67	0,74	4,40	18,71	4,25	3,14	13,05	4,16	0,98
cont. fiscal, TVA	13,64	8,97	0,66	5,47	21,51	3,93	4,10	15,69	3,83	0,97
armées	15,16	1,03	0,07	1,13	13,36	11,79	0,00	1,98		
cont. fiscal, impôts sur le revenu	48,91	17,30	0,35	31,56	69,47	2,20	9,92	25,86	2,61	1,18

Examinons à présent le contentieux des reconduites à la frontière. La moyenne des taux de requêtes a fortement augmenté. À ce niveau, globalement plus élevé, correspondent des premiers et derniers déciles plus élevés en fin de période. Cependant le premier décile ayant plus fortement augmenté que le dernier, le rapport interdécile passe de 25,62 à 8,27 en fin de période. Cette chute reflète une relativement moindre dispersion des taux de requêtes pour ce contentieux et traduit un effet de rattrapage des départements dont les taux de requêtes se trouvaient les plus faibles.

Si on considère les seuls contentieux qui ont un rapport d'accroissement supérieur à 2% (c'est-à-dire depuis le contentieux de la circulation jusqu'à celui de la police, autre que circulation) ou inférieurs à -2% (depuis le contentieux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés jusqu'à celui des impôts sur le revenu), il n'y a pas de mouvement uniforme, les profils sont assez disparates.

On a ainsi parmi les contentieux en forte croissance, le permis de conduire ou le travail dont la dispersion, peu élevée, évolue peu ; le contentieux des étrangers (reconduite à la frontière, titres et visas de séjour) dont la dispersion a fortement chuté, même si elle reste encore à un niveau élevé, et enfin l'aide sociale dont l'indicateur de dispersion est en forte hausse du fait de la stabilité du premier décile et de la forte hausse du dernier. La situation est assez semblable pour le permis de construire et l'aide personnalisée au logement quoique dans une moindre mesure. Concernant les matières fiscales, on peut observer que la décreue des taux de requêtes intervient de façon suffisamment homogène sur le territoire pour que les indicateurs de dispersion calculés sur des premiers et derniers déciles en baisse connaissent une relative stabilité.

Cette description révèle des modes de croissance assez hétérogènes des contentieux administratifs selon les départements, qui vraisemblablement, reflètent moins des différences d'ordre socio-économique que des différences de mise en œuvre des politiques publiques dans leur dimension locale, leur intensité ou leur tempo. Du côté des contentieux qui sont fortement en diminution, essentiellement les contentieux fiscaux, la dispersion des taux de requêtes n'est pas très forte et plutôt stable : étant donnée la baisse enregistrée des requêtes, il est intéressant de noter l'uniformité de cette baisse qui suggère une évolution nationale concertée.

Ces observations plaident pour des explications circonstanciées et propres à chaque contentieux des mouvements de hausse ou de baisse. Pour certains contentieux, ces explications peuvent avoir une portée géographique limitée. Dans ce cas, la démarche qui consiste à prendre les points d'observation géographique comme les points d'observation d'une trajectoire temporelle suivie de façon homogène ne convient plus. Ceci rend encore plus difficile la mise en contexte qui avait été expérimentée à l'occasion du premier rapport. Elle ne sera pas reprise ici mais seulement parfois mentionnée dans la description détaillée par matières du chapitre suivant.

# CHAPITRE 3

## Fiches descriptives par matières

Ce chapitre reprend de façon plus détaillée les indicateurs élaborés dans les deux premiers chapitres. Ces résultats détaillés sont complétés de cartes réalisées pour les postes les plus significatifs. Toutes les rubriques ne sont pas assez fournies pour arriver à des résultats se prêtant à ce genre d'analyse. Sur 35 postes, vingt sont retenus et classés dans leur ordre alphabétique comme dans la nomenclature qui figure à l'annexe 2 :

AGRICULTURE (01)

AIDE SOCIALE (02)

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (04)

CONTENTIEUX FISCAL (06)

DOMAINE – VOIRIE (09)

DROIT DES PERSONNES ET LIBERTÉS PUBLIQUES (10)

ÉDUCATION – RECHERCHE (12)

ENVIRONNEMENT (14)

ÉTRANGERS (16)

FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS (18)

LOGEMENT (20)

MARCHÉS ET CONTRATS (21)

PENSIONS (22)

POLICE (23)

PROFESSIONS (25)

SANTÉ PUBLIQUE (28)

SÉCURITÉ SOCIALE et MUTUELLES (29)

TRAVAIL (32)

TRAVAUX PUBLICS (33)

URBANISME ET AMÉNAGEMENT (34)

Pour chaque poste de niveau « 35 » de la nomenclature matière, une fiche descriptive comprend de façon systématique la présentation suivante.

## résumé des données

MATIÈRE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI- BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROIS- SEMENT
---------	------	------	-----------------------	---------------------	------------------------	-------------------------------	--	---------------------------------

La première colonne indique le détail des sous-rubriques. Les deux colonnes suivantes contiennent le nombre d'affaires enregistrées pour 1999 et 2006. Il s'agit du nombre brut (incluant les séries) hors renvois. La quatrième colonne indique la part de chaque sous-rubrique dans le total de la rubrique en 2006. La cinquième donne le nombre d'affaires (brut hors renvois) enregistrées de 1999 à 2006 inclus.

La colonne suivante indique la part de la rubrique et de chaque sous-rubrique dans le total des affaires enregistrées entre 1999 et 2006 (brut hors renvois), toutes matières confondues : c'est donc, pour chaque ligne, le pourcentage que représente le nombre de la colonne précédente dans le total des affaires enregistrées de 1999 à 2006 pour la France métropolitaine.

La septième colonne donne le taux de variation annuelle entre 1999 et 2006 calculé par ajustement log-linéaire (estimation préférée au calcul d'un taux moyen classique pour « lisser » les variations dues au choix des années de départ et d'arrivée).

La colonne « contribution à la variation totale » indique, en pourcentage, le rapport de la variation de la rubrique entre 1999 et 2006 au total des affaires enregistrées en 1999. La somme de ces contributions pour les 35 postes donne évidemment le pourcentage de variation du total entre 1999 et 2006. La dernière colonne exprime le rapport de la contribution à la variation totale à cette variation totale. Ce rapport étant exprimé en pourcentage, la somme pour les 35 rubriques donne évidemment 100, mais certains rapports sont négatifs. Il ne s'agit donc pas de proportions en pourcentages au sens habituel.

### évolution

Les évolutions sont représentées sous forme de graphiques construits sur les valeurs absolues. Les échelles des ordonnées sont donc très différentes d'un graphique à l'autre. Il s'agit de visualiser des profils sur la période 1999-2006 et, dans certains cas, d'indiquer le profil des principales composantes d'une rubrique.

### Taux de requêtes par départements (brut, hors renvoi)

Les cartes départementales sont construites à partir du nombre d'affaires enregistrées en 2005 et 2006 après exclusion des renvois. Les données sont exprimées en taux sur ces deux années pour 100 000 par rapport à la population totale de chaque département. Il s'agit donc de « taux bruts hors renvoi ».

L'échelle donne les limites des classes utilisées pour chaque carte. Le principe choisi (avec le logiciel Philcarto) consiste à répartir les départements en six classes selon un principe uniforme : les classes extrêmes contiennent les 1/20<sup>ème</sup> des départements présentant les scores les plus faibles et les plus forts (avec 96 départements le logiciel retient en fait les quatre plus faibles et les quatre plus forts). Les autres classes sont construites en utilisant la médiane ainsi que le premier et le dernier quintiles (valeurs donnant les 1/5<sup>ème</sup> des départements les plus faibles et les plus forts). De la sorte, les effectifs des classes sont les mêmes d'une carte à une autre (4, 20, 24, 24, 20, 4), sauf dans les cas où le nombre de départements avec un taux nul est supérieur à quatre.

## rubrique : AGRICULTURE (01)

### résumé des données

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRIBUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT
<b>01 AGRICULTURE</b>	<b>1934</b>	<b>1893</b>	<b>100</b>	<b>25883</b>	<b>2,37</b>	<b>-6,5</b>	<b>-0,04</b>	<b>-0,08</b>
0101 CHAMBRES D'AGRICULTURE	0	1	0,05	12	0,00		0,00	0,00
0102 AMENAG ET REMEMBREMENT FONCIER	610	410	21,66	4772	0,44	-5,4	-0,17	-0,41
0103 EXPLOITATIONS AGRICOLES	429	692		13391	1,23	-7,2	0,23	0,54
010301 CUMULS D'EXPLOITATIONS	271	260	13,73	2700	0,25	-1,4	-0,01	-0,02
010302 GROUP AGRIC D'EXPLOIT EN COMM.	0	23	1,22	90	0,01		0,02	0,05
010303 AIDES AUX AGRIC ET AUX EXPLOIT	121	275	14,53	9700	0,89	-11,6	0,13	0,31
010304 AUT QUESTIONS REL AUX EXPLOIT	37	134	7,08	901	0,08	21,4	0,08	0,20
0104 PRODUITS AGRICOLES	32	218	11,52	1350	0,12	20,9	0,16	0,38
0105 BOIS ET FORETS	10	44	2,32	221	0,02	20,7	0,03	0,07
0106 CHASSE	318	216	11,41	1984	0,18	-2,8	-0,09	-0,21
0107 PECHE	17	103	5,44	645	0,06	35,9	0,07	0,18
0108 DIVERS AGRICULTURE	518	209	11,04	3508	0,32	-14,5	-0,27	-0,63

Entre son point de départ et la dernière année observée, cette rubrique semble peu évoluer. Elle ne contribue pratiquement pas à la variation du total (-0,04 % pour un total de +42,09 %, soit un rapport d'accroissement de -0,08). L'examen des sous rubriques fait apparaître un probable transfert entre le poste divers et d'autres rubriques. Aucune de ces sous rubriques ne contribue cependant de façon notable à la variation du total.

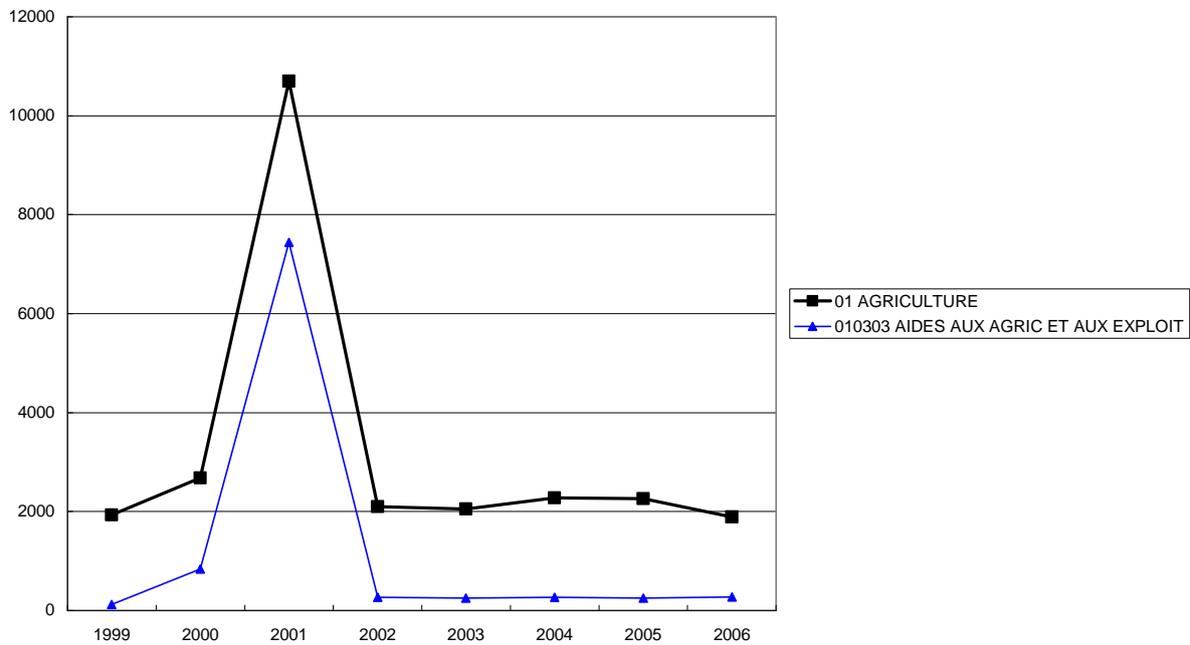
### Évolution

Ce résumé cache une très importante croissance du contentieux pour l'année 2001. Ceci résulte de l'application du décret n° 2000-280 du 24 mars 2000 relatif à la modulation des paiements accordée aux agriculteurs au titre de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune (note Heers, 2005<sup>5</sup>). Ces affaires ont été enregistrées dans la rubrique « aides aux agriculteurs et aux exploitations » et très probablement aussi dans la rubrique « divers agriculture ». En tenant compte des pics observés pour ces deux sous rubriques, on peut avancer qu'environ 8 000 affaires sont venues s'ajouter à la rubrique Agriculture en 2001. En 2002, le niveau redevient « normal ». C'est pour cette raison que le taux de variation lissé prend une forte valeur négative et en dehors de cet épisode massif, la rubrique dans son ensemble et au niveau de ses sous rubriques montre plutôt une situation stable. Cependant cette stabilité s'accompagne d'évolutions contrastées géographiquement, comme en témoigne l'accroissement de l'indicateur de dispersion

<sup>5</sup> Recherche sur les causes juridiques de l'augmentation du contentieux administratif, note préparée à notre intention par le Centre de documentation du Conseil d'État en lien avec Madame Heers, président assesseur à la Cour administrative d'appel de Versailles, 25 mai 2005. Cette étude sera citée ensuite comme « note Heers, 2005 ».

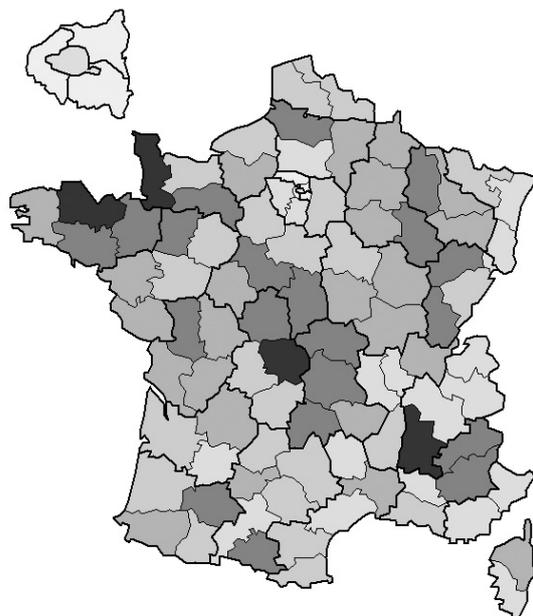
calculé sur les taux de requêtes. Cet accroissement tient à deux mouvements, une baisse du niveau observé pour les 10% des départements qui ont le niveau le plus bas (premier décile) et une hausse du niveau atteint par les 10% des départements qui ont le niveau le plus haut (dernier décile).

**Matière : AGRICULTURE**



**Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)**

Taux d'affaires nouvelles



01AGR	34,17
C6 N=4	Min=25,06 Max=34,17 M=27,91
25,06	
C5 N=20	Min=13,40 Max=23,91 M=17,47
13,40	
C4 N=24	Min=7,42 Max=12,85 M=9,87
7,42	
C3 N=24	Min=4,14 Max=7,35 M=5,88
4,14	
C2 N=20	Min=0,57 Max=3,87 M=2,34
0,57	
C1 N=4	Min=0,07 Max=0,35 M=0,21
0,07	

Fait avec Phlcarto - <http://perso.club-internet.fr/phlgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Ensemble de la rubrique « agriculture »

## rubrique : AIDE SOCIALE (02)

### résumé des données

Cette rubrique qui a un poids relativement faible sur l'ensemble de la période, affiche un taux de croissance annuel moyen de 25,3%, ce qui lui donne un poids important dans l'accroissement total.

La rubrique se décompose en 7 postes dont certains de très faible importance. C'est la sous rubrique de l'aide sociale aux personnes handicapées qui est la plus importante en 2006, du fait de sa croissance sur la période. La sous rubrique divers a décliné dans un premier temps pour s'accroître à nouveau ces deux dernières années ; c'est la deuxième sous rubrique en termes de poids.

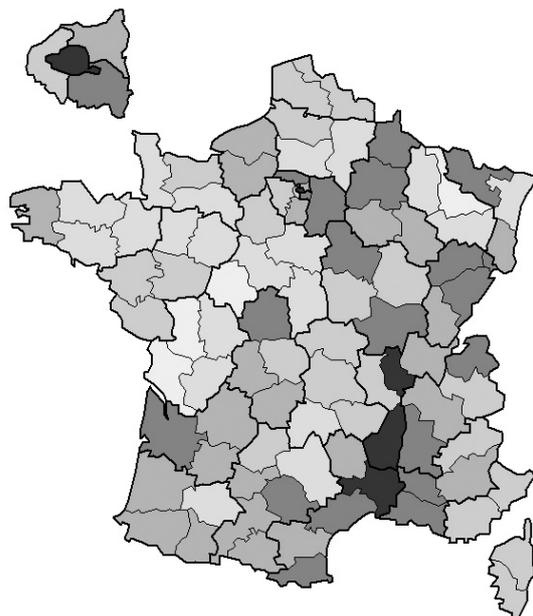
MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRIBUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT
<b>02 AIDE SOCIALE</b>	<b>950</b>	<b>4599</b>	<b>100</b>	<b>13596</b>	<b>1,25</b>	<b>25,3</b>	<b>3,14</b>	<b>7,46</b>
0201 ORGANISATION DE L'AIDE SOCIALE	2	39	0,85	59	0,01		0,03	0,08
0202 ETAB A VOCAT SOC ET MEDICO-SOC	0	20	0,43	142	0,01		0,02	0,04
0203 AIDE SOCIALE AUX FAMILLES	34	226	4,91	1226	0,11	29,0	0,17	0,39
0204 AIDE SOCIALE A L'ENFANCE	26	152	3,31	809	0,07	29,9	0,11	0,26
0205 AIDE SOCIALE PERSONNES AGEES	1	68	1,48	295	0,03		0,06	0,14
0206 AIDE SOCIALE PERS. HANDICAPES	24	3464	75,32	7142	0,65	96,3	2,96	7,03
0207 DIVERS AIDE SOCIALE	863	630	13,70	3923	0,36	-5,0	-0,20	-0,48

### Évolution

Le poste « divers » comprend les litiges relatifs au RMI et à l'aide médicale. La décroissance de ce poste est vraisemblablement due au fait que depuis 1999 le département n'est plus responsable de l'aide médicale en raison de la loi du 27 juillet 1999 créant la CMU. La chute a particulièrement concerné le TA de Paris entre 1999 et 2001, puis celui de Montpellier entre 2000 et 2002. La très forte croissance observée en 2005 et 2006 concerne essentiellement l'aide aux personnes handicapées, qui, en 2006, représente les trois quarts de la rubrique. L'accroissement ne s'est pas produit de façon homogène sur le territoire puisque, on l'a vu, la dispersion des taux de requêtes s'est accrue du fait en particulier de la forte hausse du dernier décile.

## Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

Taux d'affaires nouvelles



02A10	58,16
	C6 N=4 Min=37,28 Max=58,16 M=43,21
	37,28
	C5 N=20 Min=18,32 Max=35,58 M=23,70
	18,32
	C4 N=24 Min=8,10 Max=18,21 M=13,27
	9,10
	C3 N=24 Min=2,85 Max=8,65 M=5,90
	2,85
	C2 N=20 Min=0,73 Max=2,79 M=1,40
	0,73
	C1 N=4 Min=0,17 Max=0,69 M=0,49
	0,17

Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation 106]  
CESDIP

## rubrique : COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (04)

### résumé des données

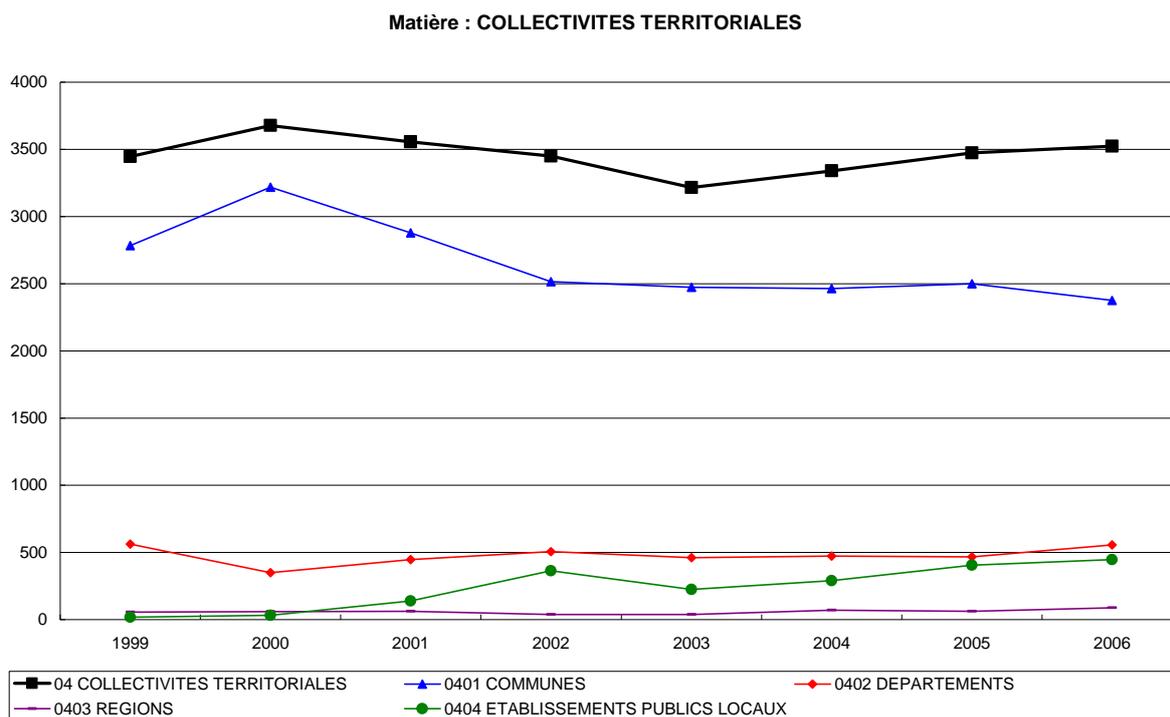
MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI-BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT
<b>04 COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	<b>3446</b>	<b>3523</b>	<b>100,00</b>	<b>27681</b>	<b>2,54</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,07</b>	<b>0,16</b>
0401 COMMUNES	2783	2377		21212	1,94	-3,3	-0,35	-0,83
040101 ORGANES - FONCTIONNEMENT (COM)	562	585	16,61	5000	0,46	-1,8	0,02	0,05
040102 SERVICES PUBLICS COMMUNAUX	294	391	11,10	3199	0,29	2,8	0,08	0,20
040103 FINANCES COMMUNALES	679	439	12,46	4824	0,44	-9,4	-0,21	-0,49
040104 INTERV. ECONOMIQUES COMMUNE	87	74	2,10	788	0,07	4,6	-0,01	-0,03
040105 AUTORISATION PLAIDER COMMUNE	1	22	0,62	136	0,01		0,02	0,04
040106 DIVERS COMMUNES	1160	866	24,58	7265	0,67	-3,3	-0,25	-0,60
0402 DEPARTEMENTS	561	555		3818	0,35	1,8	-0,01	-0,01
040201 ORGANES - FONCTIONNEMENT (DEP)	31	38	1,08	189	0,02	-2,3	0,01	0,01
040202 SERVICES PUBLICS DEPARTEMENT	31	27	0,77	219	0,02	0,2	0,00	-0,01
040203 FINANCES DU DEPARTEMENT	72	42	1,19	347	0,03	-11,4	-0,03	-0,06
040204 INTERV ECONOMIQUES DEPARTEMENT	66	17	0,48	183	0,02	-16,3	-0,04	-0,10
040205 INTERV SOCIALES DEPARTEMENT	44	328	9,31	1941	0,18	29,4	0,24	0,58
040206 AUTORISATION PLAIDER DEPART	0	0	0,00	9	0,00		0,00	0,00
040207 DIVERS DEPARTEMENTS	317	103	2,92	930	0,09	-14,3	-0,18	-0,44
0403 REGIONS	56	89		472	0,04	4,8	0,03	0,07
040301 ORGANES - FONCTIONNEMENT (REG)	7	12	0,34	87	0,01		0,00	0,01
040302 SERVICES PUBLICS DE LA REGION	0	5	0,14	11	0,00		0,00	0,01
040303 FINANCES DE LA REGION	30	22	0,62	155	0,01		-0,01	-0,02
040304 INTERV ECONOMIQUES REGION	8	34	0,97	128	0,01		0,02	0,05
040305 AUTORISATION PLAIDER REGION	0	0	0,00	2	0,00		0,00	0,00
040306 DIVERS REGIONS	11	16	0,45	89	0,01		0,00	0,01
0404 ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	18	447		1922	0,18	55,1	0,37	0,88
040401 ETAB DE COOPERAT ENTRE COLLECT	6	116	3,29	890	0,08		0,09	0,22
040402 ASSOCIATIONS SYNDICALES	7	136	3,86	500	0,05		0,11	0,26
040403 AUTRES ETAB PUBLICS LOCAUX	4	45	1,28	212	0,02		0,04	0,08
040405 DIVERS ETAB PUBLICS LOCAUX	1	150	4,26	320	0,03		0,13	0,30
0405 TERRITOIRES D'OUTRE-MER	26	0		56	0,01		-0,02	-0,05
040501 ORG ET FONCT TOM			0,00		0,00		0,00	0,00
040502 FINANCES DES TOM			0,00		0,00		0,00	0,00
040503 INTERV ECON TOM			0,00		0,00		0,00	0,00
040504 REPARTITION COMP OM			0,00		0,00		0,00	0,00
040505 DIVERS TERRITOIRES D'OM	26	0	0,00	56	0,01		-0,02	-0,05
0406 DIVERS COLLECTIVIT TERRITORIALES	2	55	1,56	201	0,02		0,05	0,11

La rubrique se décompose en 30 postes, les 19 premiers correspondant aux échelons de la commune, du département et de la région, 5 autres aux établissements publics locaux, les 5 suivants aux territoires et collectivités d'outre-mer et le dernier à un poste divers. La plupart des requêtes concernant l'outre-mer n'apparaissent pas ici puisque les données étudiées ne comprennent que la France métropolitaine.

Globalement, cette rubrique se présente de façon stable sur les huit dernières années, son taux de variation annuel moyen sur la période est faiblement négatif (-0,5%) en raison de la baisse du début des années 2000, et son relatif faible poids (2,54% de l'ensemble des requêtes sur la période) font que sa contribution à la variation totale est très faible (0,07%). La sous rubrique la plus importante concerne les communes dont le contentieux est orienté à la baisse, puis celui des départements plutôt stable et en troisième lieu celui des établissements publics locaux, nettement orienté à la hausse. Le contentieux concernant les régions reste à un niveau faible.

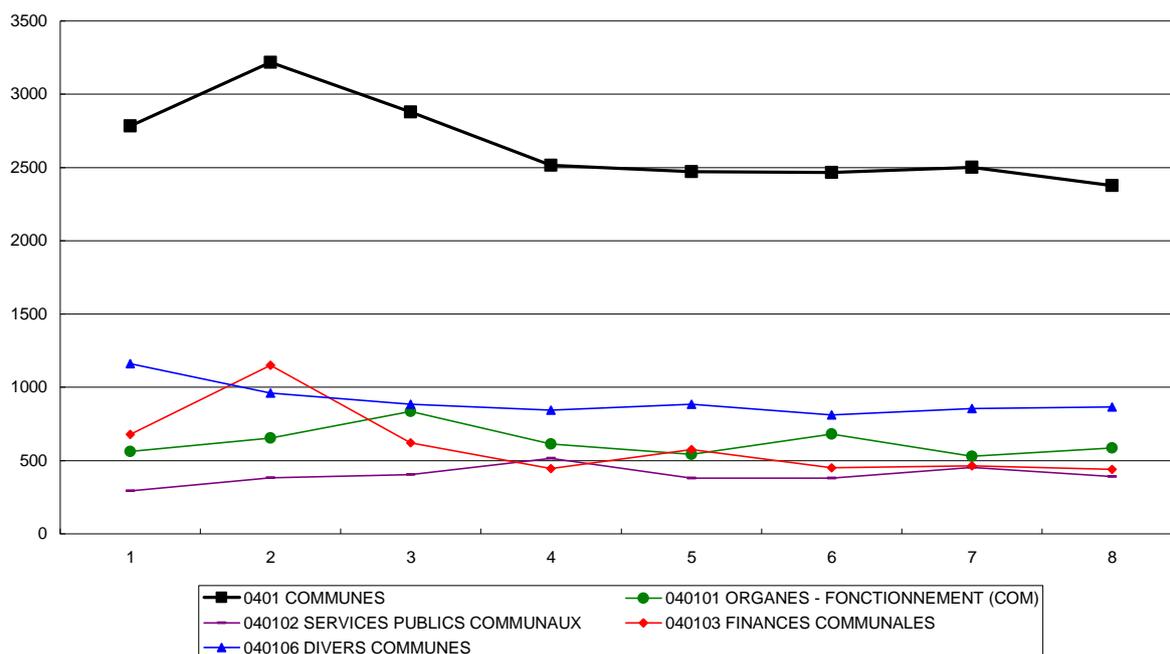
## ÉVOLUTION

L'essentiel des requêtes concerne les communes avec un pic en 2000 et une forte décroissance les deux années suivantes et secondairement les départements dont, à l'inverse, le contentieux est au plus bas en 2000 et qui progresse un peu en 2006. La tendance générale est à la hausse pour les requêtes concernant les établissements publics locaux. Dans l'ensemble, les taux par département sont plutôt en baisse et la dispersion diminue fortement.



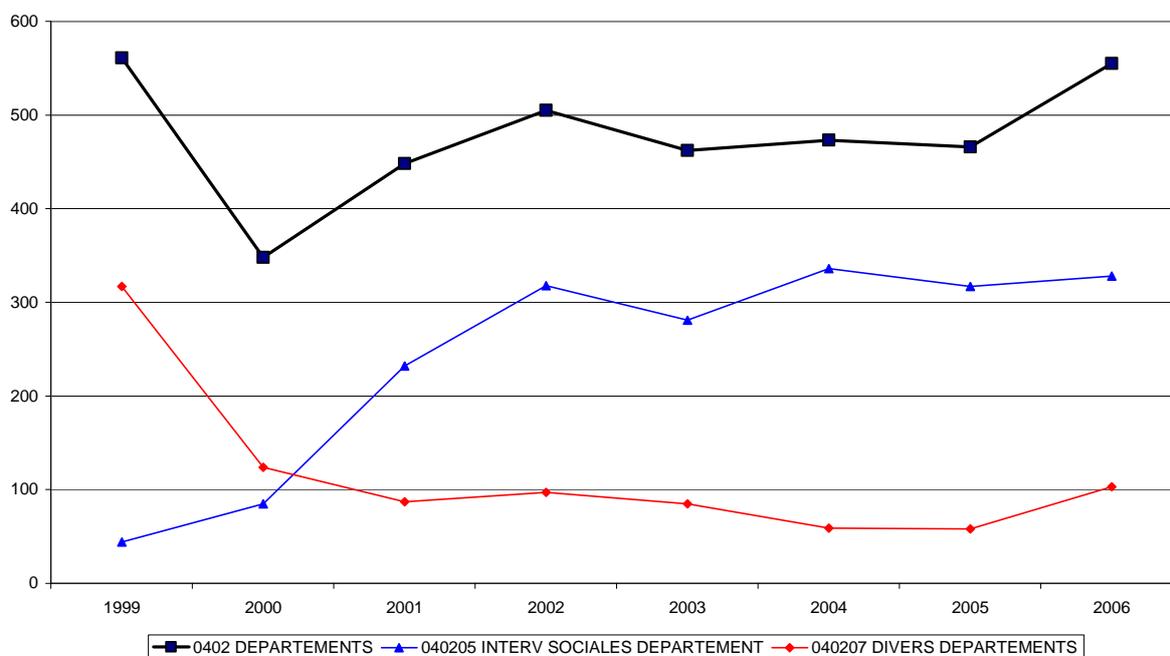
En rester à un niveau global occulte des évolutions contrastées : la hausse des requêtes concernant les interventions sociales du département, les établissements de coopération entre collectivités ou les associations syndicales et la baisse de celles concernant des catégories « divers » ou les finances communales.

Matière : COMMUNES



Au sein de la sous rubrique « communes », les deux évolutions notables sont celle de la sous rubrique finances communales dont la décroissance donne l'allure de la rubrique communes et celle du poste « divers » dont l'évolution est inverse de celle concernant les organes de fonctionnement des communes.

Matière : DEPARTEMENTS

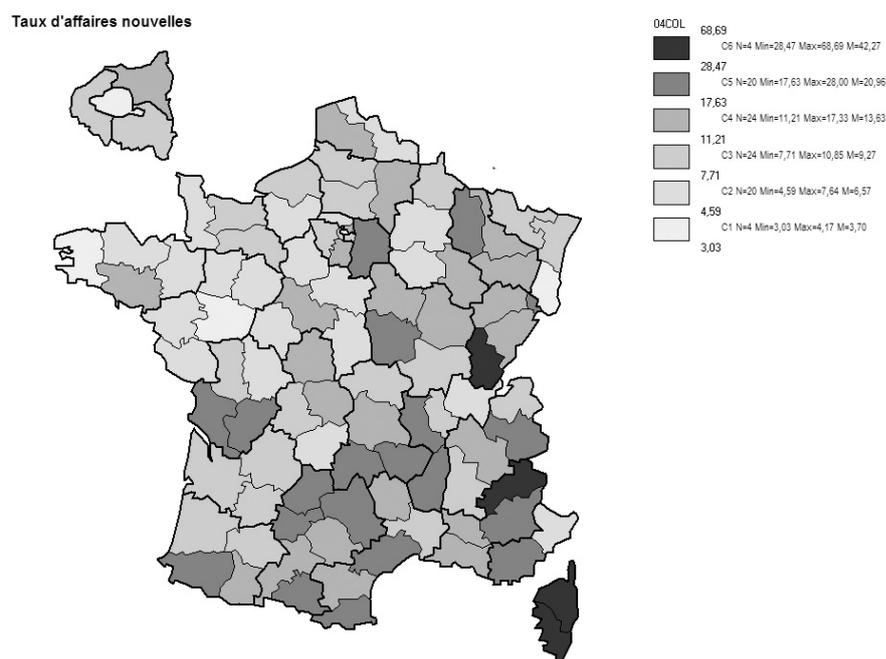


Au sein de la sous rubrique « départements », le poste divers décroît fortement à l'inverse du poste interventions sociales. La question d'un possible effet de compensation se pose. En réalité lorsque l'on compare l'évolution de ces deux courbes par TA il apparaît qu'elles évoluent souvent

parallèlement, la raison de la forte décroissance du poste « divers » est sans doute la même que celle invoquée pour la décroissance du poste « divers aide sociale » (depuis la loi de juillet 1999 le département n'est plus responsable de l'aide médicale du fait de la création de la CMU qui dépend de l'État). La croissance observée en 2006 est liée à la catégorie divers.

Enfin, on observe une certaine croissance des requêtes concernant les « établissements publics locaux ». En allant dans le détail des rubriques il apparaît que cette croissance concerne dans un premier temps les établissements de coopération entre collectivités, puis dans un deuxième temps les associations syndicales et la rubrique divers. Cette évolution est vraisemblablement liée au développement de l'intercommunalité.

### Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation 06]  
CESDIP

Ensemble de la rubrique 04 Collectivités territoriales

## rubrique CONTENTIEUX FISCAL (06)

### résumé des données

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI- BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROIS- SEMENT
<b>06 CONTENTIEUX FISCAL</b>	<b>31419</b>	<b>20909</b>	<b>100</b>	<b>210348</b>	<b>19,28</b>	<b>-5,8</b>	<b>-9,04</b>	<b>-21,48</b>
0601 IMPOTS LOCAUX	9985	7323		60716	5,56	-2,6	-2,29	-5,44
060101 TAXES FONCIERES	3776	1872	8,95	20805	1,91	-6,4	-1,64	-3,89
060102 TAXE D'HABITATION	2244	1990	9,52	12861	1,18	-2,2	-0,22	-0,52
060103 TAXE PROFESSIONNELLE	3397	2343	11,21	21395	1,96	-2,4	-0,91	-2,15
060104 AUTRES TAXES LOCALES	568	1118		5591	0,51	8,7	0,47	1,12
06010401 TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	8	37	0,18	281	0,03	14,9	0,02	0,06
06010402 TAXE D'ENLEV ORDURES MENAGERES	17	789	3,77	1984	0,18	71,0	0,66	1,58
06010403 TAXE D'URBANISME	221	67	0,32	971	0,09	-15,5	-0,13	-0,31
06010404 CONTRIB CONST DEP D'EQUIP PUB	9	22	0,11	244	0,02	21,5	0,01	0,03
06010405 DIVERS AUTRES TAXES LOCALES	313	203	0,97	2111	0,19	-4,4	-0,09	-0,22
0602 IMPOTS SUR REVENU / BENEFICES	12978	7978		90321	8,28	-10,0	-4,30	-10,22
060201 IMPOTS SUR LE REVENU	10326	6270	29,99	72943	6,69	-11,2	-3,49	-8,29
060202 IMPOTS BENEFICES DES SOCIETES	2652	1634	7,81	16992	1,56	-4,6	-0,88	-2,08
060203 IMPOT SOLIDARITE SUR FORTUNE	0	2	0,01	26	0,00		0,00	0,00
060204 AUT IMP. SUR REVENU/BENEFICES	0	72	0,34	360	0,03		0,06	0,15
0603 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	5523	2493	11,92	30571	2,80	-8,8	-2,61	-6,19
0604 AUTRES IMPOTS ENTREPRISES	70	190	0,91	2107	0,19	22,4	0,10	0,25
0605 TAXES PARAFISCALES	965	1610		12500	1,15	9,9	0,55	1,32
060501 REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL	143	1324	6,33	5362	0,49	30,3	1,02	2,41
060502 AUTRES TAXES PARAFISCALES	822	286	1,37	7138	0,65	-5,5	-0,46	-1,10
0606 REDEVANCES SERVICES RENDUS	7	5	0,02	79	0,01	-0,9	0,00	0,00
0607 RECOUVREMENT DE L'IMPOT	1330	727	3,48	8551	0,78	-7,0	-0,52	-1,23
0608 RESPONS. DES SERVICES FISCAUX	3	72	0,34	443	0,04	39,0	0,06	0,14
0609 DIVERS CONTENTIEUX FISCAL	558	511	2,44	5060	0,46	2,8	-0,04	-0,10

## ÉVOLUTION

Globalement, cette rubrique représente 19,28 % des affaires enregistrées pendant la période et son évolution est assez nettement orientée à la baisse : -5,8% par an en moyenne entre 1999 et 2006.

Cette baisse se retrouve avec plus ou moins de force pour les rubriques fines les plus massives, par ordre d'importance : 060201 impôts sur le revenu ; 0603 taxe sur la valeur ajoutée ; 060103 taxe professionnelle ; 060101 taxes foncières ; 060202 impôts sur les bénéfices des sociétés ; 060102 taxe d'habitation. Prises ensemble, ces six rubriques représentent environ 16 % des affaires enregistrées de 1999 à 2006 et contribuent négativement à la variation totale de 1999 à 2006 pour près de -10 % (9,73).

D'autres rubriques moins importantes, 0607 recouvrement de l'impôt, 060502 taxes parafiscales autres que audiovisuel, 06010405 divers autres taxes locales, 06010403 taxe d'urbanisme et le poste divers 0609, sont également orientées à la baisse entre 1999 et 2006. Elles représentent 2,2% du total enregistré et contribuent négativement à la variation totale pour -1,25 %.

Quelques rubriques sont en revanche nettement orientées à la hausse en particulier les postes 060501 redevance de l'audiovisuel et 06010402 taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les petites rubriques restantes sont également plutôt en hausse. Si elles n'occupent qu'une place limitée même en 2006 (1,5 % du total), elles n'en contribuent pas moins significativement de façon positive à la croissance du total des affaires enregistrées avec une contribution positive de 1,94 %. Mais ceci vient de contentieux bien spécifiques d'ailleurs susceptibles de venir en séries (redevance audiovisuelle, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

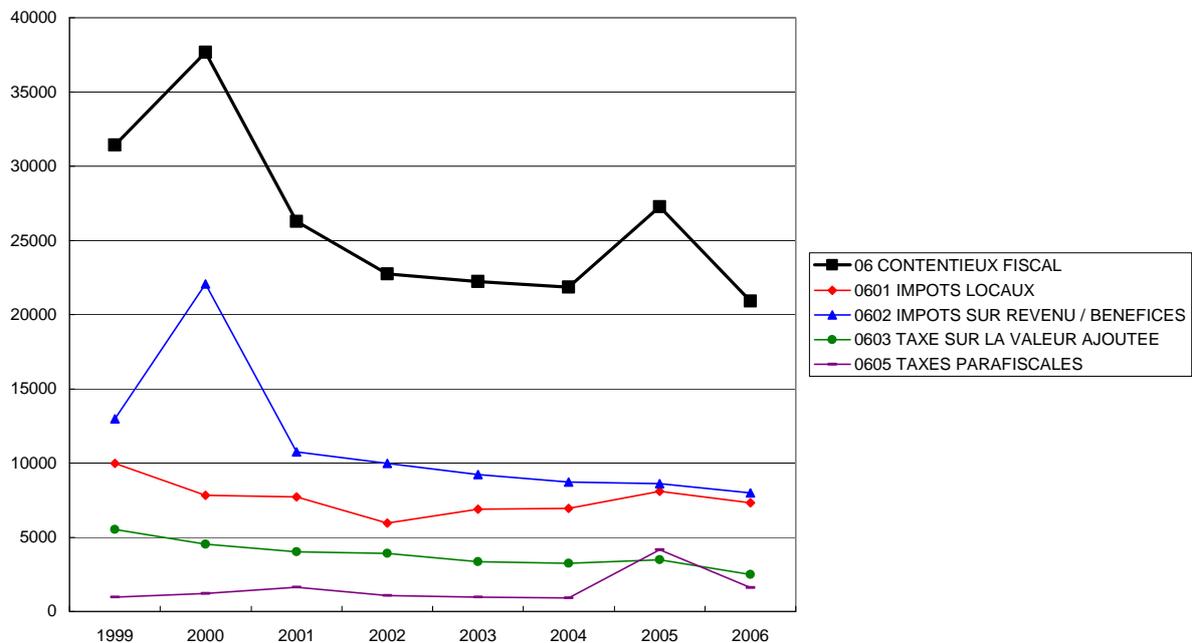
La construction de la nomenclature par nature de prélèvement fiscal ne correspond pas tout à fait à la présentation des données statistiques dans l'annuaire statistique de la direction générale des Impôts pour la phase administrative du contentieux. Celle-ci distingue les impôts d'État et taxes assimilées (avec peu de détails) et la fiscalité directe locale, et à l'intérieur de celle-ci les taxes foncières et taxes annexes, la taxe d'habitation, la taxe professionnelle et taxes annexes et les autres taxes locales. Les comparaisons de séries sont donc difficiles.

Les profils annuels d'évolution doivent être regardés avec précaution en raison d'échelles différentes sur les deux graphiques suivants. Sur un trend nettement décroissant, le total de la rubrique présente quand même deux pics. En 2000, une forte croissance de la rubrique de l'impôt sur le revenu suivie d'une baisse encore plus nette l'année suivante se reflète dans le total. En 2005, un nouveau pic apparaît, provenant cette fois des taxes parafiscales (0605) et du poste divers (0609). Dans le premier poste, la redevance audiovisuelle semble avoir une place importante avec une croissance marquée en 2005 mais qui se prolonge en 2006, tandis que la sous rubrique des autres taxes parafiscales présente seulement un fort pic en 2005. Il n'est pas exclu que des passages soient intervenus d'une sous rubrique à une autre entre ces trois-là. Le pic du total est renforcé par une montée passagère de moindre ampleur de l'ensemble des taxes locales venant surtout du poste taxes foncières (060101) qui présente un pic.

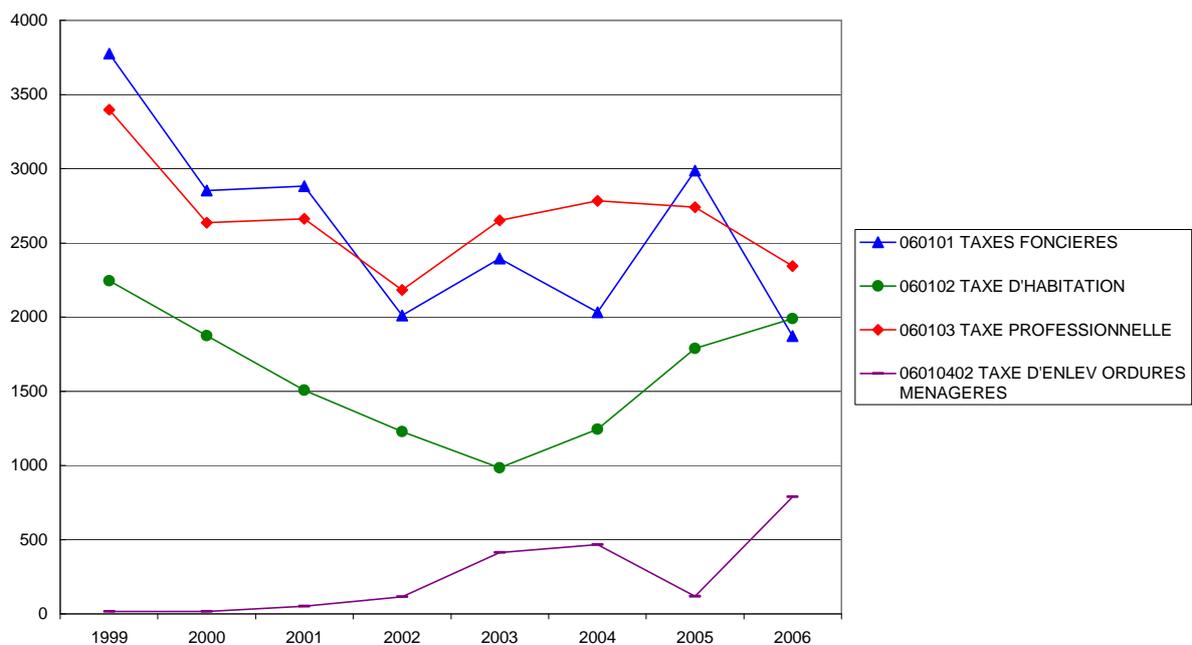
La baisse substantielle du contentieux fiscal est donc largement acquise dès 2002 ans en raison de l'évolution des plus grosses rubriques. La suite de la période est plus incertaine. On peut observer que pour la taxe d'habitation, après la baisse de 1999 à 2002, se dessine ensuite une reprise à la hausse. Les fortes croissances que connaissent les petites rubriques (redevance audiovisuelle, enlèvement des ordures ménagères) sont également concentrées sur une ou deux années, voire sur un même TA comme le contentieux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères regroupé à 77% au TA de Versailles en 2003 et encore à 45% en 2004. En 2006, ce contentieux, à nouveau en hausse, se concentre pour 44% au TA de Strasbourg et 31% à celui de Bordeaux. À côté d'une

tendance de fond, des mouvements assez brusques de hausse passagère peuvent alors remettre en cause dans l'activité de certains tribunaux administratifs les marges dégagées par le reflux du contentieux fiscal.

### Matière : CONTENTIEUX FISCAL

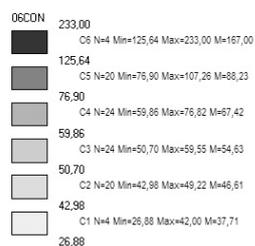
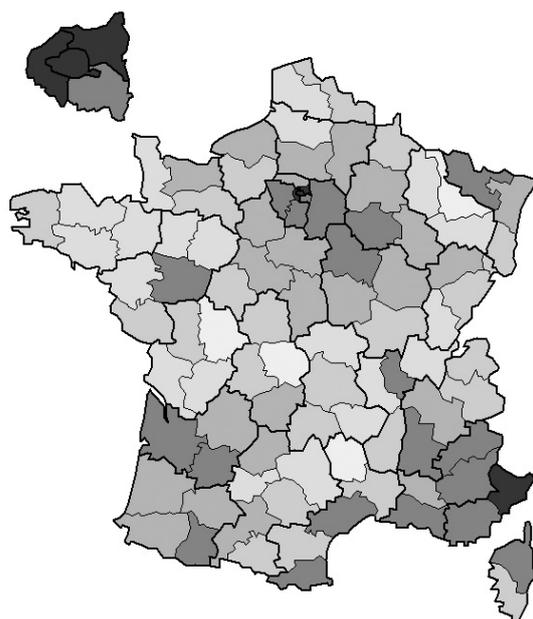


### IMPÔTS LOCAUX



## Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

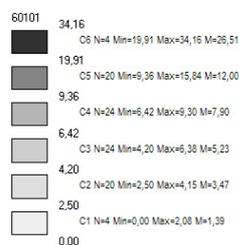
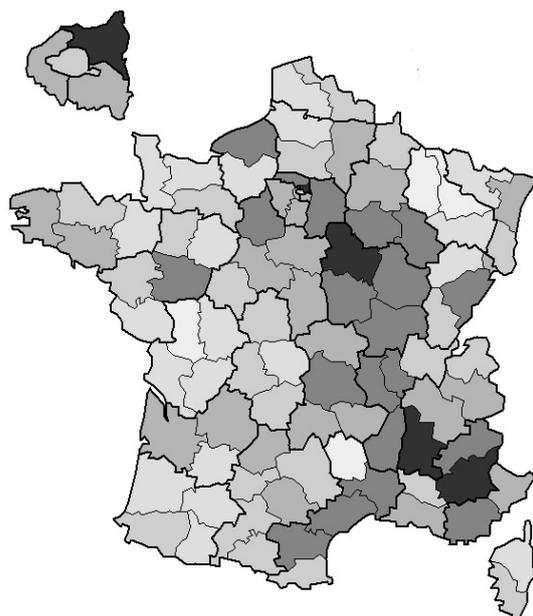
Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

## Ensemble de la rubrique « contentieux fiscal »

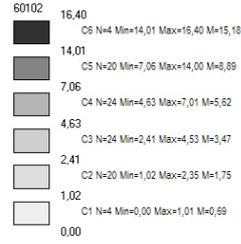
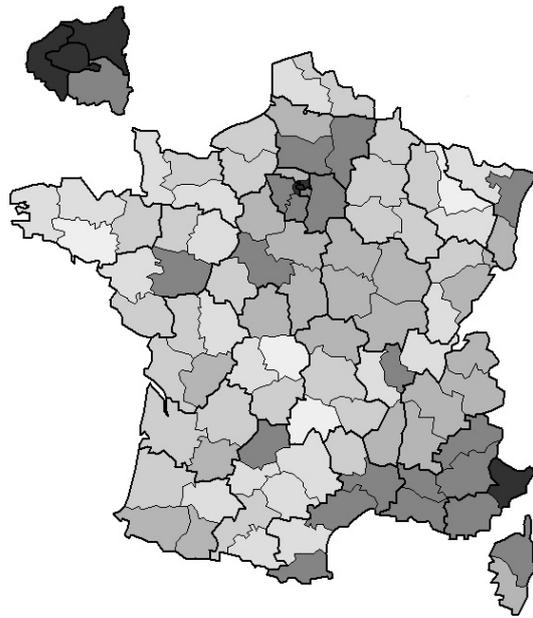
Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

## Impôts locaux – Taxe foncière

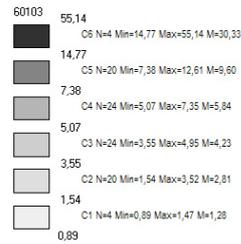
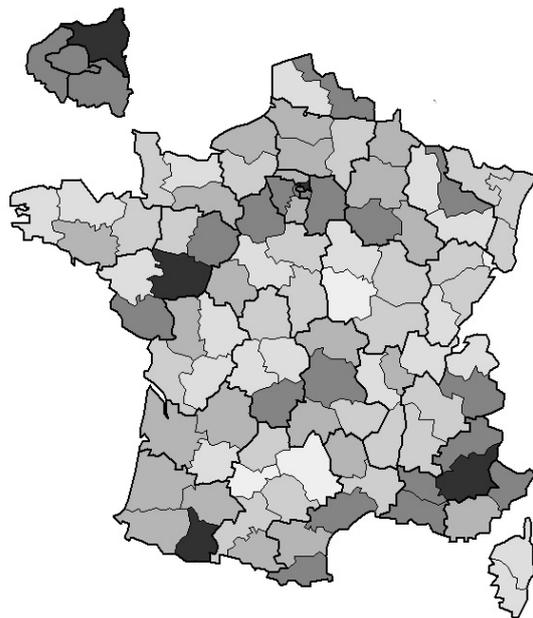
Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Impôts locaux – taxe d'habitation

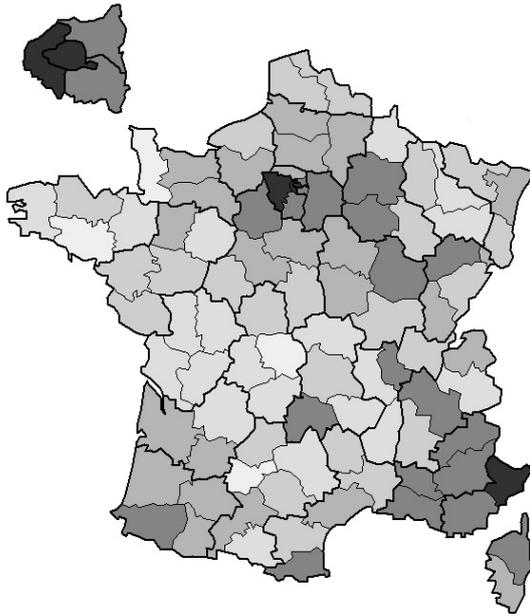
Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Impôts locaux – taxe professionnelle

Taux d'affaires nouvelles

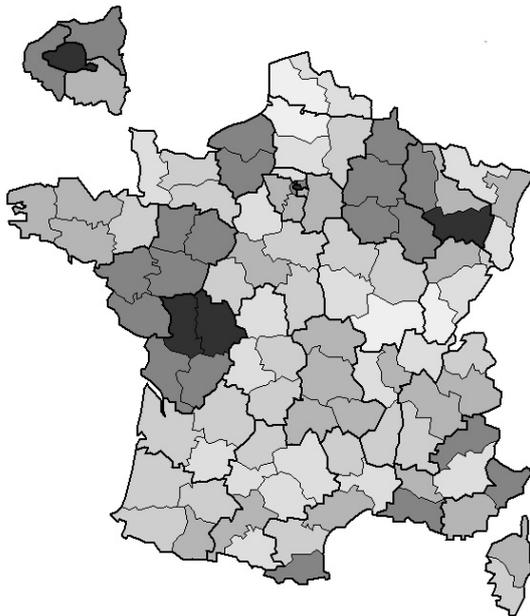


60201	77,13
06 N=4	Min=40,99 Max=77,13 M=52,26
40,99	
05 N=20	Min=20,72 Max=31,64 M=24,33
20,72	
04 N=24	Min=14,85 Max=20,14 M=16,94
14,85	
03 N=24	Min=11,78 Max=14,57 M=13,37
11,78	
02 N=20	Min=8,12 Max=11,71 M=10,52
8,12	
01 N=4	Min=5,70 Max=7,62 M=6,76
5,70	

Fait avec Phlcarto - <http://perso.club-internet.fr/phlgeo> [discrétisation '06']  
CESDJP

Impôt sur le revenu

Taux d'affaires nouvelles



603	37,47
06 N=4	Min=18,14 Max=37,47 M=25,47
18,14	
05 N=20	Min=11,08 Max=18,05 M=14,48
11,08	
04 N=24	Min=7,19 Max=10,99 M=8,88
7,19	
03 N=24	Min=5,43 Max=7,17 M=6,41
5,43	
02 N=20	Min=3,47 Max=5,42 M=4,55
3,47	
01 N=4	Min=1,96 Max=3,40 M=2,70
1,96	

Fait avec Phlcarto - <http://perso.club-internet.fr/phlgeo> [discrétisation '06']  
CESDJP

Taxe professionnelle

## rubrique : DOMAINE – VOIRIE (09)

### résumé des données

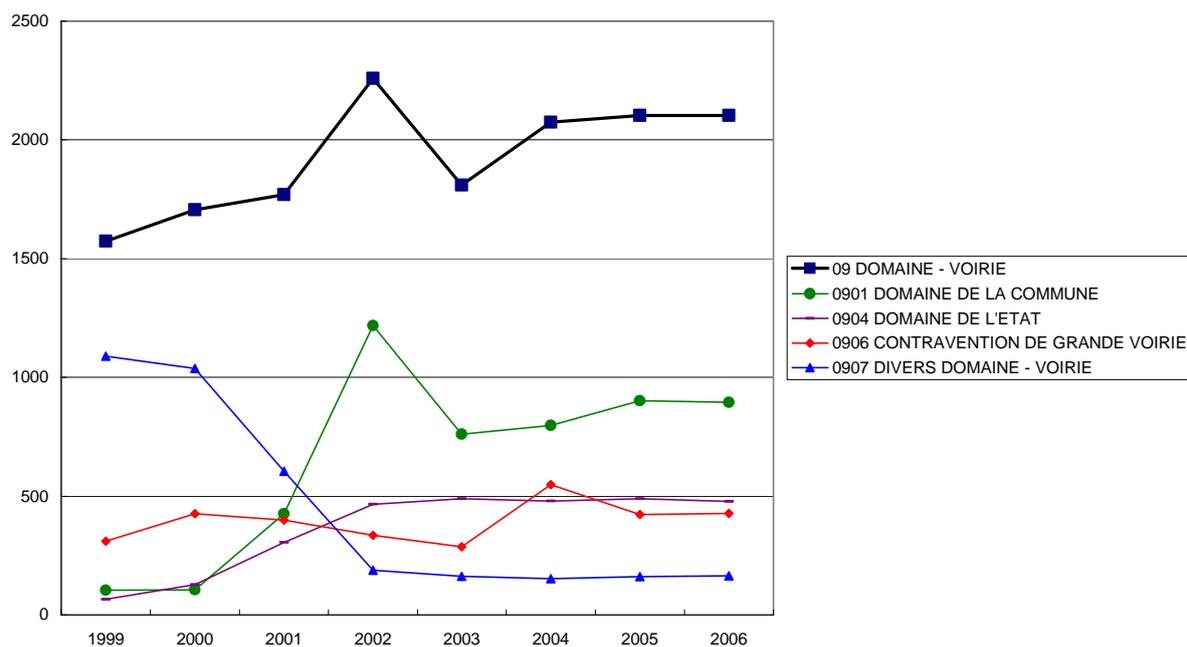
MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI-BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT
<b>09 DOMAINE - VOIRIE</b>	<b>1573</b>	<b>2103</b>	100	<b>15398</b>	<b>1,41</b>	<b>4,0</b>	<b>0,46</b>	<b>1,08</b>
0901 DOMAINE DE LA COMMUNE	104	895	42,56	5209	0,48	38,2	0,68	1,62
0902 DOMAINE DU DEPARTEMENT	3	60	2,85	267	0,02	54,0	0,05	0,12
0903 DOMAINE DE LA REGION	0	4	0,19	34	0,00		0,00	0,01
0904 DOMAINE DE L'ETAT	66	478		2901	0,27	29,9	0,35	0,84
090401 VOIES PUBLIQUES ET DEPENDANCES	12	74	3,52	437	0,04	29,6	0,05	0,13
090402 DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE	2	40	1,90	252	0,02	60,5	0,03	0,08
090403 DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	6	109	5,18	533	0,05	50,1	0,09	0,21
090404 DOMAINE PUBLIC MARITIME	40	205	9,75	1359	0,12	21,3	0,14	0,34
090405 AUTRES DOMAINE DE L'ETAT	6	50	2,38	320	0,03	26,3	0,04	0,09
0905 DOMAINE DES ETABLIS. PUBLICS	1	74	3,52	271	0,02	78,2	0,06	0,15
0906 CONTRAVENTION DE GRANDE VOIRIE	310	427	20,30	3154	0,29	3,7	0,10	0,24
0907 DIVERS DOMAINE - VOIRIE	1089	165	7,85	3562	0,33	-27,3	-0,79	-1,89

Cette rubrique qui représente 1,41% du total des affaires enregistrées sur la période, s'accroît modérément. Sa contribution à la variation totale est de 0,48%, ce qui représente un rapport à l'accroissement de 1,08. Les deux sous-rubriques les plus importantes sont le domaine de la commune (0901) et les contraventions de grande voirie (0906). La première est en croissance assez nette et contribue de façon non négligeable à la variation totale. Cependant, une décroissance notable concerne le poste divers. Elle a lieu de façon brusque entre 2000 et 2002 alors que certaines sous rubriques augmentent fortement (domaine de la commune, domaine de l'État) ce qui signale éventuellement un transfert lié au codage des affaires. Et selon nos explorations dans la base Skipper, ce poste divers a bien un contenu assez proche des autres postes de sa catégorie.

## ÉVOLUTION

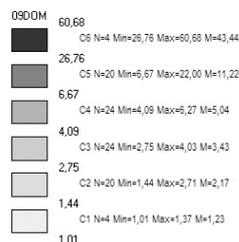
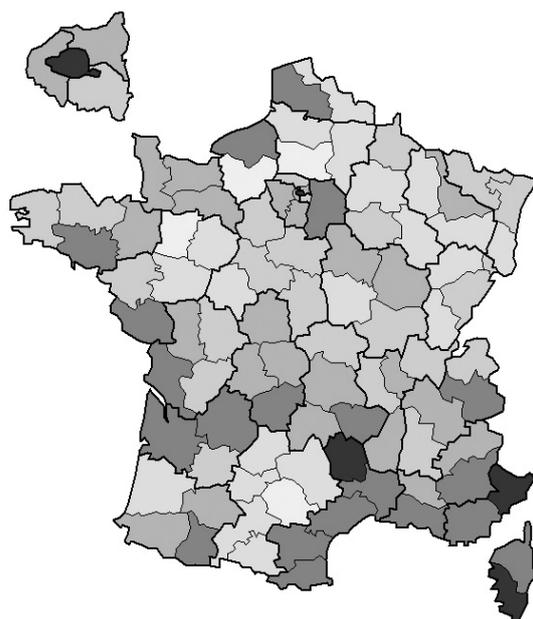
Compte tenu de ce transfert de codage, la croissance des sous rubriques, dont le poste « domaine de la commune » mais aussi les subdivisions du poste « domaine de l'État », ne se répercute donc pas complètement sur le total. De plus, la croissance modeste sur la période cache un pic en 2002 dû à la sous rubrique domaine de la commune. À nouveau, on peut constater que cette croissance est le propre de deux TA en particulier : Cergy-Pontoise et Montpellier. L'examen des sous rubriques montre aussi une croissance brusque du contentieux des contraventions de grande voirie en 2004. Dans l'ensemble ce contentieux a vu sa dispersion nettement décroître sur la période, notamment du fait du rattrapage des départements qui avaient un taux très bas en début de période d'observation.

Matière : DOMAINE \_ VOIRIE



Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Ensemble de la rubrique « Domaine voirie »

## rubrique : DROIT DES PERSONNES ET LIBERTÉS PUBLIQUES (10)

### résumé des données

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRIBUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT
<b>10 DROITS PERSONNES ET LIB PUBLIC</b>	<b>1915</b>	<b>4243</b>	<b>100</b>	<b>17262</b>	<b>1,58</b>	<b>12,9</b>	<b>2,00</b>	<b>4,76</b>
1001 ETATS DES PERSONNES	1394	3234		10559	0,97	13,5	1,58	3,76
100101 ADOPTION	7	50	1,18	281	0,03	29,5	0,04	0,09
100102 NOM PATRONYMIQUE	30	69	1,63	390	0,04	19,3	0,03	0,08
100103 NATIONALITE	1354	3072		9626	0,88	12,4	1,48	3,51
10010301 NATURALISATION - REINTEGRATION	1354	3058	72,07	9578	0,88	12,3	1,47	3,48
10010302 PERTE DE LA NATIONALITE	0	14	0,33	48	0,00		0,01	0,03
100104 AUT QUEST RELAT ETAT DES PERS.	3	43	1,01	262	0,02		0,03	0,08
1002 LIBERTES PUBLIQUES	41	647		3947	0,36	37,8	0,52	1,24
100201 LIBERTE D'ALLER ET VENIR	0	45	1,06	190	0,02		0,04	0,09
100202 LIBERTE D'ASSOCIATION	0	15	0,35	65	0,01		0,01	0,03
100203 LIBERTE DE CULTE	0	25	0,59	80	0,01		0,02	0,05
100204 LIBERTE D'EXPR -LIBERTE PRESSE	1	12	0,28	74	0,01		0,01	0,02
100205 LIBERTE DE MANIFESTATION	0	6	0,14	40	0,00		0,01	0,01
100206 ACCES AUX DOCUM ADMINISTRATIFS	31	492	11,60	3098	0,28	37,2	0,40	0,94
100207 INFORMATIQUE ET LIBERTES	8	6	0,14	99	0,01	-1,0	0,00	0,00
100208 AUT QUEST RELAT LIBERTES PUBL.	1	46	1,08	301	0,03		0,04	0,09
1003 DIVERS DROITS PERSONNES ET LIB	480	362	8,53	2756	0,25	-0,5	-0,10	-0,24

Cette rubrique se partage en pratique en deux sous-ensembles très différents : les affaires relatives à la nationalité (« naturalisation, réintégration ») d'un côté, celles relatives à « l'accès aux documents administratifs » de l'autre. Les premières, qui représentent 72% de la rubrique en 2006, en constituent aussi l'essentiel de la croissance. Les secondes qui représentent 12% de l'ensemble connaissent une forte croissance, moins visible toutefois au niveau global en raison de leur faible poids. La rubrique « divers » régresse tandis que d'autres postes détaillés (et en particulier les sous-rubriques autres) augmentent (effet probable de nomenclature).

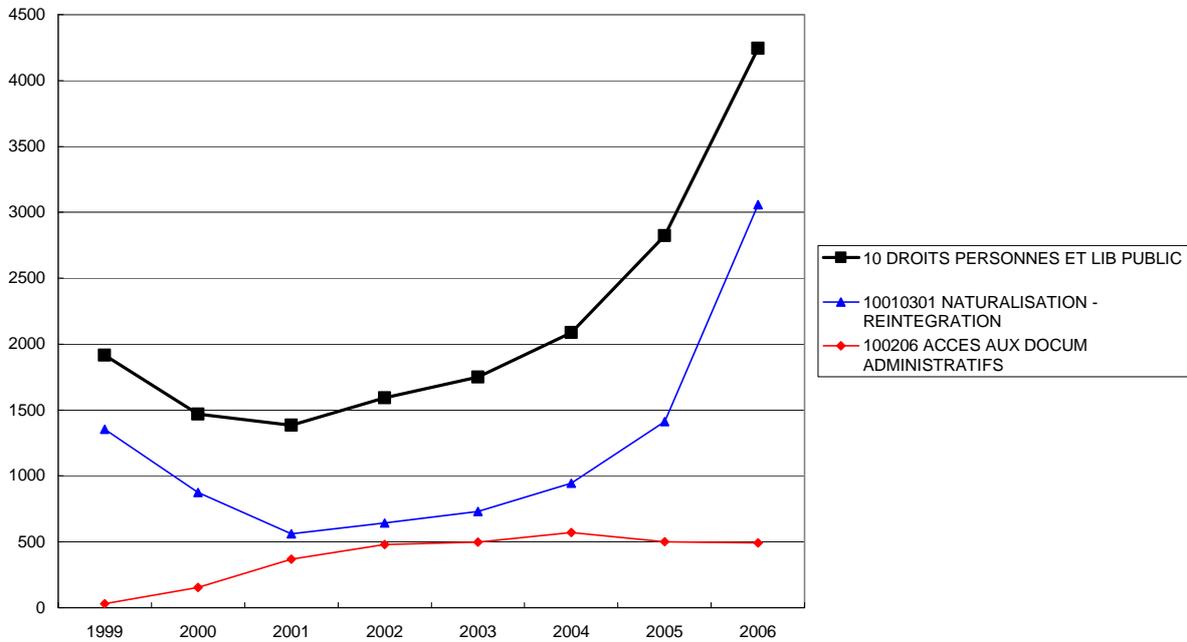
### ÉVOLUTION

L'augmentation de la rubrique « accès aux documents administratifs » pourrait résulter (note Heers, 2005) de la loi du 4 mars 2002 qui a ouvert le droit à la communication directe de l'entier dossier médical. Cependant, le graphique indique une croissance dès le début de la période observée et donc probablement un contentieux non limité à un type de document particulier.

La rubrique « naturalisation réintégration » connaît une baisse les deux premières années, suivie d'une hausse significative qui s'est accentuée en 2005 et 2006. L'évolution de l'ensemble de la rubrique reste proche de cette sous rubrique concernant la nationalité.

L'activité correspondant à cette rubrique se trouve entièrement concentrée au TA de Nantes (72% de ce contentieux en 2006 et 98% pour la sous rubrique « Naturalisation / Réintégration ») ce qui finalement coupe court à toute tentative d'analyse géographique de cette rubrique.

**Matière : DROIT DES PERSONNES ET LIBERTES PUBLIQUES**



**Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)**

Sans objet : on observe seulement la concentration à Nantes de la plus grosse partie des affaires.

## rubrique : ÉDUCATION RECHERCHE (12)

Cette rubrique reste de modeste importance. Elle concerne en premier lieu et essentiellement l'enseignement public et plus particulièrement l'enseignement supérieur, et en second lieu les examens. Elle connaît une croissance modérée sur la période.

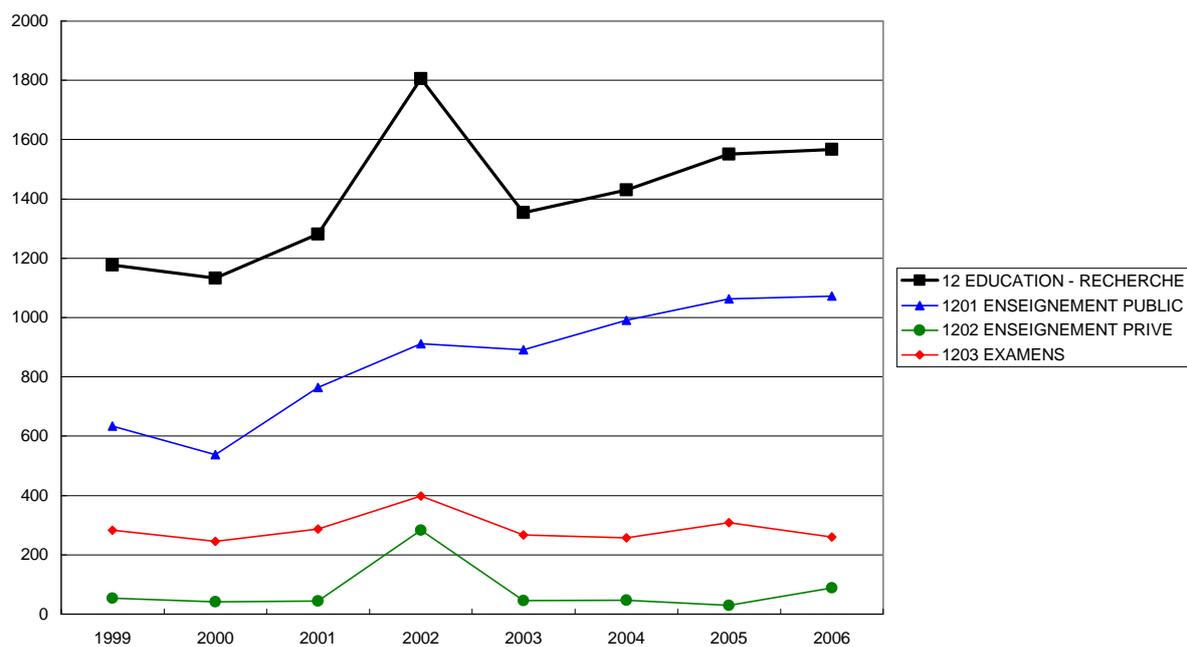
### résumé des données

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRIBUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT
<b>12 EDUCATION - RECHERCHE</b>	<b>1177</b>	<b>1567</b>	<b>100</b>	<b>11299</b>	<b>1,04</b>	<b>4,4</b>	<b>0,34</b>	<b>0,80</b>
1201 ENSEIGNEMENT PUBLIC	634	1072		6864	0,63	9,8	0,38	0,90
120101 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	102	199	12,70	1112	0,10	10,1	0,08	0,20
120102 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	172	286	18,25	1860	0,17	11,6	0,10	0,23
120103 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	359	431	27,50	3074	0,28	4,0	0,06	0,15
120104 ENSEIGNEMENTS SPECIALISES								
12010401 ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	0	26	1,66	134	0,01		0,02	0,05
12010402 ENSEIGNEMENT AGRICOLE	0	8	0,51	206	0,02		0,01	0,02
12010403 AUT ENSEIGNEMENTS SPECIALISES	1	122	7,79	478	0,04		0,10	0,25
1202 ENSEIGNEMENT PRIVE	54	88		632	0,06	0,3	0,03	0,07
120201 ENSEIGNEMENT PRIVE PRIMAIRE	52	23	1,47	196	0,02	-13,6	-0,02	-0,06
120202 ENSEIGNEMENT PRIVE SECONDAIRE	2	53	3,38	181	0,02		0,04	0,10
120203 ENSEIGNEMENT PRIVE SUPERIEUR	0	7	0,45	41	0,00		0,01	0,01
120204 ENSEIGNEMENT PRIVE SPECIALISE	0	5	0,32	214	0,02		0,00	0,01
1203 EXAMENS	283	260	16,59	2305	0,21	-0,2	-0,02	-0,05
1204 RECHERCHE	1	10	0,64	50	0,00		0,01	0,02
1205 DIVERS EDUCATION - RECHERCHE	205	137	8,74	1448	0,13	-9,0	-0,06	-0,14

## ÉVOLUTION

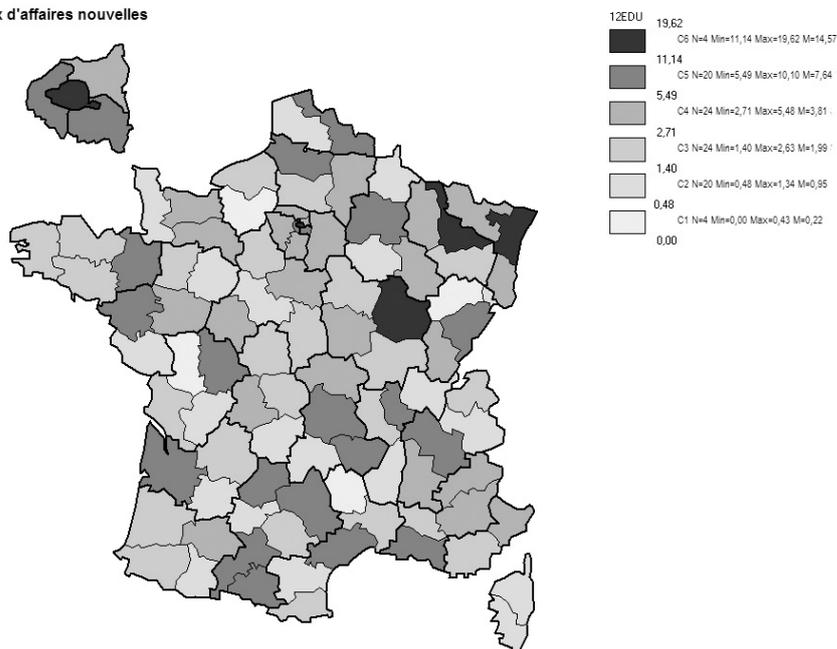
La courbe totale accuse un très net pic en 2002 dû à l'enseignement privé pour l'essentiel, alors que c'est une sous rubrique de poids marginal en règle générale, mais qui est aussi perceptible dans la courbe des examens et dans une moindre mesure dans celle de l'enseignement public. La croissance de cette rubrique est faible et sa dispersion géographique a un peu augmenté sur la période.

Matière : EDUCATION, RECHERCHE



Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Ensemble de la rubrique 12 Education Recherche

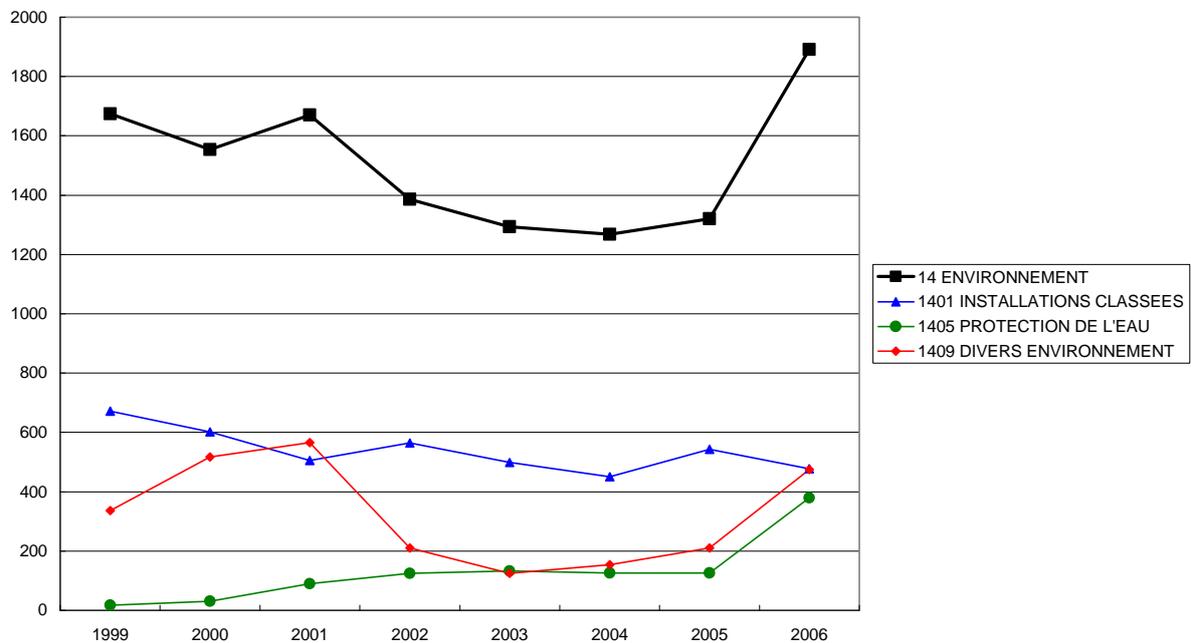
## rubrique : ENVIRONNEMENT (14)

### résumé des données

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI-BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROIS-SEMENT
<b>14 ENVIRONNEMENT</b>	<b>1674</b>	<b>1892</b>	<b>100</b>	<b>12057</b>	<b>1,11</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,19</b>	<b>0,45</b>
1401 INSTALLATIONS CLASSEES	672	477	25,21	4313	0,40	-3,9	-0,17	-0,40
1402 MINES ET CARRIERES	205	86	4,55	992	0,09	-8,4	-0,10	-0,24
1403 LUTTE CONTRE LA POLLUTION	6	116	6,13	635	0,06		0,09	0,22
1404 PROTECTION FAUNE ET FLORE	4	123	6,50	494	0,05		0,10	0,24
1405 PROTECTION DE L'EAU	17	380	20,08	1028	0,09	42,6	0,31	0,74
1406 PARCS NATURELLES	2	14	0,74	38	0,00		0,01	0,02
1407 MONUMENTS ET SITES	8	16	0,85	117	0,01		0,01	0,02
1408 AFFICHAGE	423	205	10,84	1845	0,17	-6,2	-0,19	-0,45
1409 DIVERS ENVIRONNEMENT	337	475	25,11	2595	0,24	-7,5	0,12	0,28

### ÉVOLUTION

Matière : ENVIRONNEMENT

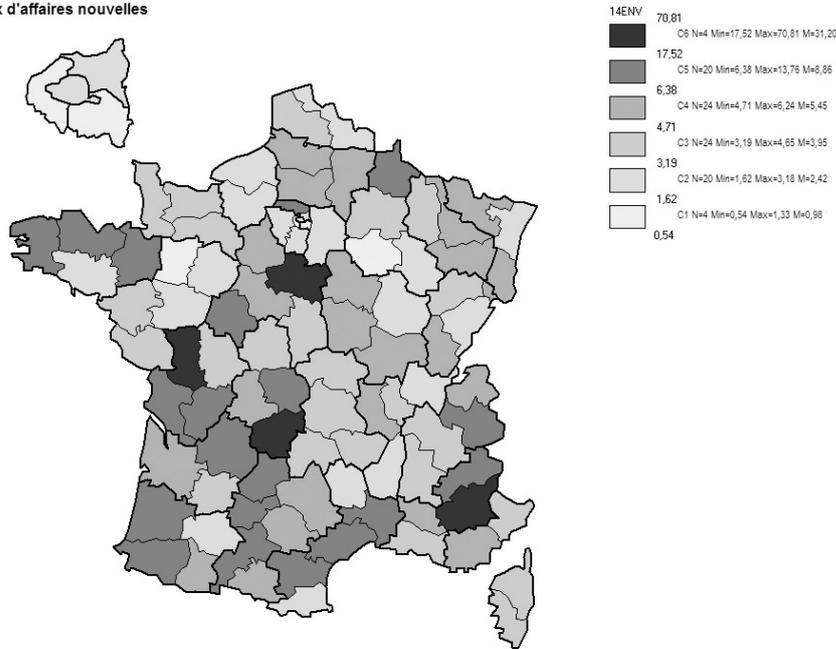


Plutôt orientée à la baisse jusqu'en 2005, la rubrique environnement pèse peu dans le total. Elle enregistre une forte hausse en 2006. Une fois encore on observe ici que cette forte hausse résulte

de l'addition de quelques cas particuliers : la hausse du contentieux de la protection de l'eau qui se concentre au TA de Poitiers (63% de ce contentieux en 2006) et celle de la sous rubrique divers qui concerne particulièrement les TA d'Orléans et de Cergy Pontoise (49% de ces requêtes). Le contentieux principal qui est celui des installations classées, va plutôt diminuant. Globalement, la dispersion géographique des taux s'est accrue depuis le début de la période.

### Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06]  
CESDIP

Ensemble de la rubrique 14 Environnement

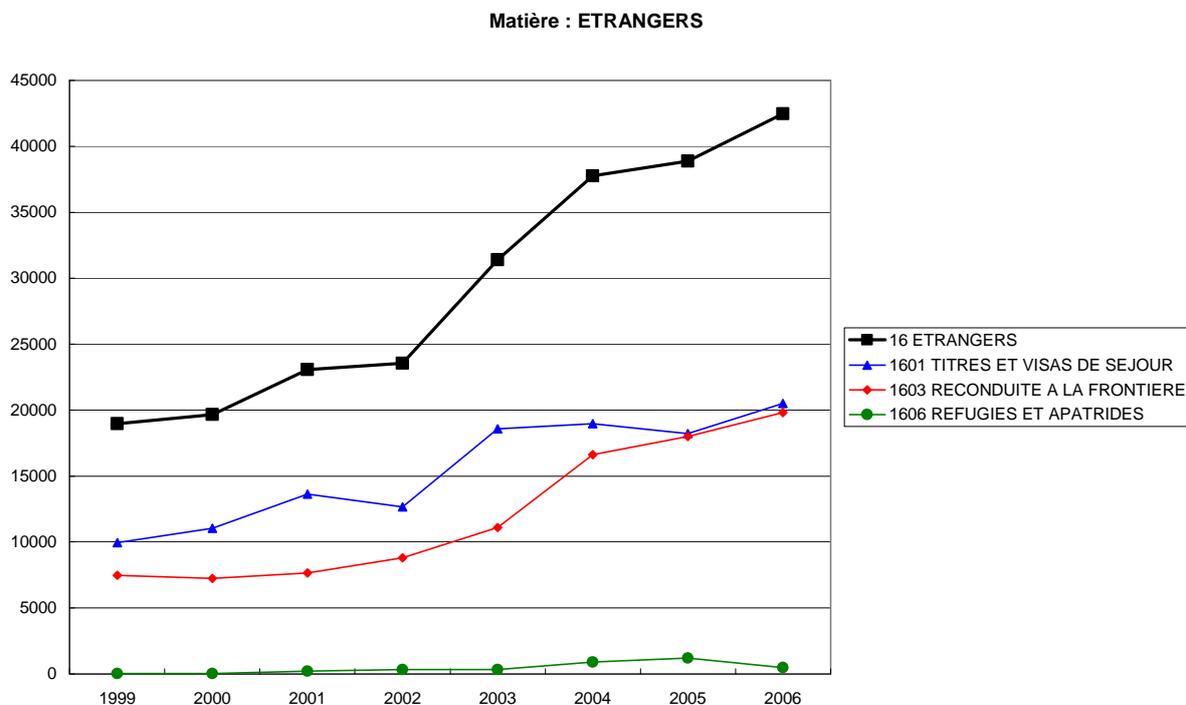
## rubrique : ÉTRANGERS (16)

### RÉSUMÉ DES DONNÉES

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRIBUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT
<b>16 ETRANGERS</b>	<b>18966</b>	<b>42463</b>	<b>100</b>	<b>235781</b>	<b>21,61</b>	<b>13,7</b>	<b>20,21</b>	<b>48,02</b>
1601 TITRES ET VISAS DE SEJOUR	9952	20519	48,32	123545	11,32	11,2	9,09	21,59
1602 TITRES DE TRAVAIL	100	259	0,61	1335	0,12	15,6	0,14	0,32
1603 RECONDUITE A LA FRONTIERE	7476	19812	46,66	96715	8,86	18,0	10,61	25,21
1604 EXPULSION	749	375	0,88	4486	0,41	-12,9	-0,32	-0,76
1605 EXTRADITION	0	4	0,01	17	0,00		0,00	0,01
1606 REFUGIES ET APATRIDES	28	480	1,13	3516	0,32	69,2	0,39	0,92
1607 DIVERS ETRANGERS	661	1014	2,39	6167	0,57	6,6	0,30	0,72

Cette rubrique pèse d'un poids très important dans l'ensemble du contentieux administratif, plus d'une requête sur cinq entre 1999 et 2006 concerne ce contentieux, et son évolution sur cinq ans est très forte (+13,7% de variation annuelle). Sa contribution à la variation du total est de 20,21%, ce qui représente un rapport positif de près de la moitié de l'accroissement total (48,02). Deux sous rubriques totalisent 95% de ce contentieux : les titres et visas de séjour et les reconduites à la frontière. Toutes deux se sont accrues rapidement : 11% et 18% de variation annuelle. La variation la plus importante concerne les réfugiés et apatrides : le taux de +69% est calculé à partir d'un faible effectif en 1999. Seule sous rubrique à décroître, le contentieux des expulsions connaît une diminution notable, ce qui n'affecte pas l'ensemble en raison de son très faible poids dans la rubrique (- de 1%).

### ÉVOLUTION

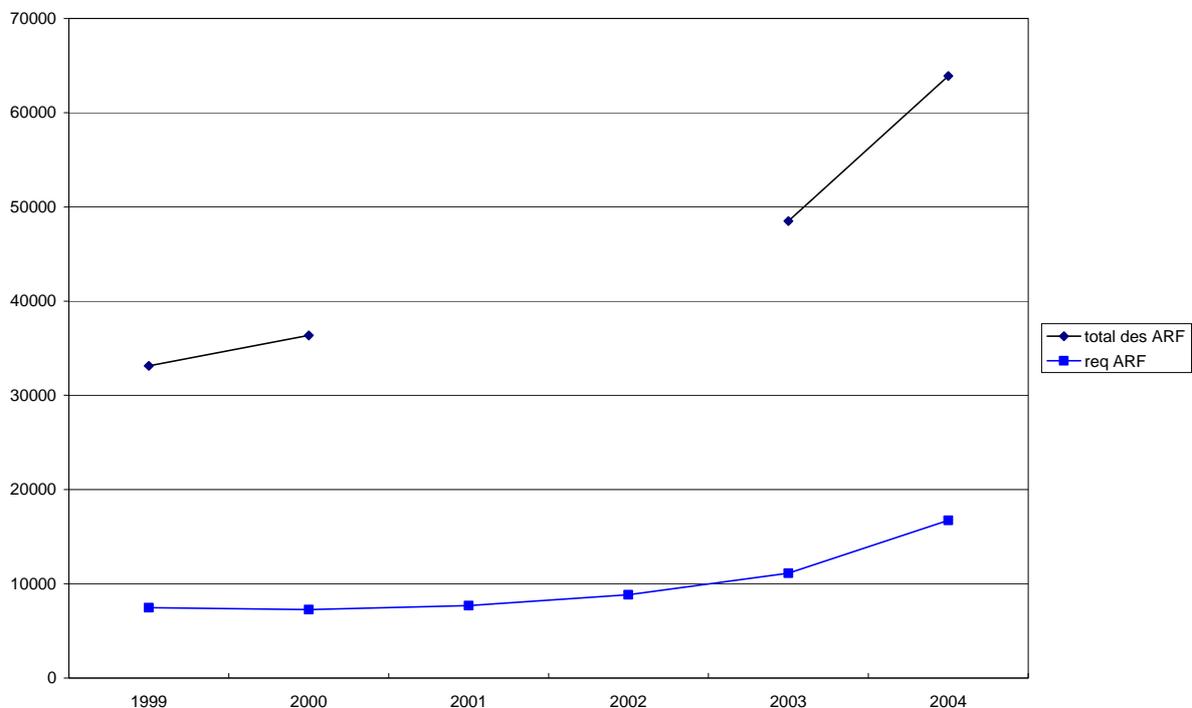


Le fort accroissement de ces quatre dernières années est dû en 2003 prioritairement au contentieux des titres et visas de séjour, puis à celui des reconduites à la frontière. En 2006, ce sont les deux contentieux qui concourent à la croissance globale. Le contentieux des réfugiés et apatrides qui avait connu une certaine croissance jusqu'en 2005, a décliné en 2006.

Le contentieux des étrangers est fortement influencé par les dispositions législatives et les pratiques administratives (note Heers, 2005).

La reconduite à la frontière peut être décidée par le juge judiciaire ou par le préfet (ARF). Seuls les ARF, décisions prises par le préfet sont contestées devant le TA. L'objet de la contestation peut également porter sur le pays de renvoi. Si le départ forcé est décidé dans le cadre d'une interdiction de territoire, le préfet détermine le pays de destination. Cette décision doit être contestée devant le juge administratif<sup>6</sup>.

Cependant l'évolution du contentieux des ARF est aussi lié aux pratiques administratives, comme en témoigne le graphique ci-après : le nombre d'arrêtés de reconduite à la frontière pris par les préfets tant par voie postale qu'administrative s'est fortement accru en 2004.



La loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration qui prévoit que le préfet puisse assortir son refus de titre de séjour d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) a encore accru, depuis son entrée en vigueur début 2007, le poids du contentieux des étrangers auprès des TA (comme on peut le voir sur les données du premier semestre 2007).

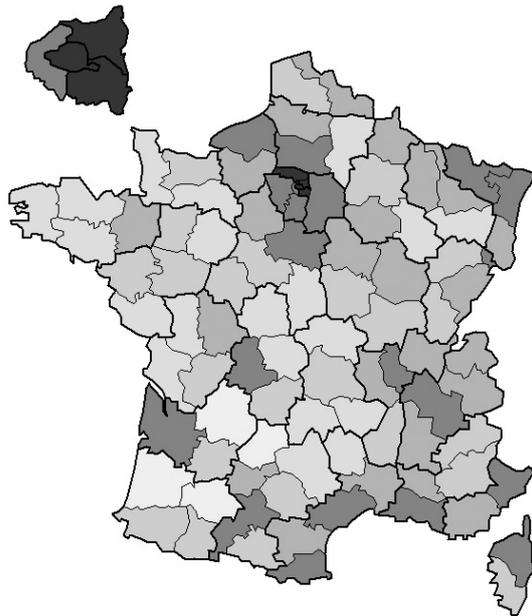
Alors que les contentieux des titres et visas de séjour et des reconduites à la frontière apparaissent en 2003-2004 comme très concentrés en région parisienne, et en région Rhône Alpes, la concentration paraît moindre aujourd'hui. Ce sont d'ailleurs les contentieux pour lesquels l'indicateur de dispersion, tout en restant assez élevé, a le plus drastiquement baissé depuis les années 1999-2000. Dans les deux cas, on observe que les derniers déciles se sont nettement accrus, mais les premiers déciles encore davantage, ce qui résulte en un indicateur de

<sup>6</sup> Tchen V., Renault-Malignac F., *Code de l'entrée et du séjour des étrangers en France*, Litec, 2004-2005.

dispersion, le rapport interdécile, en forte baisse, traduisant une plus grande homogénéité des situations. Paris cependant, continue de dominer massivement ce contentieux.

### Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

Taux d'affaires nouvelles

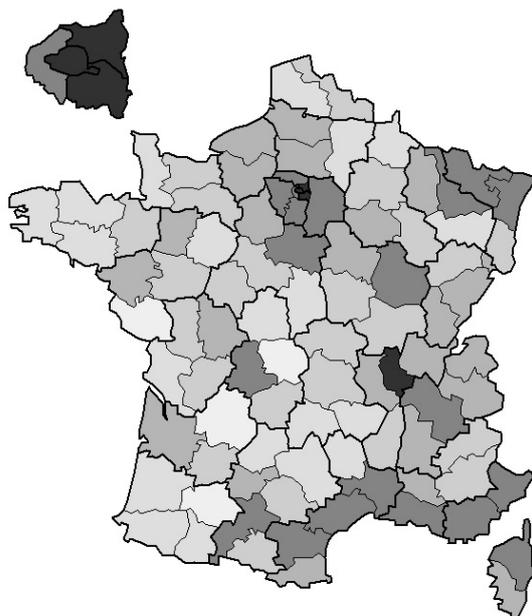


16ETR	404,55
06 N=4 Min=248,24 Max=876,63 M=525,95	876,63
05 N=20 Min=91,54 Max=209,37 M=131,22	248,24
04 N=24 Min=51,96 Max=91,06 M=71,43	91,54
03 N=24 Min=25,61 Max=51,29 M=37,42	51,96
02 N=20 Min=10,92 Max=25,40 M=18,37	25,61
01 N=4 Min=3,87 Max=10,05 M=7,97	10,92
	3,87

Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

### Ensemble de la rubrique 16 Étrangers

Taux d'affaires nouvelles

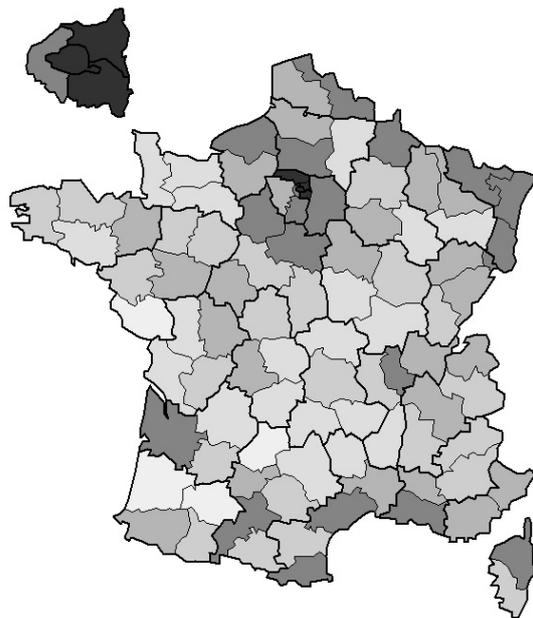


1601	404,55
06 N=4 Min=125,64 Max=404,55 M=253,46	404,55
05 N=20 Min=48,66 Max=104,06 M=71,17	125,64
04 N=24 Min=20,14 Max=46,28 M=32,02	48,66
03 N=24 Min=8,49 Max=19,78 M=14,28	20,14
02 N=20 Min=3,87 Max=7,75 M=6,15	8,49
01 N=4 Min=0,55 Max=3,88 M=2,33	3,87
	0,55

Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

### Titres et visas de séjour

Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation 06]  
CECOP

Reconduite à la frontière

rubrique : FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS (18)

RÉSUMÉ DES DONNÉES

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI- BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROIS- SEMENT
<b>18 FONCTIONNAIRES &amp; AGENTS PUBLICS</b>	<b>13484</b>	<b>16938</b>	<b>100</b>	<b>130556</b>	<b>11,97</b>	<b>6,2</b>	<b>2,97</b>	<b>7,06</b>
1801 FONCTIONNAIRES DE L'ETAT	5095	7783		50961	4,67	8,3	2,31	5,49
180101 DISPOSITIONS REGLEMENT.(AP)	3	84	0,50	317	0,03		0,07	0,17
<i>180102 ENTREE EN SERVICE (AP)</i>								
18010201 CONCOURS ET EXAMENS PROF.(AP)	55	241	1,42	1491	0,14	25,8	0,16	0,38
18010202 NOMINATIONS	350	563	3,32	2768	0,25	5,7	0,18	0,44
180103 POSITIONS (AP)	604	729	4,30	5209	0,48	3,9	0,11	0,26
180104 NOTATIONS	742	629	3,71	5458	0,50	-2,2	-0,10	-0,23
180105 DROITS ET OBLIGATIONS (AP)	308	587	3,47	3646	0,33	7,2	0,24	0,57
180106 REMUNERATION (AP)	1340	2716	16,03	14551	1,33	13,5	1,18	2,81
180107 MALADIES ET INFIRMITES (AP)	410	543	3,21	3970	0,36	4,5	0,11	0,27
180108 DISCIPLINE(AP)	370	580	3,42	3997	0,37	9,1	0,18	0,43
180109 CESSATION DE FONCTIONS (AP)	379	686	4,05	5005	0,46	16,2	0,26	0,63
180110 DIVERS FONCTIONNAIRE DE L'ETAT	534	425	2,51	4512	0,41	2,4	-0,09	-0,22
1802 FONCTIONNAIRES COLL. TERRIT.	4193	5207		37886	3,47	4,3	0,87	2,07
180201 DISPOSITIONS REGLEMENT. (CT)	1	87	0,51	308	0,03		0,07	0,18
<i>180202 ENTREE EN SERVICE (CT)</i>								
18020201 CONCOURS ET EXAMENS PROF.(CT)	20	206	1,22	1031	0,09	35,3	0,16	0,38
18020202 NOMINATIONS	225	319	1,88	2412	0,22	5,6	0,08	0,19
180203 POSITIONS (CT)	393	342	2,02	2923	0,27	0,6	-0,04	-0,10
180204 NOTATIONS	299	263	1,55	2179	0,20	-1,4	-0,03	-0,07
180205 DROITS ET OBLIGATIONS (CT)	155	369	2,18	2037	0,19	8,8	0,18	0,44
180206 REMUNERATION (CT)	743	1316	7,77	8798	0,81	8,4	0,49	1,17
180207 MALADIES ET INFIRMITES (CT)	285	491	2,90	3143	0,29	10,1	0,18	0,42
180208 DISCIPLINE (CT)	649	572	3,38	4482	0,41	1,0	-0,07	-0,16
180209 CESSATION DE FONCTIONS (CT)	744	950	5,61	7145	0,65	5,3	0,18	0,42
180210 DIVERS FONCTIONNAIRE COLL TERR	679	292	1,72	3428	0,31	-8,9	-0,33	-0,79
1803 FONCTIONNAIRES ETABL.HOSPITAL.	1306	1771		22134	2,03	13,5	0,40	0,95
180301 DISPOSITIONS REGLEMENT.(EH)	0	14	0,08	90	0,01		0,01	0,03
<i>180302 ENTREE EN SERVICE (EH)</i>								
18030201 CONCOURS ET EXAMENS PROF.(EH)	5	45	0,27	311	0,03		0,03	0,08
18030202 NOMINATIONS	40	54	0,32	373	0,03	4,6	0,01	0,03
180303 POSITIONS (EH)	136	98	0,58	922	0,08	-1,4	-0,03	-0,08
180304 NOTATIONS	160	96	0,57	1003	0,09	-4,8	-0,06	-0,13
180305 DROITS ET OBLIGATIONS (EH)	93	88	0,52	2097	0,19	10,6	0,00	-0,01
180306 REMUNERATION (EH)	188	459	2,71	10942	1,00	29,1	0,23	0,55
180307 MALADIES ET INFIRMITES (EH)	171	301	1,78	1984	0,18	7,1	0,11	0,27
180308 DISCIPLINE (EH)	160	162	0,96	1198	0,11	2,0	0,00	0,00
180309 CESSATION DE FONCTIONS (EH)	201	326	1,92	2177	0,20	10,8	0,11	0,26
180310 DIVERS FONCTIONNAIRE ETAB.HOSP	152	128	0,76	1037	0,10	-0,1	-0,02	-0,05

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRIBUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT
<b>1804 ENSEIGNANTS</b>	<b>2133</b>	<b>1688</b>		<b>14222</b>	<b>1,30</b>	<b>-2,9</b>	<b>-0,38</b>	<b>-0,91</b>
180401 DISPOSITIONS REGLEMENT. (EN)	1	25	0,15	98	0,01		0,02	0,05
<i>180402 ENTREE EN SERVICE (EN)</i>								
18040201 CONCOURS ET EXAMENS PROF.(EN)	1	38	0,22	286	0,03		0,03	0,08
18040202 NOMINATIONS	17	65	0,38	462	0,04	23,2	0,04	0,10
180403 POSITIONS (EN)	236	197	1,16	1517	0,14	-2,8	-0,03	-0,08
180404 NOTATIONS	182	87	0,51	1163	0,11	-11,4	-0,08	-0,19
180405 DROITS ET OBLIGATIONS (EN)	612	249	1,47	2135	0,20	-12,9	-0,31	-0,74
180406 REMUNERATION (EN)	385	514	3,03	3455	0,32	1,0	0,11	0,26
180407 MALADIES ET INFIRMITES (EN)	112	110	0,65	953	0,09	1,0	0,00	0,00
180408 DISCIPLINE (EN)	81	88	0,52	683	0,06	3,9	0,01	0,01
180409 CESSATION DE FONCTIONS (EN)	156	206	1,22	1914	0,18	10,2	0,04	0,10
180410 DIVERS ENSEIGNANTS	350	109	0,64	1556	0,14	-15,7	-0,21	-0,49
<b>1805 MAGISTRATS</b>	<b>2</b>	<b>23</b>		<b>151</b>	<b>0,01</b>	<b>55,9</b>	<b>0,02</b>	<b>0,04</b>
180501 DISPOSITIONS REGLEMENT. (MA)	0	2	0,01	4	0,00		0,00	0,00
<i>180502 ENTREE EN SERVICE (MA)</i>								
18050201 CONCOURS ET EXAMENS PROF.(MA)	1	1	0,01	25	0,00		0,00	0,00
18050202 NOMINATIONS	0	4	0,02	20	0,00		0,00	0,01
180503 POSITIONS (MA)	0	2	0,01	17	0,00		0,00	0,00
180504 NOTATIONS	0	2	0,01	9	0,00		0,00	0,00
180505 DROITS ET OBLIGATIONS (MA)	1	1	0,01	10	0,00		0,00	0,00
180506 REMUNERATION (MA)	0	2	0,01	28	0,00		0,00	0,00
180507 MALADIES ET INFIRMITES (MA)	0	4	0,02	10	0,00		0,00	0,01
180508 DISCIPLINE (MA)	0	1	0,01	5	0,00		0,00	0,00
180509 CESSATION DE FONCTIONS (MA)	0	4	0,02	19	0,00		0,00	0,01
180510 DIVERS MAGISTRATS	0	0	0,00	4	0,00		0,00	0,00
<b>1806 MILITAIRES</b>	<b>573</b>	<b>382</b>		<b>4127</b>	<b>0,38</b>	<b>-5,0</b>	<b>-0,16</b>	<b>-0,39</b>
180601 DISPOSITIONS REGLEMENT. (MI)	0	4	0,02	21	0,00		0,00	0,01
<i>180602 ENTREE EN SERVICE (MI)</i>								
18060201 CONCOURS ET EXAMENS PROF.(MI)	4	22	0,13	159	0,01	42,4	0,02	0,04
18060202 NOMINATIONS	16	24	0,14	160	0,01	13,9	0,01	0,02
180603 POSITIONS (MI)	35	36	0,21	327	0,03	-5,8	0,00	0,00
180604 NOTATIONS	54	37	0,22	361	0,03	-8,1	-0,01	-0,03
180605 DROITS ET OBLIGATIONS (MI)	71	28	0,17	348	0,03	-12,3	-0,04	-0,09
180606 REMUNERATION (MI)	174	117	0,69	1085	0,10	-5,2	-0,05	-0,12
180607 MALADIES ET INFIRMITES (MI)	26	24	0,14	219	0,02	-2,1	0,00	0,00
180608 DISCIPLINE (MI)	72	34	0,20	305	0,03	-8,6	-0,03	-0,08
180609 CESSATION DE FONCTIONS (MI)	61	43	0,25	554	0,05	-5,0	-0,02	-0,04
180610 DIVERS MILITAIRES	60	13	0,08	588	0,05	-15,1	-0,04	-0,10
<b>1807 DIVERS FONCTIONNAIRES</b>	<b>182</b>	<b>84</b>	<b>0,50</b>	<b>1075</b>	<b>0,10</b>	<b>-14,3</b>	<b>-0,08</b>	<b>-0,20</b>

La rubrique fonctionnaires et agents publics représente près de 12 % de l'ensemble des matières sur la période. Son taux de croissance moyen annuel est de 6%, sa contribution à la variation totale de 2,97%, ce qui résulte, compte tenu du poids de la rubrique, en un rapport d'accroissement de 7,6.

Cette rubrique est l'une de celles qui présentent de nombreuses sous rubriques (61 au total) résultant du croisement de deux dimensions. La première indique des grandes catégories de fonctionnaires (agents de l'État, des collectivités territoriales, des établissements hospitaliers, enseignants, magistrats et militaires). La seconde liste de façon semblable pour ces diverses fonctions publiques, les différents aspects de la vie professionnelle des agents de l'État : concours, notation, droits et obligations, etc.

C'est le contentieux touchant les agents de l'État qui est traditionnellement le plus important, suivi de celui qui concerne les agents des collectivités territoriales. Ensuite, moins nombreuses, les affaires concernant les personnels hospitaliers et les enseignants sont en général à des niveaux comparables, à l'exception de l'année 2004, pour laquelle le contentieux touchant les agents des

établissements hospitaliers est venu en tête. Le contentieux impliquant des militaires est à un niveau bien moindre en chiffres absolus s'entend, celui concernant les magistrats est quasi inexistant.

## ÉVOLUTION

Si globalement une croissance est observée pour l'ensemble de la rubrique, quelques postes présentent à l'intérieur une stabilité, voire une légère diminution, ce qui se traduit par des contributions à la variation totale nulles ou négatives. Sans entrer dans le détail des sortes de fonctions publiques, cela concerne les rubriques relatives aux positions, aux notations et à la discipline (catégories non représentées dans les graphiques). La croissance concerne par ailleurs principalement les deux premières catégories d'agents « fonctionnaires de l'État » et « fonctionnaires des collectivités territoriales (premier graphique). Les affaires concernant les « enseignants » sont plutôt en diminution. Le contentieux concernant les personnels hospitaliers se retrouve en 2006 à un niveau un peu supérieur à celui de 1999 mais il connaît un épisode de croissance très marquée entre temps culminant en 2004. Ce pic se retrouve dans la courbe du total de la rubrique.

Cet épisode est lié à l'explosion de courte durée de la rubrique rémunération des fonctionnaires des établissements hospitaliers, ce que l'on observe nettement dans le second graphique indiquant l'évolution des requêtes concernant les rémunérations des agents de l'État, des collectivités territoriales, des établissements hospitaliers et de l'Éducation nationale.

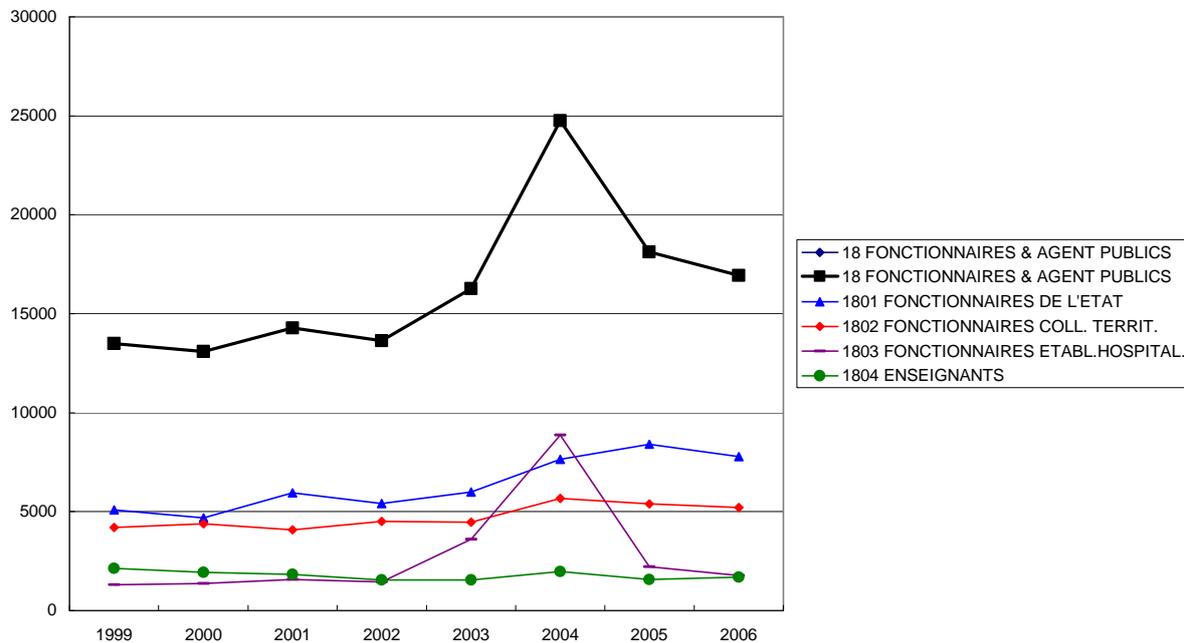
Cette évolution nécessite un examen plus approfondi. Quatre TA représentent à eux seuls 88% de l'accroissement de cette rubrique : Paris (56%), Lyon (14%), Cergy Pontoise (11%) et Versailles (7%). Pour les trois TA de la région parisienne, la rupture intervient entre 2002 et 2003, une année plus tard en ce qui concerne le TA de Lyon. Dans ces TA, les requêtes sont en très grande majorité traitées comme des séries en 2003 et 2004. Cette augmentation est due à une décision du Conseil d'État de 2002 (note Heers, 2005) reconnaissant aux agents de la fonction publique hospitalière d'outre-mer exerçant en métropole, la possibilité de bénéficier d'une indemnité d'éloignement. Peut-être faut-il rapprocher de ces postes celui des droits et obligations des agents des établissements hospitaliers. En effet, ce poste qui augmente brusquement en 2004 (troisième graphique), est à 90% enregistré au TA de Melun, où ces requêtes sont traitées à 95% comme des séries. Ce pic n'est observé que pour la sous rubrique droits et obligations des agents hospitaliers et non pas pour les autres fonctionnaires. On peut se demander s'il ne s'agit pas là d'un codage local pour un phénomène observé par ailleurs en région parisienne pour la rémunération des agents hospitaliers.

Les sous rubriques relatives à la cessation de fonction ont aussi connu une croissance significative momentanée à l'intérieur de la période (troisième graphique) mais cela concerne cette fois toutes les catégories de fonctionnaires et agents publics. La cessation de fonction intervient essentiellement dans le cadre du départ à la retraite, même si les cas de démission, licenciement, révocation et abandon de poste sont aussi théoriquement possibles. Il s'agit là aussi d'un contentieux récent (2003-2004), touchant le droit à la jouissance immédiate de la retraite. On observe que cessation de fonctions des agents de l'État et pensions (rubrique 22), évoluent dans le même sens.

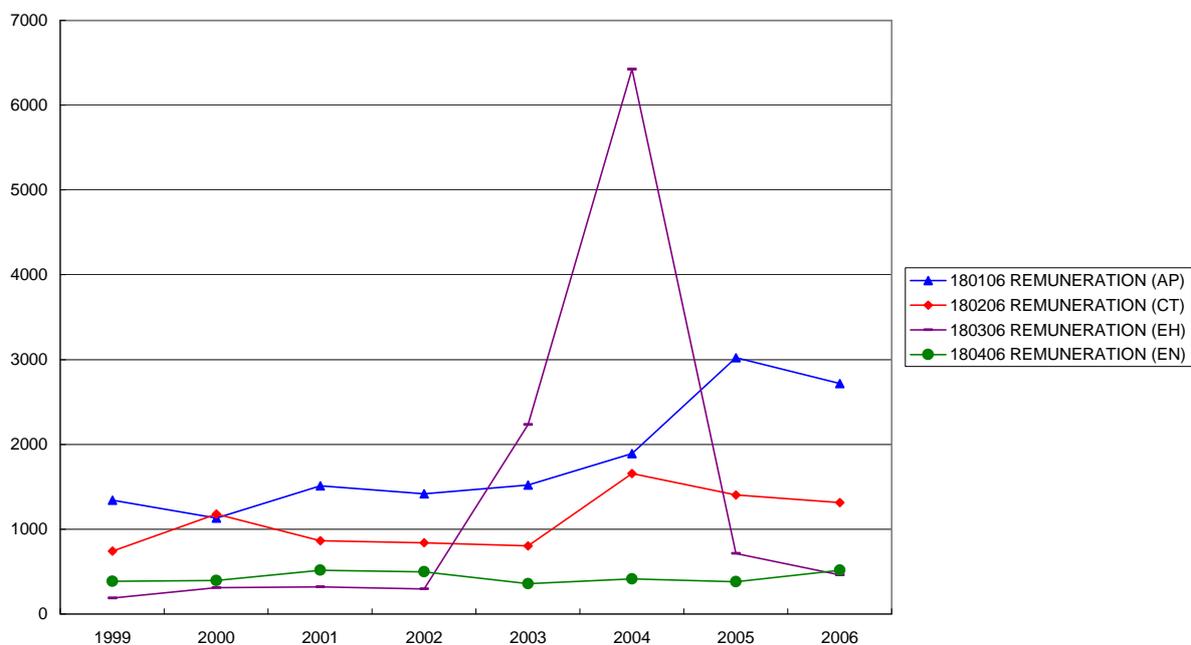
Enfin, il faut mentionner la croissance de deux catégories moins importantes, celle concernant l'entrée dans la carrière (concours et nominations) et celle concernant les maladies et infirmités.

Globalement et si on excepte les contentieux de la rémunération des agents publics et des agents des établissements hospitaliers, le contentieux de la fonction publique est parmi les moins dispersés : le rapport interdécile est parmi les plus bas qu'on puisse observer aux deux périodes.

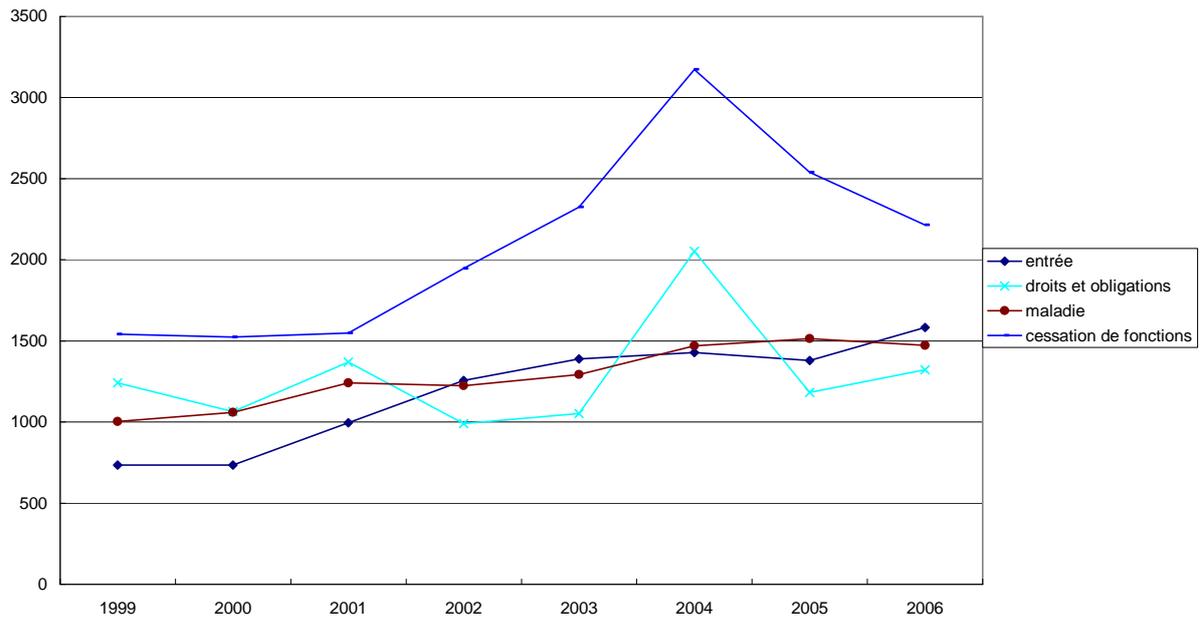
**Matière : FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS**



**REMUNERATIONS**

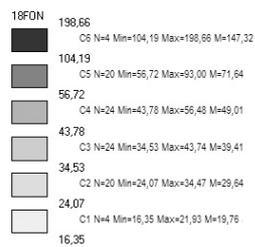
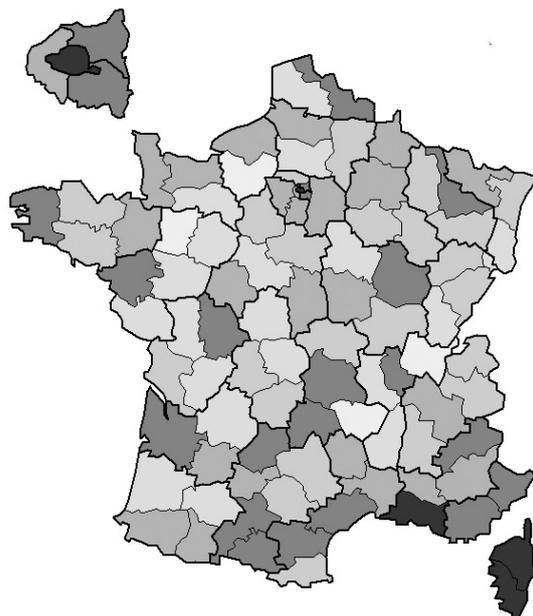


### Fonction publique - entrée, droits et obligations, maladie, cessation de fonctions



## Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

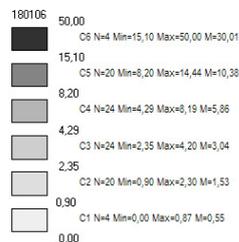
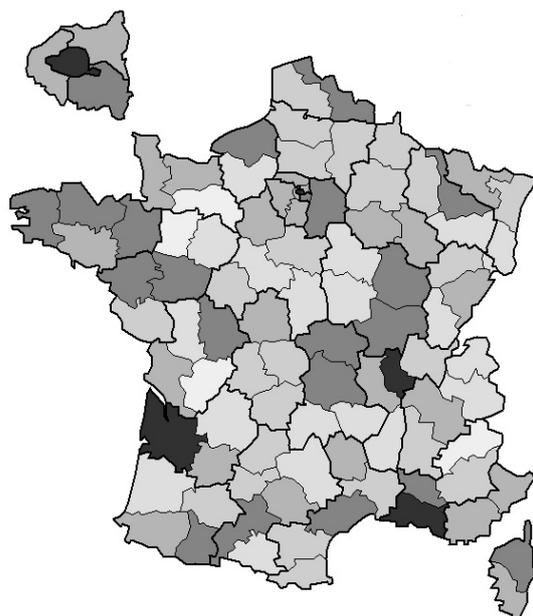
Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06]  
CESDIP

## Ensemble de la rubrique « Fonctionnaires et agents publics »

Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06]  
CESDIP

## Rémunérations Fonctionnaires et agents publics de l'État

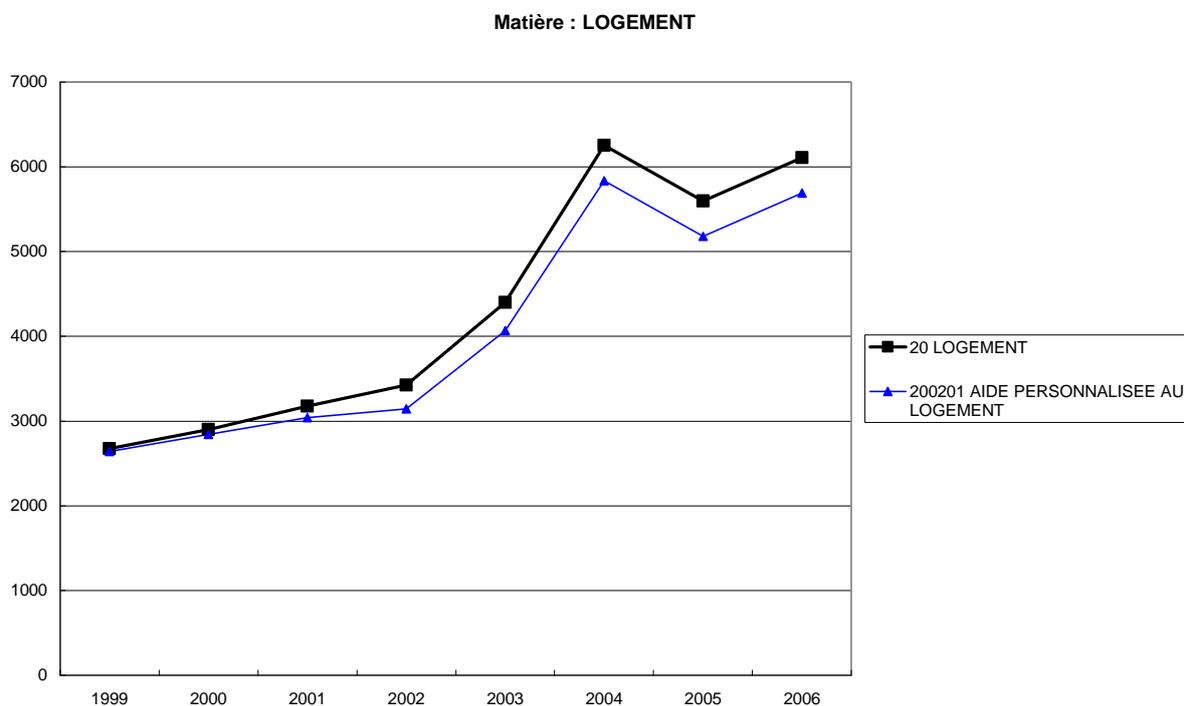
## rubrique : LOGEMENT (20)

### RÉSUMÉ DES DONNÉES

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI-BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROIS-SEMENT
<b>20 LOGEMENT</b>	<b>2674</b>	<b>6109</b>	<b>100</b>	<b>34535</b>	<b>3,17</b>	<b>14,5</b>	<b>2,95</b>	<b>7,02</b>
2001 ORGANISMES D'HLM	1	22		126	0,01		0,02	0,04
200101 OFFICES PUBLICS D'HLM	1	16	0,26	97	0,01		0,01	0,03
200102 OFFICES D'AMENAGEMENT ET CONST	0	6	0,10	29	0,00		0,01	0,01
2002 AIDES FINANCIERES AU LOGEMENT	2668	5939		33768	3,09	14,1	2,81	6,68
200201 AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT	2643	5692	93,17	32447	2,97	13,4	2,62	6,23
200202 AUTRES AIDES AU LOGEMENT	25	247	4,04	1321	0,12	40,4	0,19	0,45
2003 REQUISITION DE LOGEMENTS	2	1	0,02	28	0,00		0,00	0,00
2004 DIVERS LOGEMENT	3	147	2,41	613	0,06		0,12	0,29

La rubrique représente sur l'ensemble de la période un peu plus de 3% du total, avec une sous rubrique dominante, celle de l'aide personnalisée au logement, qui représente 93% de la rubrique logement en 2006. La croissance moyenne annuelle est de 13% et le rapport de la rubrique à l'accroissement total de 6,23.

### ÉVOLUTION

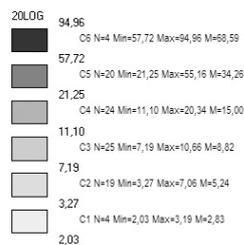
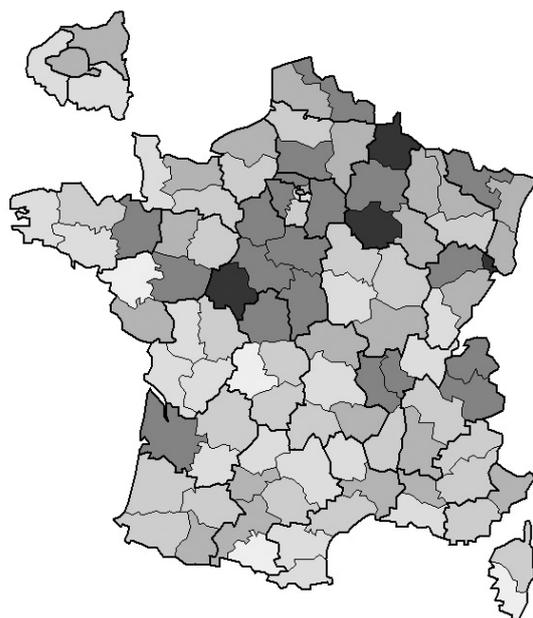


L'essentiel de la croissance a lieu en 2003 et 2004, elle reprend en 2006 après une baisse en 2005. Ces requêtes ne sont pas traitées en séries.

24% du contentieux était traité au TA de Lille en 2004, c'est encore le cas de 14% en 2006. Ce contentieux gagne en dispersion : les écarts entre les taux les plus faibles et les plus élevés se sont accrus sur l'ensemble de la période.

## Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

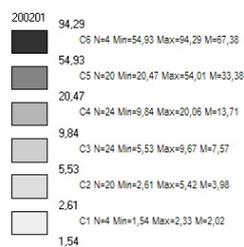
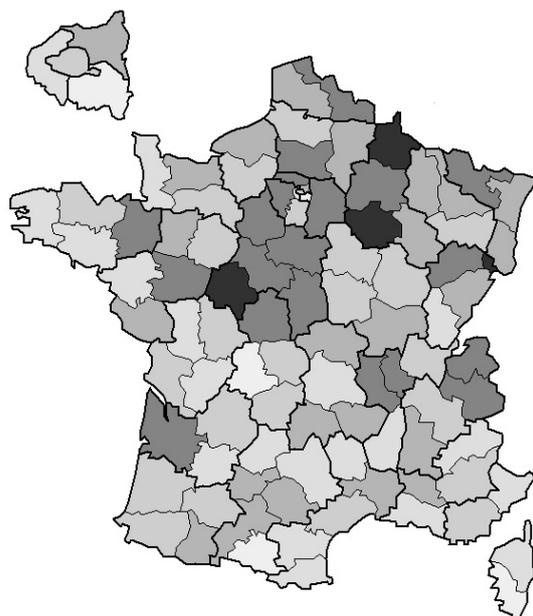
Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

## Ensemble de la rubrique 20 Logement

Taux d'affaires nouvelles

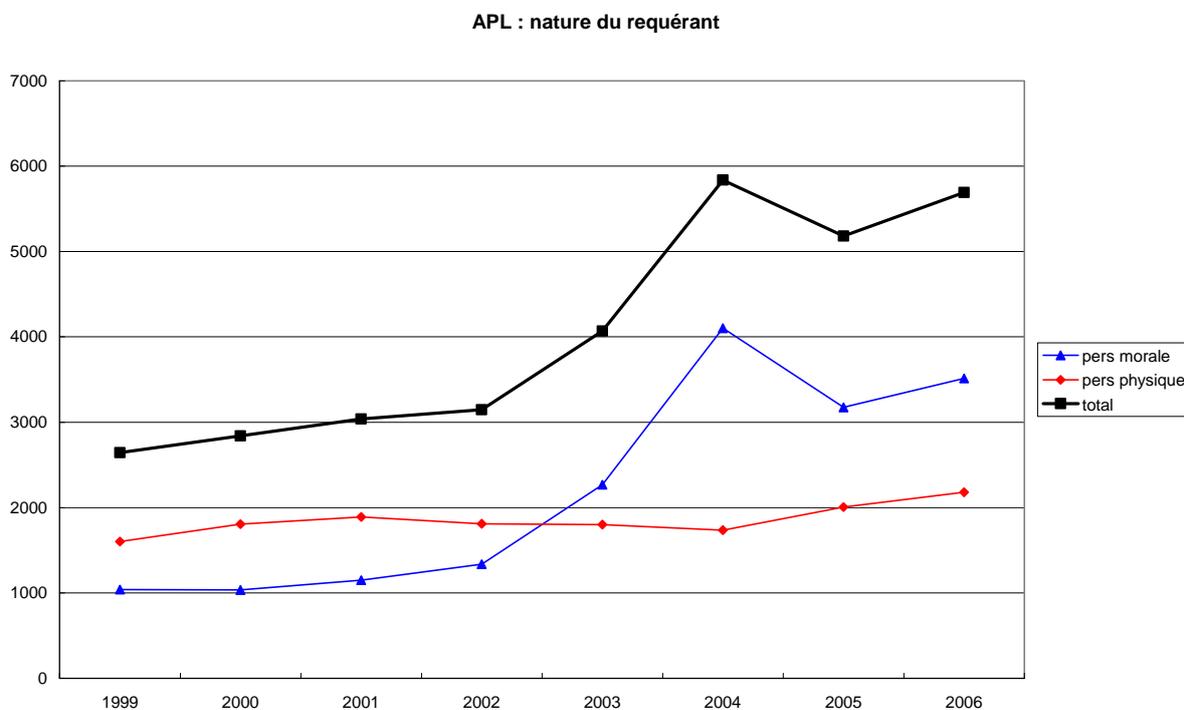


Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

## Aide personnalisée au logement

Le contentieux de l'aide personnalisée au logement a par ailleurs fait l'objet d'un traitement spécifique rendu possible par l'enrichissement de la base par certaines variables comme ici la nature du requérant.

Les données disponibles ne permettent pas de savoir précisément qui sont les acteurs en cause et quelle est la nature exacte des litiges. Cependant nous pouvons savoir si les requérants sont des personnes physiques ou morales. Le graphique ci-dessous donne l'évolution du total des requêtes APL sur la période et leur répartition en fonction de la nature du requérant.



On observe ainsi que si les requérants sont plus souvent des personnes physiques en début de période, la proportion s'inverse en fin de période.

En particulier la forte croissance des requêtes APL entre 2003 et 2004 est le fait de requérants « personne morale ». Les quelques sondages effectués dans la base skipper nous ont montré des cas où le requérant est la CAF, et le défendeur, selon les cas un individu ou l'OPHLM, la nature du litige étant simplement renseignée par l'expression « titre exécutoire ». Il s'agit donc vraisemblablement de trop perçu APL, soit par les bénéficiaires directement, soit par leur bailleur. On pourrait donc penser que l'essentiel de la croissance des requêtes est le fait des CAF.

Cette question a été étudiée en détail dans un récent rapport de recherche remis à la Mission de recherche Droit et Justice<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Jean-Gabriel CONTAMIN, Emmanuelle SAADA, Alexis SPIRE, Katia WEIDENFELD, *Le recours à la justice administrative. Pratiques des usagers et usages des institutions*. Centre de Théorie et d'Analyse du Droit, Centre d'Études et de Recherches Administratives Politiques et Sociales, Novembre 2007.

## rubrique : MARCHÉS ET CONTRATS (21)

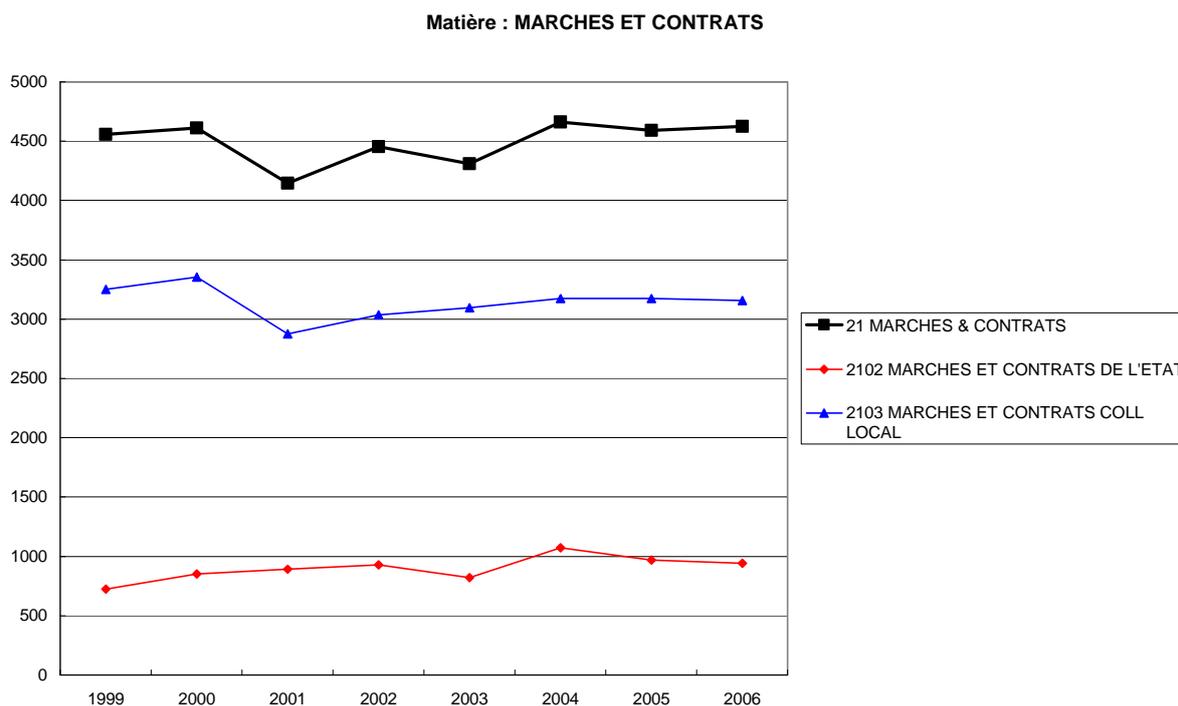
### RÉSUMÉ DES DONNÉES

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI- BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROIS- SEMENT
<b>21 MARCHES &amp; CONTRATS</b>	<b>4557</b>	<b>4625</b>	<b>100</b>	<b>35956</b>	<b>3,30</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
2101 REGLEMENTATION DES MARCHES	1	44	0,95	165	0,02		0,0	0,1
2102 MARCHES ET CONTRATS DE L'ETAT	724	943		7201	0,66	3,6	0,2	0,4
210201 MARCHÉ DE L'ETAT - FORMATION	85	230	4,97	1157	0,11	13,6	0,1	0,3
210202 MARCHÉ DE L'ETAT - EXECUTION	184	250	5,41	2106	0,19	6,5	0,1	0,1
210203 MARCHÉ DE L'ETAT - FIN	303	335	7,24	2917	0,27	0,8	0,0	0,1
210204 MARCHÉ DE L'ETAT - DIVERS	152	128	2,77	1021	0,09	-5,0	0,0	0,0
2103 MARCHES ET CONTRATS COLL LOCAL	3249	3157		25115	2,30	-0,2	-0,1	-0,2
210301 MARCHÉ DES CL - FORMATION	1022	887	19,18	6257	0,57	0,1	-0,1	-0,3
210302 MARCHÉ DES CL - EXECUTION	669	909	19,65	6510	0,60	4,7	0,2	0,5
210303 MARCHÉ DES CL - FIN	1207	1117	24,15	9667	0,89	-0,6	-0,1	-0,2
210304 MARCHÉ DES CL - DIVERS	351	244	5,28	2681	0,25	-8,4	-0,1	-0,2
2104 AUTRES MARCHES ET CONTRATS	583	481		3475	0,32	-1,3	-0,1	-0,2
210401 AUTRES MARCHES - FORMATION	52	85	1,84	476	0,04	8,0	0,0	0,1
210402 AUTRES MARCHES - EXECUTION	122	121	2,62	937	0,09	0,9	0,0	0,0
210403 AUTRES MARCHES - FIN	138	162	3,50	1249	0,11	1,3	0,0	0,0
210404 AUTRES MARCHES - DIVERS	271	113	2,44	813	0,07	-8,6	-0,1	-0,3

La rubrique marché et contrats est constituée de quatre sous rubriques : réglementation des marchés et contrats administratifs, marchés de l'État, marchés des collectivités territoriales et autres marchés qui à leur tour se subdivisent de façon semblable en formation, exécution, fin et divers.

La rubrique est de taille moyenne, elle représente 3,3% de l'ensemble sur la période. Sa variation est fluctuante et l'accroissement très faible. Ce sont les marchés et contrats des collectivités territoriales qui suscitent le plus de contentieux. Transversalement c'est la fin des contrats d'une part et leur exécution d'autre part qui suscitent le plus de contentieux.

## ÉVOLUTION

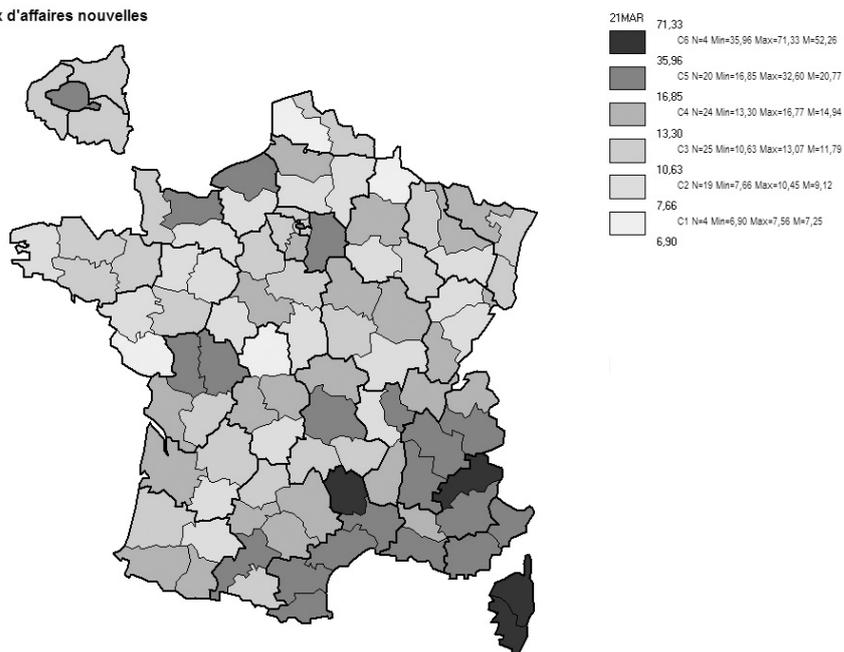


Le contentieux des marchés des collectivités locales a diminué en 2001, ce qui explique son taux de variation moyen négatif, pour reprendre une lente croissance et stagner par la suite. Le contentieux des marchés de l'État a connu une certaine croissance, notamment ponctuellement en 2004 au TA de Caen, et non poursuivie.

Globalement ce contentieux pour lequel les taux de requêtes restent constants, voit sa dispersion décroître.

## Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Ensemble de la rubrique « Marchés et contrats »

## rubrique : PENSIONS (22)

### RÉSUMÉ DES DONNÉES

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI-BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROIS-SEMENT
<b>22 PENSIONS</b>	<b>1440</b>	<b>2211</b>	<b>100</b>	<b>33248</b>	<b>3,05</b>	<b>21,8</b>	<b>0,66</b>	<b>1,58</b>
2201 PENSIONS RETRAITE AGENT ETAT	1134	1651	74,67	27727	2,54	22,5	0,44	1,06
2202 PENSIONS MILITAIRES INVALIDITE	3	62	2,80	563	0,05	43,2	0,05	0,12
2203 PENSIONS RETRAIT AGENT COL.DEC	142	179	8,10	3139	0,29	16,6	0,03	0,08
2204 DIVERS PENSIONS	161	319	14,43	1819	0,17	17,7	0,14	0,32

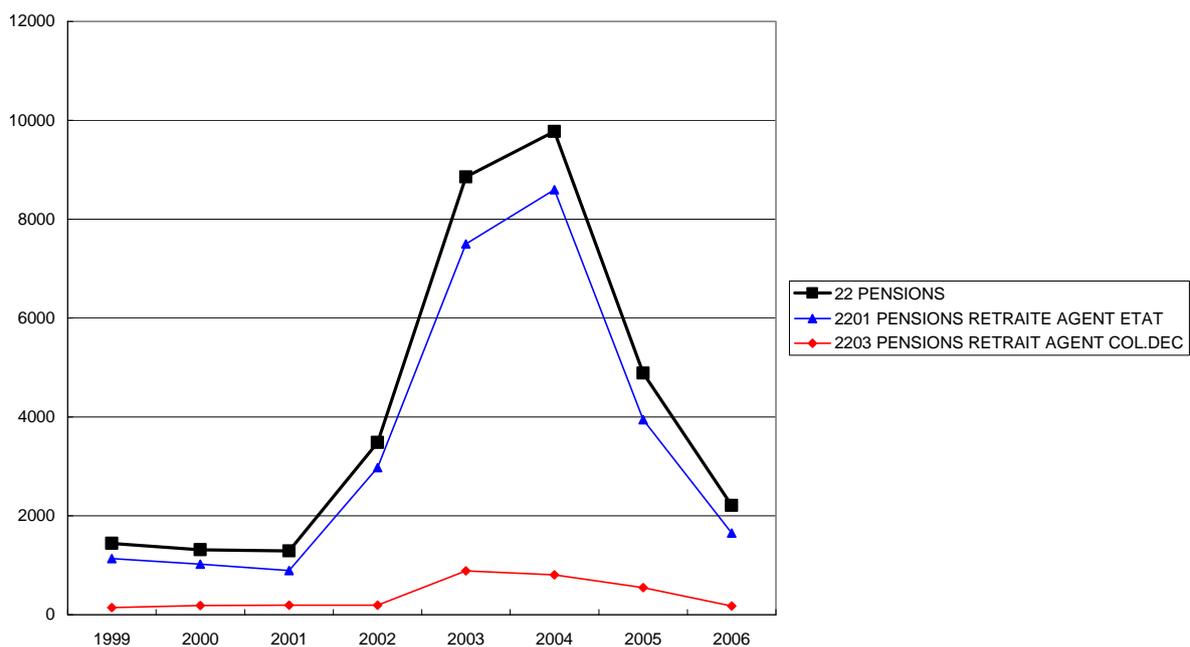
La rubrique Pensions comporte quatre sous-rubriques dont l'une représente 83 % de l'ensemble pour la période : le contentieux des pensions des agents de l'État (2201). Une autre rubrique bien moins fournie concerne les agents des collectivités décentralisées et de leurs établissements publics. Une rubrique très marginale concerne les pensions militaires d'invalidité. Le taux de variation annuel est certes élevé (21,8), mais avec un faible poids global, la contribution à la variation totale est modeste. Le rapport de la rubrique d'accroissement global est de 1,58.

### ÉVOLUTION

Ces indicateurs relatifs à la variation de 1999 à 2006 ne rendent pas compte correctement d'une évolution très marquée de la rubrique. L'augmentation de la rubrique est loin d'être linéaire. Le contentieux décroît jusqu'en 2001 puis s'accroît fortement en 2002 où les effectifs doublent par rapport à 2001 et en 2003 où les effectifs triplent par rapport à l'année 2002. La croissance se ralentit en 2004 puis la rubrique diminue tout aussi rapidement. Bon nombre de ces affaires sont traitées en séries (49% en 2003). L'accroissement de 2002 à 2004 a pour origine le refus de l'administration d'appliquer aux fonctionnaires masculins les avantages accordés aux fonctionnaires féminins contrairement aux arrêts Griesmar et Llorca du Conseil d'État en 2002 et 2003 (note Heers, 2005). Il faut noter que cet accroissement du contentieux avait pesé dans l'évolution du total des requêtes en 2003 et 2004 d'un poids comparable à celui des rubriques beaucoup plus massives du contentieux des étrangers.

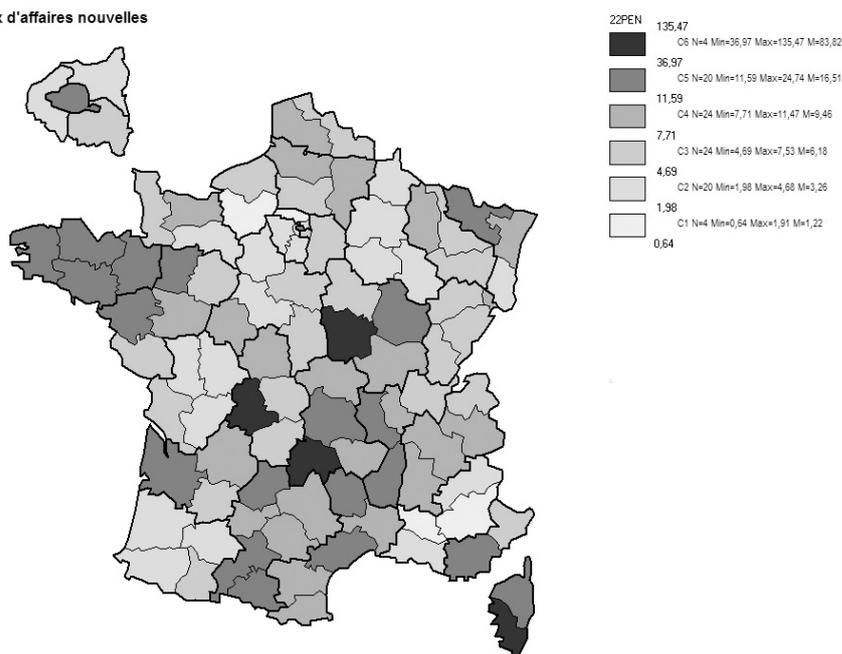
Le TA de Poitiers est dominant dans ce contentieux en début de période et s'il reste important, on constate aussi un resserrement des taux de requêtes et une dispersion moindre en fin de période.

Matière : PENSIONS



Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Phlcarto - <http://perso.club-internet.fr/phlgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Ensemble de la rubrique « Pensions »

rubrique : POLICE (23)

RÉSUMÉ DES DONNÉES

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI- BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROI- SEMENT
<b>23 POLICE</b>	<b>6263</b>	<b>19752</b>	<b>100</b>	<b>76029</b>	<b>6,97</b>	<b>16,4</b>	<b>11,60</b>	<b>27,57</b>
2301 POLICE GENERALE	741	758	3,84	6149	0,56	-1,9	0,01	0,03
2302 POLICES SPECIALES								
230201 IMMEUBLES MENAGANT RUINE	493	677	3,43	4104	0,38	3,1	0,16	0,38
230202 ALIENES	246	390	1,97	2705	0,25	8,0	0,12	0,29
230203 CIRCULATION ET PERMIS CONDUIRE	1829	14257	72,18	43932	4,03	32,6	10,69	25,40
230204 DEBITS DE BOISSONS	263	301	1,52	2323	0,21	0,7	0,03	0,08
230205 HOTELS ET CAMPING	2	56	0,28	253	0,02	67,4	0,05	0,11
230206 JEUX	2	6	0,03	63	0,01	19,9	0,00	0,01
230207 MINEURS	0	4	0,02	17	0,00		0,00	0,01
230208 SPECTACLES	0	14	0,07	68	0,01		0,01	0,03
230209 AUTRES POLICES SPECIALES	8	193	0,98	1220	0,11	60,9	0,16	0,38
2303 REFUS CONCOURS FORCE PUBLIQUE	954	2283	11,56	8553	0,78	7,1	1,14	2,72
2304 RESPONSABILITE SERVICES POLICE	1179	257	1,30	2893	0,27	-24,1	-0,79	-1,88
2305 DIVERS POLICE	546	556	2,81	3749	0,34	-3,9	0,01	0,02

Dans son ensemble, la rubrique 23 « Police » représente près de 7 % du total des affaires enregistrées entre 1999 et 2006. C'est une rubrique en augmentation rapide (+16,4 % de taux de variation lissé). Poids et rapide augmentation se combinent en une contribution de +11,6 % à la variation totale entre 1999 et 2006 (+42 %).

La plus grosse partie de cette rubrique vient des affaires classées en « circulation et permis de conduire 230203 » (72 % en 2006) qui fournit elle-même une contribution de +10,69 % à la variation totale. Un autre poste nettement moins important, le refus de concours de la force publique (2303) est également en croissance (taux ajusté de 7,1 %) et a une contribution positive à la croissance globale mais de moindre importance. Les autres sous rubriques ont une contribution globale négative, principalement du fait de la décroissance de la rubrique « responsabilité des services de police 2304 ».

ÉVOLUTION

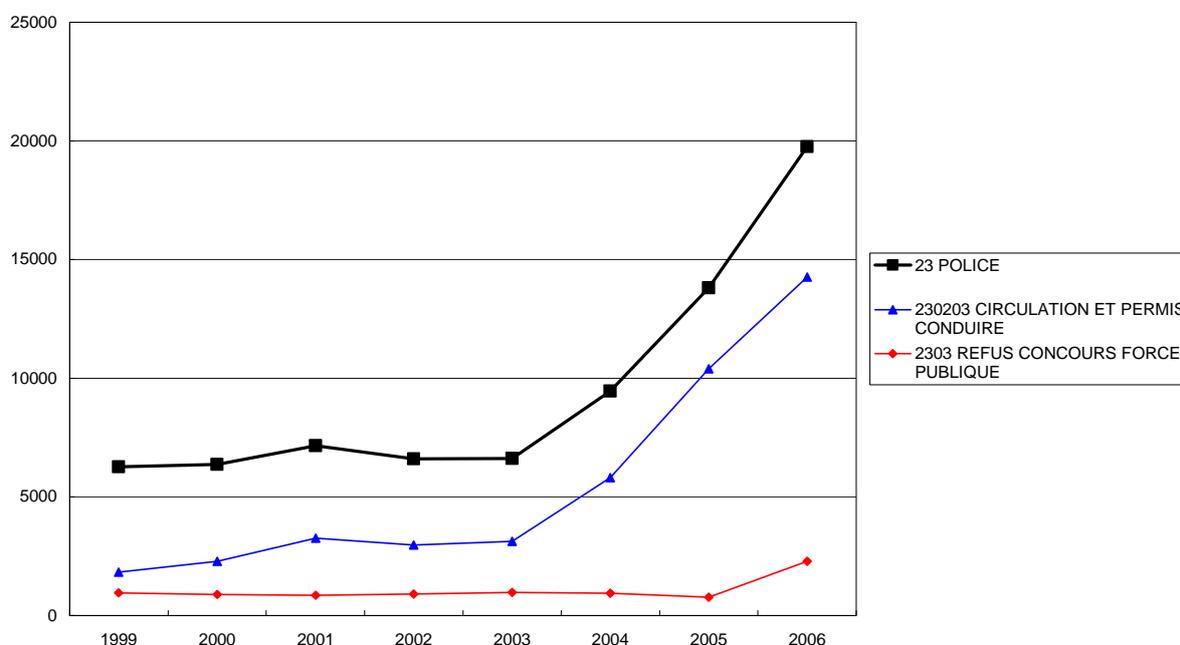
La hausse de la rubrique « circulation et permis de conduire » semble pouvoir être attribuée à la multiplication des requêtes en matière de suspension de permis de conduire. Pour autant, cela n'apparaît pas comme des séries dans la base : de 1999 à 2006 on enregistre 26 requêtes estampillées « série » sur 43 932 requêtes. La note sur les causes juridiques d'augmentation de certaines rubriques semble attribuer en partie cette hausse aux recours introduits selon les conseils d'avocats spécialisés et motivés par le défaut d'information de l'administration sur les conditions de preuve et de gestion des infractions conduisant au retrait de points. Autrement dit : on imagine ici le poids des requêtes introduites sous forme de documents standards mis à disposition des contrevenants par les associations spécialisées dans la « défense » des automobilistes. Les plus fortunés n'ont maintenant que l'embarras du choix pour trouver un cabinet d'avocats spécialisés dans la défense des conducteurs « victimes » de contrôles. De fait,

cette hausse débute après 2003 sur une pente rapide comme en témoigne le graphique ci-dessous qui donne l'évolution du nombre de requêtes avec présence d'un avocat en regard du nombre de requêtes concernant la circulation et le permis de conduire (la variable « présence d'un avocat » ne permet pas de savoir si celui-ci est présent aux côtés du demandeur, mais en l'occurrence on peut supposer que c'est le cas ici). On pense alors à la croissance des affaires prenant leur départ dans un contrôle de vitesse automatisé. En 2006, la croissance ne semble pas stoppée et la rubrique arrive en tête pour la contribution à la croissance globale des affaires enregistrées.

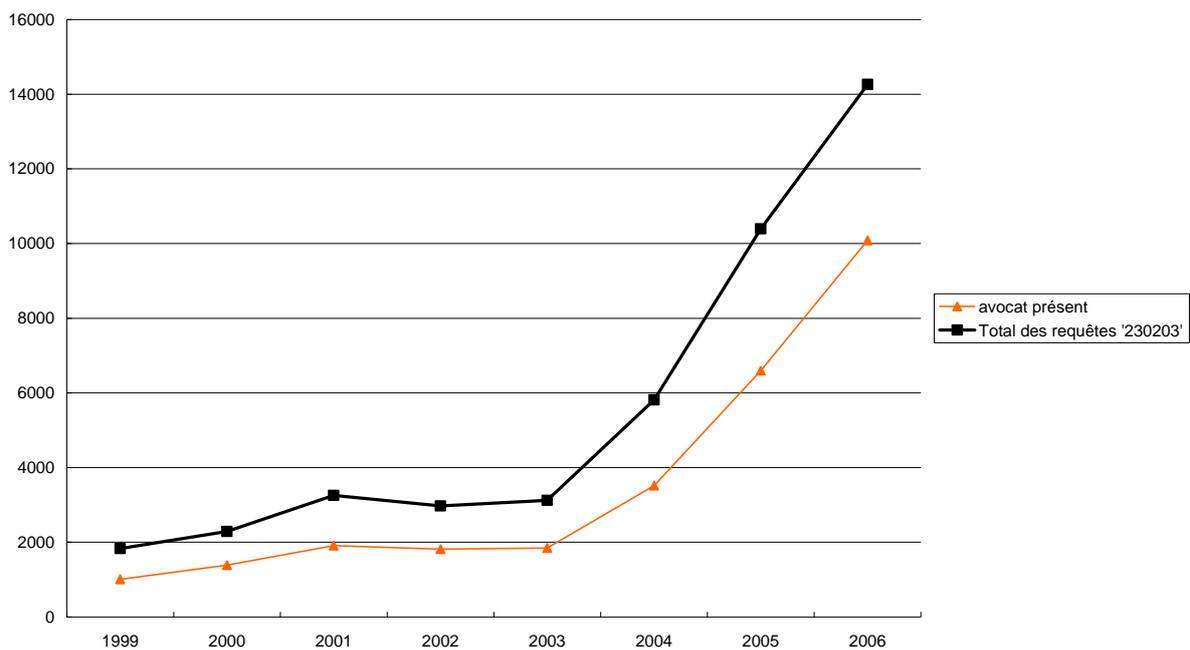
Cette croissance correspond sans surprise à celle du nombre annuel de dossiers de permis de conduire au solde nul (permis invalidés pour défaut de points), comptabilisés par le ministère de l'Intérieur qui est multiplié par 3,3 entre 2003 et 2006. La répartition géographique est également assez comparable. En chiffres bruts, il y a une très forte corrélation entre le nombre de permis de conduire au solde nul, c'est-à-dire les permis annulés après perte de tous les points- et le nombre de recours aussi bien en chiffres bruts (0,94) qu'en taux calculés par rapport au nombre de ménages équipés d'au moins un véhicule (0,81). La correspondance entre les deux indicateurs est nette pour la région parisienne et quelques départements bien représentés (les deux départements de la Corse, Rhône, Calvados, Alpes-Maritimes, Loiret, Oise, Gironde, Eure-et-Loir, en se limitant au groupe des vingt-cinq premiers).

Enfin on observe que le très fort accroissement des taux de requêtes concerne tous les départements, quel que soit leur niveau en début de période, ce qui se traduit par une dispersion des taux assez proche en 2005-2006 de ce qu'elle était en 1999-2000.

#### Matière : POLICE

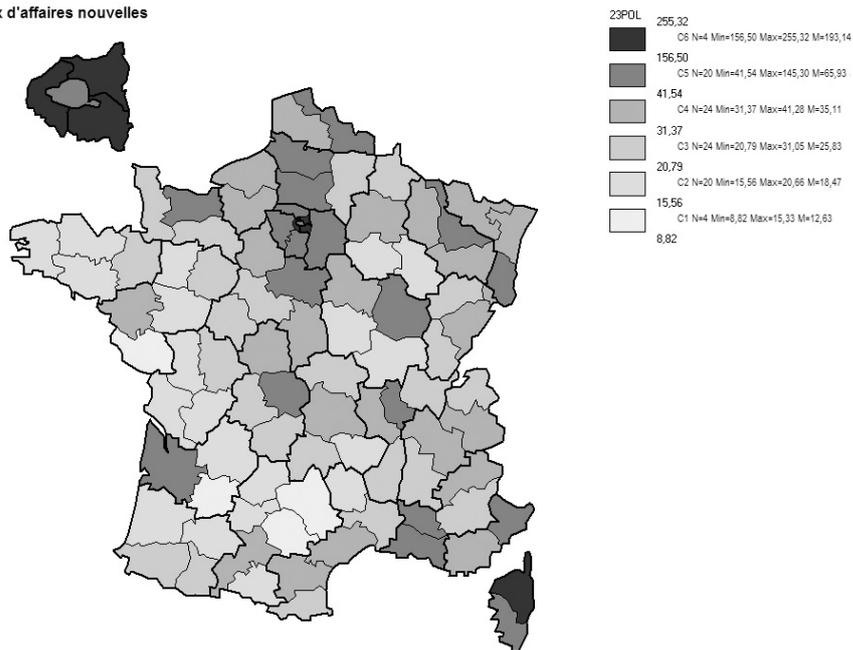


Matière : circulation et permis de conduire



Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

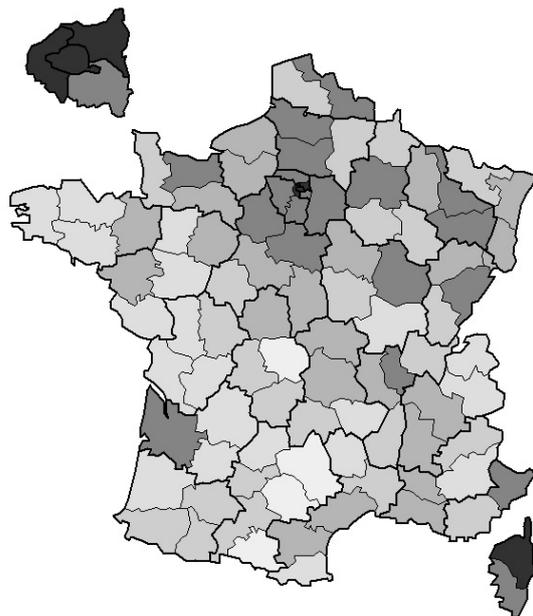
Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']

Ensemble de la rubrique « police »

Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Circulation et permis de conduire

## rubrique : PROFESSIONS (25)

### RÉSUMÉ DES DONNÉES

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI-BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT
<b>25 PROFESSIONS</b>	<b>902</b>	<b>904</b>	<b>100</b>	<b>7122</b>	<b>0,65</b>	<b>0,2</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2501 ARCHITECTES	1	23	2,54	60	0,01		0,02	0,04
2502 AUXILIAIRES DE JUSTICE	9	22		122	0,01		0,01	0,03
250201 AVOCATS	0	10	1,11	33	0,00		0,01	0,02
250202 EXPERTS	7	3	0,33	31	0,00		0,00	-0,01
250203 AUTRES AUXILIAIRES DE JUSTICE	2	9	1,00	58	0,01		0,01	0,01
2503 COMPTABLES ET COMM.AUX COMPTES	0	3	0,33	19	0,00		0,00	0,01
2504 JOURNALISTES	0	4	0,44	5	0,00		0,00	0,01
2505 PROFESSIONS MEDICALES ET PARAM	369	322		3502	0,32	-2,3	-0,04	-0,10
250501 MEDECINS	81	108	11,95	1131	0,10	7,5	0,02	0,06
250502 CHIRURGIENS-DENTISTES	2	15	1,66	70	0,01		0,01	0,03
250503 PHARMACIENS	231	111	12,28	1318	0,12	-9,1	-0,10	-0,25
250504 VETERINAIRES	1	11	1,22	56	0,01		0,01	0,02
250505 AUTRES PROFESSIONS MEDICALES	54	77	8,52	927	0,08	-4,6	0,02	0,05
2506 TAXIS	166	130	14,38	941	0,09	-2,2	-0,03	-0,07
2507 DIVERS PROFESSIONS	357	400	44,25	2473	0,23	2,8	0,04	0,09

Il s'agit d'une petite rubrique dont la plus grosse part est formée aussi par des affaires concernant l'exercice des professions médicales et paramédicales. On note l'importance relative du poste « divers professions » dont la nomenclature indique qu'il contient les litiges concernant les géomètres, les commissaires priseurs, les agents de change, les agents immobiliers, les administrateurs de biens, les notaires, le personnel navigant (personnel aéronautique) et les litiges concernant l'activité des auto-écoles.

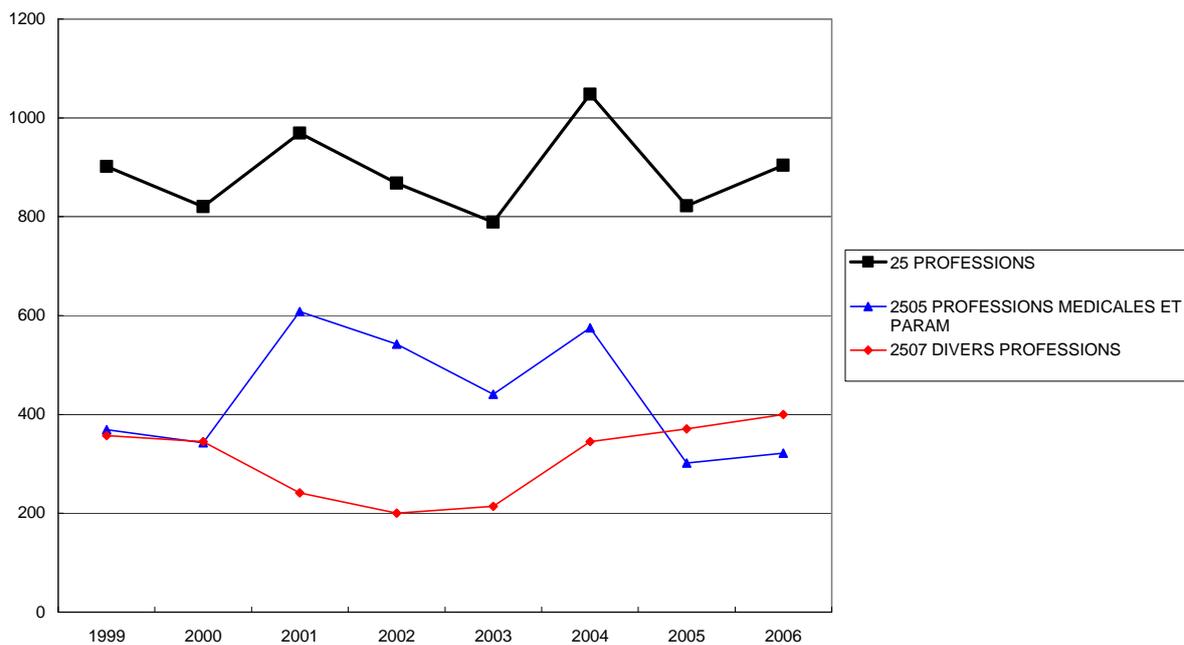
### ÉVOLUTION

Le total de la rubrique semble stable entre 1999 et 2006, mais deux pics sont intervenus en 2001 et 2004. Le pic de l'année 2001 reflète de façon un peu atténuée, en raison du mouvement contraire de la rubrique divers, l'évolution du contentieux des professions médicales et paramédicales. L'année 2004 combine une augmentation significative de ce contentieux et de celui qui est regroupé en divers. Selon les indicateurs usuels (taux de variation lissé et rapport d'accroissement) il n'en résulte qu'une faible contribution à la variation totale. Toutefois, ces mêmes indicateurs laissent entrevoir des compensations que les graphiques permettent de préciser.

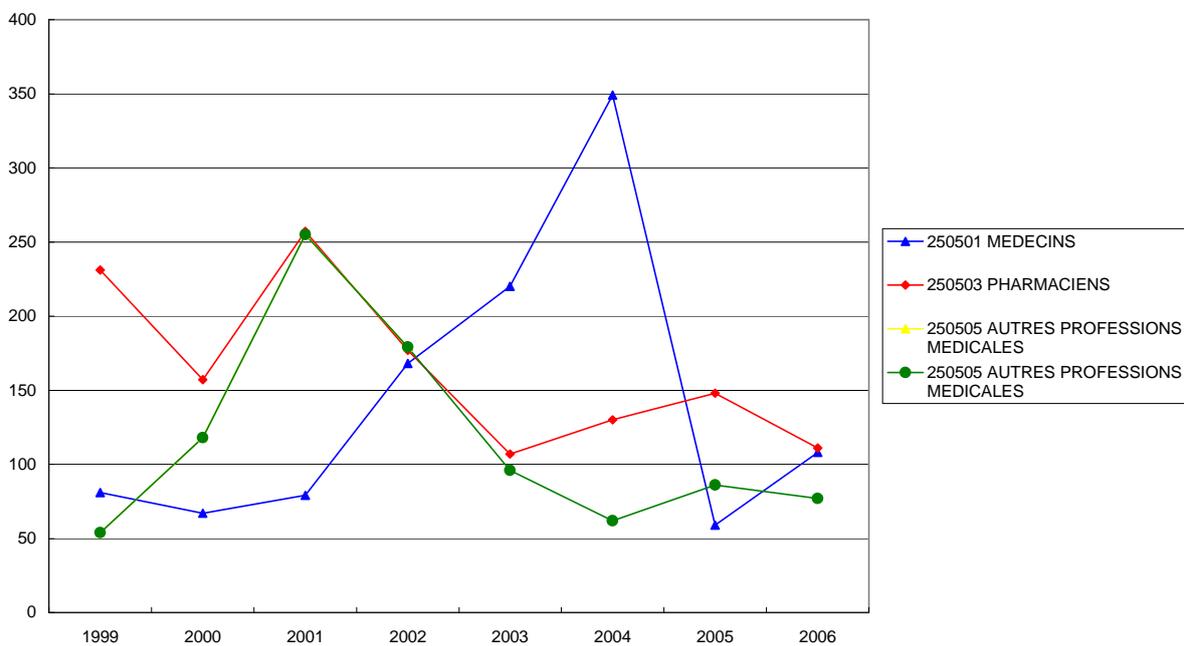
L'année 2001 représente un point haut pour les rubriques « autres professions médicales » et « pharmaciens », rubriques qui diminuent ensuite. La rubrique « médecins » connaît alors une croissance assez vive de 2001 à 2004, avant de décroître nettement en 2005.

La dispersion géographique de ce contentieux est relativement stable.

Matière : PROFESSIONS

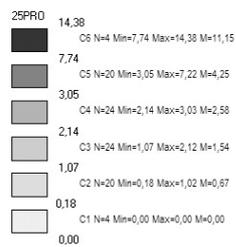
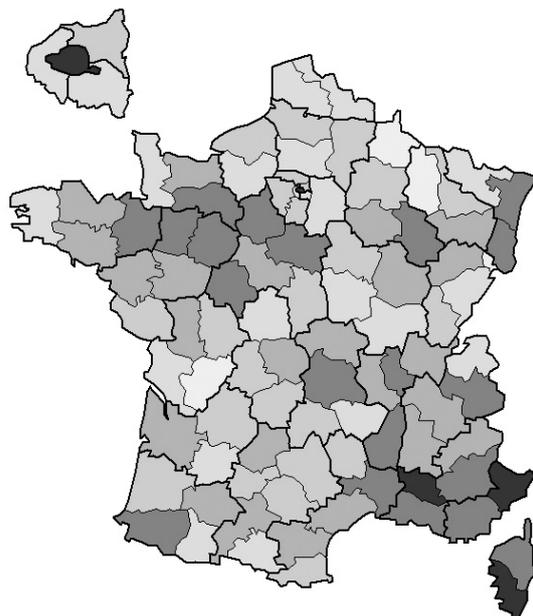


PROFESSIONS MEDICALES ET PARAMEDICALES



## Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Ensemble de la rubrique 25 Professions

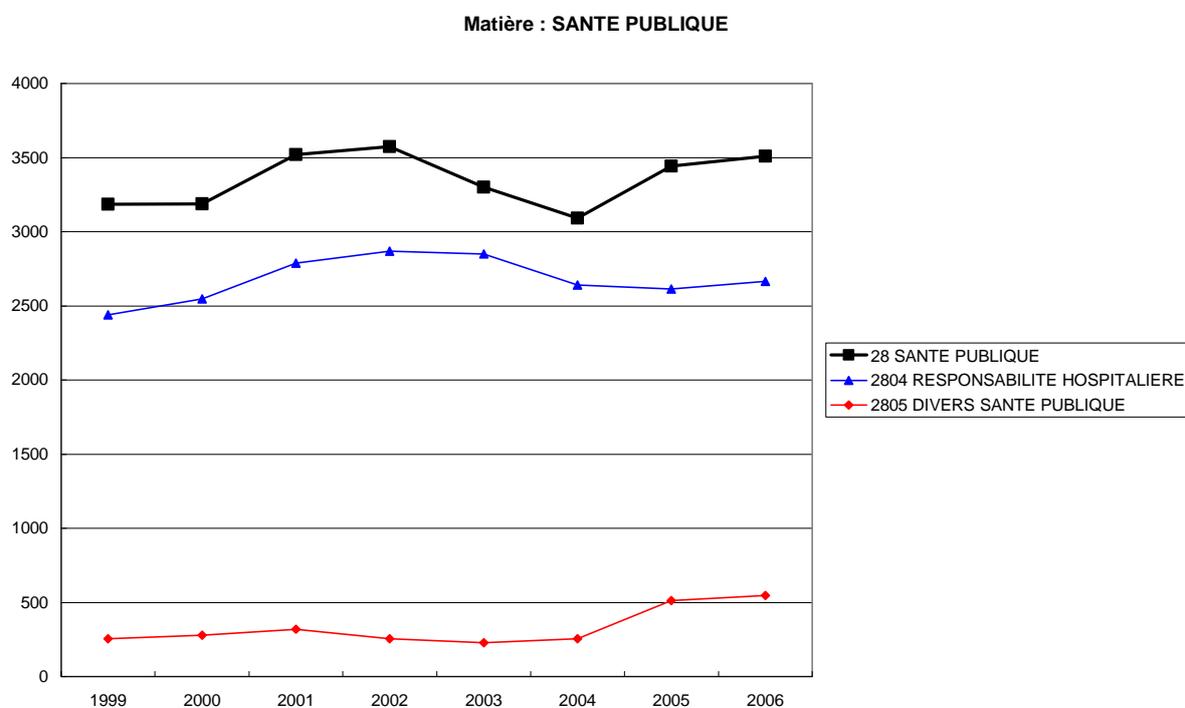
## rubrique : SANTÉ PUBLIQUE (28)

### RÉSUMÉ DES DONNÉES

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI-BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT
<b>28 SANTE PUBLIQUE</b>	<b>3185</b>	<b>3510</b>	<b>100</b>	<b>26809</b>	<b>2,46</b>	<b>0,7</b>	<b>0,28</b>	<b>0,66</b>
2801 REGLEMENTATION SANITAIRE	443	160	4,56	2019	0,19	-16,0	-0,24	-0,58
2802 ETAB.PUBLICS D'HOSPITALISATION	0	108	3,08	472	0,04		0,09	0,22
2803 ETAB. PRIVES D'HOSPITALISATION	47	28	0,80	257	0,02	2,1	-0,02	-0,04
2804 RESPONSABILITE HOSPITALIERE	2440	2666	75,95	21415	1,96	0,7	0,19	0,46
2805 DIVERS SANTE PUBLIQUE	255	548	15,61	2646	0,24	9,5	0,25	0,60

La rubrique santé publique représente 2,5% de l'ensemble du contentieux sur la période. Elle est constituée pour l'essentiel (76%) d'une sous-rubrique responsabilité hospitalière. Cette rubrique n'a connu globalement qu'une faible variation orientée à la hausse malgré l'orientation, faiblement en baisse, du contentieux de la réglementation sanitaire.

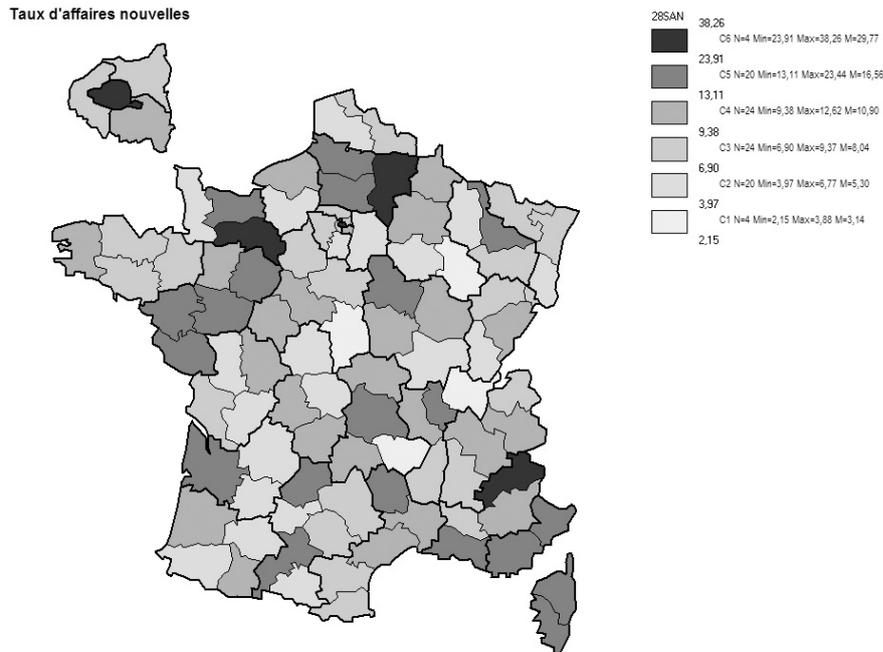
### ÉVOLUTION



L'évolution de la rubrique est sans à-coups, les requêtes culminent en 2002 pour décroître lentement en deçà du niveau de 1999 en 2004 et reprendre ensuite. La baisse enregistrée en 2003

est due essentiellement à la sous-rubrique réglementation sanitaire et celle de 2004 à la sous-rubrique responsabilité hospitalière. La hausse de 2005 est essentiellement due à la rubrique divers. Si le contentieux de la responsabilité hospitalière semble assez peu dispersé, les autres contentieux le sont beaucoup plus et leur dispersion s'est accrue sur la période.

### Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation 0,6]  
CESDIP

Ensemble de la rubrique 28 Santé publique

## rubrique : SECURITÉ SOCIALE et MUTUELLES (29)

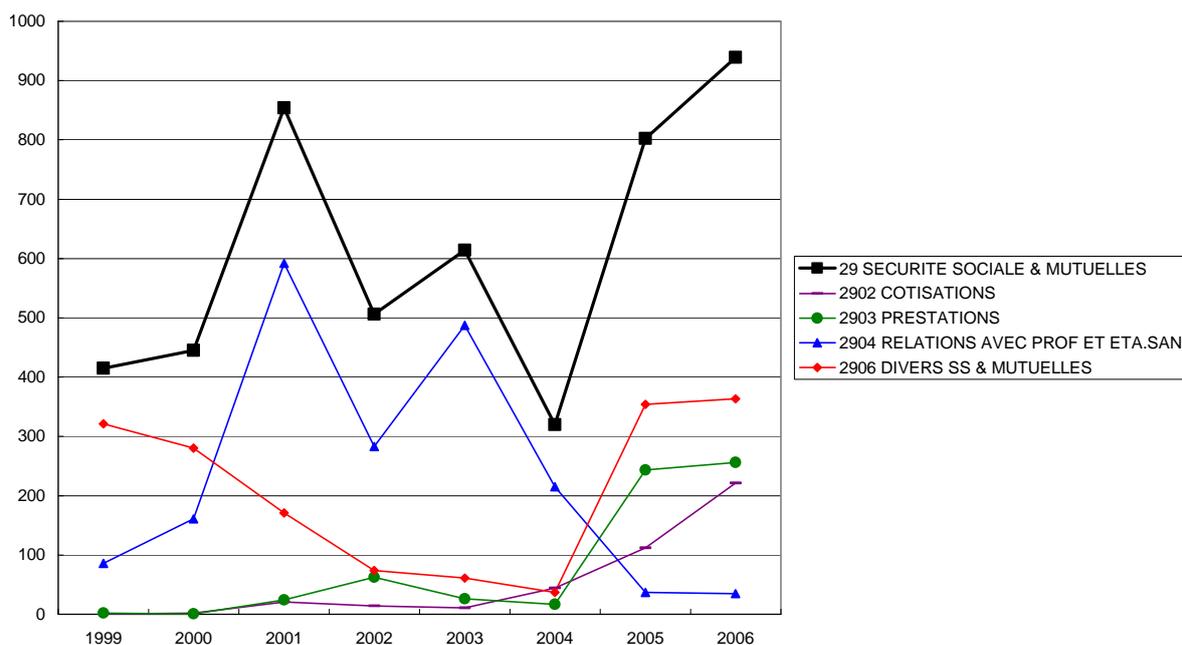
### RÉSUMÉ DES DONNÉES

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI-BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROIS-SEMENT
<b>29 SECURITE SOCIALE &amp; MUTUELLES</b>	<b>415</b>	<b>939</b>	<b>100</b>	<b>4895</b>	<b>0,45</b>	<b>7,3</b>	<b>0,45</b>	<b>1,07</b>
2901 ORGA. ET FONCT. DE LA SS	5	8	0,85	75	0,01		0,00	0,01
2902 COTISATIONS	1	221	23,54	426	0,04		0,19	0,45
2903 PRESTATIONS	2	256	27,26	631	0,06		0,22	0,52
2904 RELATIONS AVEC PROF ET ETA.SAN	86	35	3,73	1896	0,17	-17,5	-0,04	-0,10
2905 MUTUELLES ET COOPERATIVES	0	56	5,96	206	0,02		0,05	0,11
2906 DIVERS SS & MUTUELLES	321	363	38,66	1661	0,15	-3,2	0,04	0,09

Cette rubrique, qui représente moins de 0,5% de l'ensemble du contentieux sur la période, est constituée d'une sous rubrique divers très importante et de deux sous rubriques d'importance équivalente : les cotisations et les prestations. Sa croissance, assez élevée, ne pèse pas beaucoup en raison du faible poids de la rubrique dans son ensemble. Le poids de la sous rubrique « relations avec les professions et les établissements sanitaires », pour l'ensemble de la période contraste avec les faibles effectifs enregistrés en 1999 et 2006. On verra que ces deux dates ne rendent pas compte du tout de l'aspect général de cette sous rubrique.

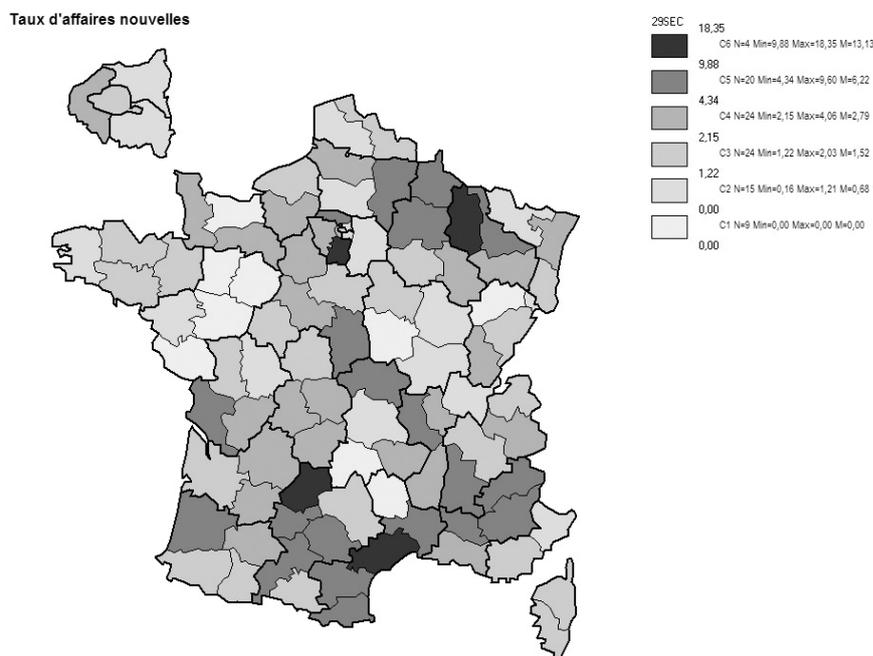
### ÉVOLUTION

Matière : SECURITE SOCIALE ET MUTUELLES



Le schéma d'évolution modifie la perception que donnait l'observation des seules dates extrêmes. En effet l'évolution de la rubrique est conditionnée jusqu'en 2004 par la sous rubrique « relations avec les professions et les établissements sanitaires » qui selon la description de la nomenclature concerne notamment les litiges relatifs aux conventions et déconventionnements. Comme le montre le graphique, cette sous rubrique connaît une importante croissance entre 1999 et 2001, tandis que le poste divers amorce une forte baisse poursuivie en 2002. La sous rubrique « relations avec les professions et les établissements sanitaires » imprime son profil à la courbe d'ensemble jusqu'en 2004, date où s'amorce une forte croissance résultant de l'évolution de trois autres sous rubriques : divers, prestations et cotisations. Ce contentieux montre globalement une très forte dispersion en 2005-2006.

### Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Ensemble de la rubrique 29 Sécurité sociale et mutuelles

## rubrique : TRAVAIL (32)

### RÉSUMÉ DES DONNÉES

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI- BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROIS- SEMENT
<b>32 TRAVAIL</b>	<b>1992</b>	<b>6731</b>	<b>100</b>	<b>26326</b>	<b>2,41</b>	<b>19,0</b>	<b>4,08</b>	<b>9,68</b>
3201 REGLEMENTATION DU TRAVAIL	233	297	4,41	2270	0,21	6,9	0,06	0,13
3202 FORMATION PROF ET APPRENTISS.	20	143	2,12	1007	0,09	32,7	0,11	0,25
3203 INSTANCES REPRES. DU PERSONNEL	5	41	0,61	240	0,02	33,4	0,03	0,07
3204 REGL.A CERTAINS CATEG TRAVAIL.	14	1649	24,50	3414	0,31	103,0	1,41	3,34
3205 LICENCIEMENT	666	999	14,84	6705	0,61	8,1	0,29	0,68
3206 DROITS TRAVAILLEURS SANS EEMPL.	99	2666	39,61	7473	0,68	60,1	2,21	5,25
3207 DIVERS TRAVAIL	955	936	13,91	5217	0,48	-4,6	-0,02	-0,04

Cette rubrique représente 2,4 % du total sur la période et a connu une variation annuelle moyenne de 19%. Sa contribution à la variation totale est de 4 points, ce qui représente un rapport à l'accroissement total de 9,68.

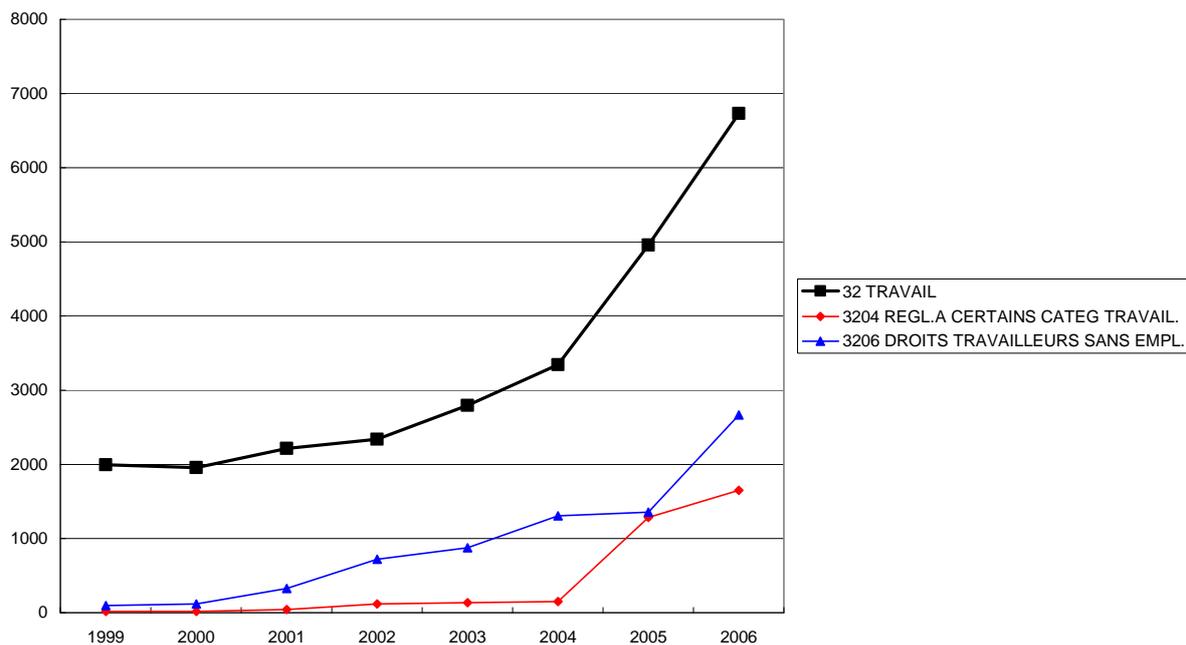
La rubrique compte sept postes dont deux qui dominent, celui du contentieux des travailleurs sans emploi (3206) et celui du licenciement (3205) qui représentent ensemble 54 % en 2006. Les rubriques venant ensuite par ordre d'importance sont la rubrique divers (3207) et réglementation spéciale à certaines catégories de travailleurs (travailleurs handicapés notamment). Cette sous rubrique a un poids important en 2006 (un quart de la rubrique) en raison de sa récente croissance. La contribution à la croissance est plus marquée pour le contentieux des travailleurs sans emploi et cette catégorie de réglementation spéciale.

### ÉVOLUTION

Les sous-rubriques évoluent en général à la hausse, sauf le poste divers. L'accroissement le plus fort sur l'ensemble de la période est dû au poste droit des travailleurs sans emploi. Ce poste contient des contentieux variés concernant l'allocation chômage, le refus d'aide à la création d'entreprise ou les conflits avec l'ANPE. En réalité, l'exploration de la base montre qu'il y a parfois une certaine confusion entre ce poste et le poste « divers », le refus d'aide à la création d'entreprise pouvant figurer dans l'un ou l'autre. Ainsi le croisement des courbes d'évolution en milieu de période entre ces deux matières pourrait être dû à une amélioration du codage. La rubrique 3204 montre quant à elle une forte croissance en 2005 et 2006 : il n'est pas possible de dire s'il s'agit d'un afflux passager ou d'une montée durable de ce type d'affaires.

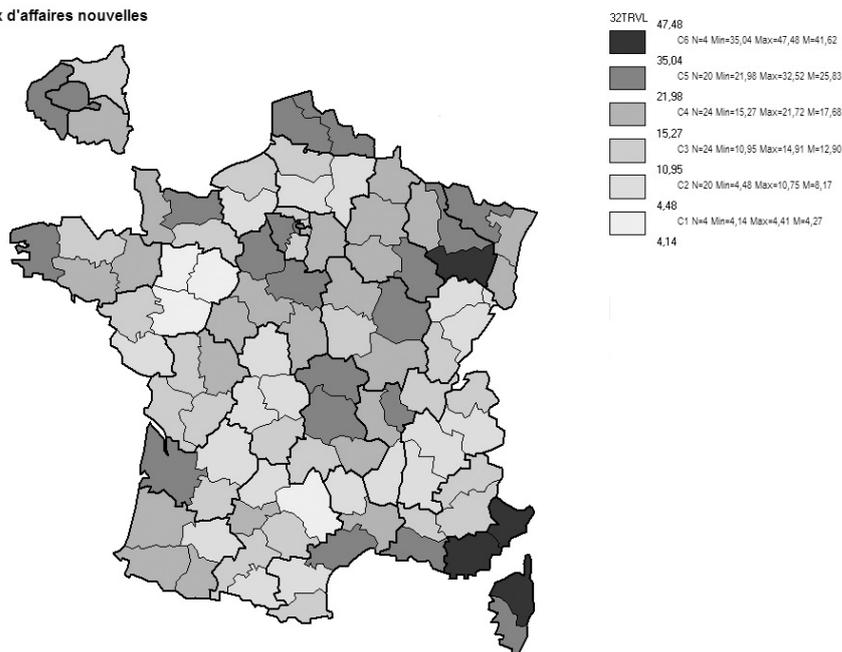
Le contentieux droits des travailleurs sans emploi est réparti dans tous les TA, celui de la réglementation à certaines catégories de travailleurs, également. Globalement, ce contentieux connaît une dispersion plutôt faible et stable.

Matière : TRAVAIL



Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

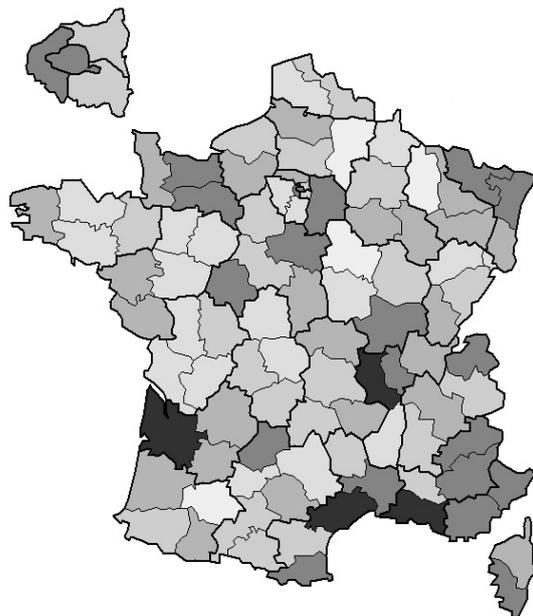
Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Phlcarto - <http://perso.club-internet.fr/phlgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Ensemble de la rubrique « Travail »

Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Droits des travailleurs privés d'emploi

## rubrique : TRAVAUX PUBLICS (33)

### RÉSUMÉ DES DONNÉES

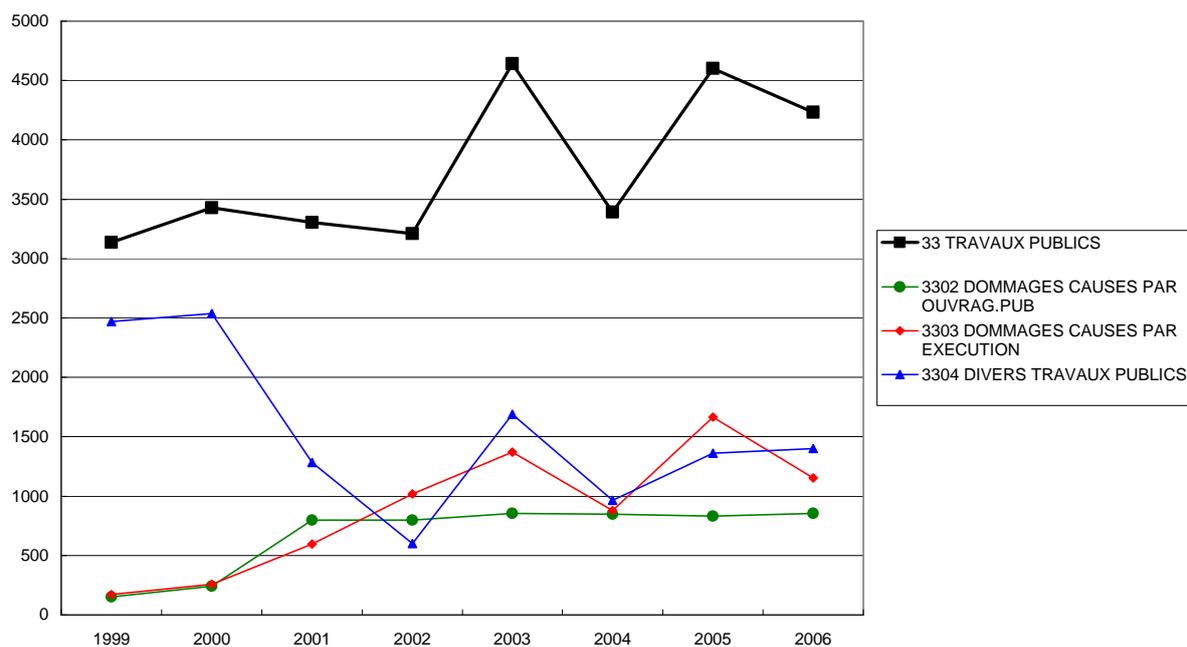
MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI- BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROIS- SEMENT
<b>33 TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>136</b>	<b>4231</b>	<b>100</b>	<b>29943</b>	<b>2,74</b>	<b>4,9</b>	<b>0,94</b>	<b>2,24</b>
3301 DOMMAGE SUR LE DOMAINE	0	0	0,00	24	0,00		0,00	0,00
330101 DOMMAGE SUR VOIES PUB	265	633	14,96	4117	0,38	12,2	0,32	0,75
330102 AUTRES DOMMAGE SUR DC	78	187	4,42	1001	0,09	10,7	0,09	0,22
3302 DOMMAGES CAUSES PAR OU	150	855	20,21	5378	0,49	24,8	0,61	1,44
3303 DOMMAGES CAUSES PAR EXI	172	1154	27,27	7116	0,65	33,2	0,84	2,01
3304 DIVERS TRAVAUX PUBLICS	2471	1402	33,14	12307	1,13	-7,9	-0,92	-2,18

Cette rubrique qui ne représente que 2,7 % du total sur la période connaît une légère augmentation. En fin de période, la sous rubrique la plus importante est encore le poste divers qui décroît pourtant nettement, puis vient celle concernant les dommages causés par l'exécution de travaux qui a le taux de variation le plus élevé sur la période.

### ÉVOLUTION

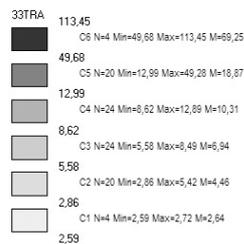
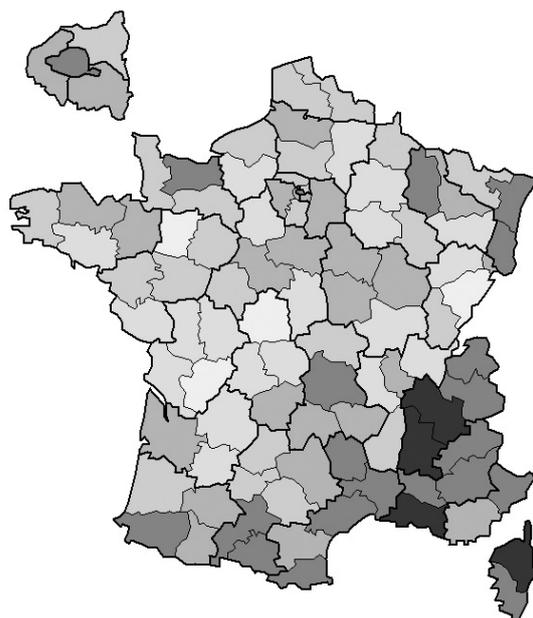
L'augmentation modérée de la rubrique entre le point de départ et la dernière année de la série, passe par une succession de retournements que la nomenclature ne permet pas de décrire précisément. Entre 2000 et 2002, le poste divers diminue fortement tandis que l'ensemble des autres postes augmente en compensation. Le codage devient alors sans doute précis. Mais en 2003, une forte hausse intervient puis en 2005 de nouveau, après une forte baisse entre temps. La rubrique 3303 dommages causés par l'exécution de travaux publics présente ce profil mais c'est aussi le cas, et de façon intrigante, par le poste divers. Le retour aux données par TA permet cependant de voir que l'accroissement du poste divers en 2003 est attribuable pour l'essentiel au tribunal de Marseille. C'est encore le cas en 2005 et 2006. Globalement sur la période, le TA de Marseille concentre 21% de la rubrique et 35% de la sous rubrique divers. La forte hausse de la sous rubrique dommages causés par exécution de travaux publics relève quant à elle surtout du TA de Grenoble et en second lieu de celui de Marseille.

### Matière : TRAVAUX PUBLICS



### Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Phlcarto - <http://perso.club-internet.fr/phlgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

Ensemble de la rubrique « Travaux publics »

## rubrique : URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (34)

### RÉSUMÉ DES DONNÉES

MATIERE	1999	2006	% RUBRIQUE 2006	somme 99 à 06	% DU TOTAL 99-06	TAUX DE VARIATION LISSÉ	CONTRI-BUTION À LA VARIATION TOTALE	RAPPORT D'ACCROISSEMENT
<b>34 URBANISME &amp; AMENAGEMENT</b>	<b>8468</b>	<b>12508</b>	<b>100</b>	<b>78198</b>	<b>7,17</b>	<b>5,1</b>	<b>3,47</b>	<b>8,26</b>
3401 DOCUMENTS D'URBANISME	977	1721		8810	0,81	0,6	0,64	1,52
340101 S.D.A.U.	1	19	0,15	63	0,01		0,02	0,04
340102 P.O.S.	969	1362	10,89	7613	0,70	-4,1	0,34	0,80
340103 AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME	7	340	2,72	1134	0,10		0,29	0,68
3402 AUTORISATION OCCUPATION DU SOL	5840	8644		56640	5,19	5,9	2,41	5,73
340201 PERMIS DE CONSTRUIRE	4914	6638	53,07	43582	3,99	4,4	1,48	3,52
340202 DECLARATION DES TRAVAUX	126	963	7,70	5326	0,49	31,7	0,72	1,71
340203 CERTIFICAT D'URBANISME	639	686	5,48	5261	0,48	0,8	0,04	0,10
340204 PERMIS DE DEMOLIR	108	179	1,43	1057	0,10	5,3	0,06	0,15
340205 CERTIFICAT DE CONFORMITE	42	33	0,26	345	0,03	-5,2	-0,01	-0,02
340206 AUTRES AUTORISATIONS DES SOLS	11	145	1,16	1069	0,10		0,12	0,27
3403 PROCEDURES D'INTERV. FONCIERE	189	382		2490	0,23	10,8	0,17	0,39
340301 LOTISSEMENTS	181	280	2,24	1923	0,18	5,7	0,09	0,20
340302 ZAC	5	80	0,64	389	0,04		0,06	0,15
340303 AUTRES PROC. D'INTERV.FONCIERE	3	22	0,18	178	0,02		0,02	0,04
3404 DROITS DE PREEMPTION	36	738	5,90	3156	0,29	53,1	0,60	1,43
3405 URBANISME COMMERCIAL	22	421	3,37	1309	0,12	57,3	0,34	0,82
3406 DIVERS URBANISME & AMENAG.TERR	1404	602	4,81	5793	0,53	-12,1	-0,69	-1,64

Cette rubrique représente un peu plus de 7% du total sur la période ; elle a connu un accroissement annuel moyen d'environ 5 % ce qui en raison de son poids lui donne un rapport de 8,26 à l'accroissement total.

La rubrique se décompose en 15 postes de poids inégaux. Le plus important est de loin celui des permis de construire qui représente plus de la moitié des affaires. Viennent nettement en dessous les postes des affaires relatives au P.O.S, aux déclarations de travaux et aux certificats d'urbanisme.

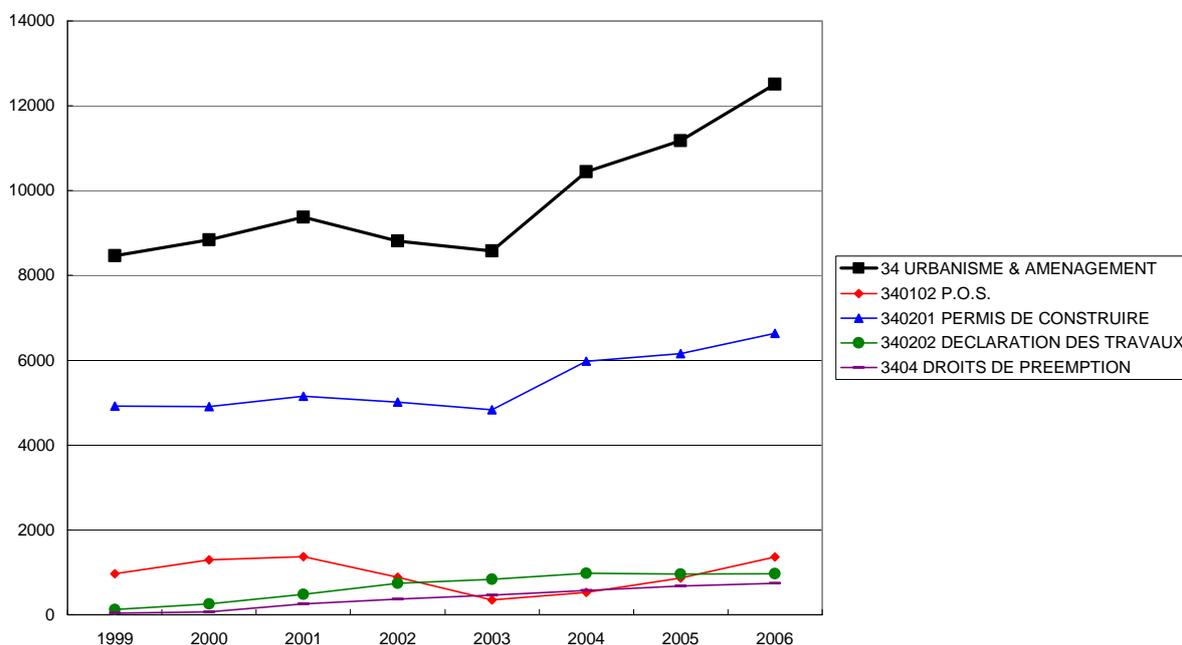
### ÉVOLUTION

La croissance générale de la rubrique intervient surtout entre 2003 et 2006, ce qui correspond à la période de l'augmentation des affaires concernant le permis de construire. La décroissance passagère de 2001 à 2003 vient des affaires concernant le POS qui reviennent elles aussi sur une pente ascendante ensuite. Globalement le poste divers est en baisse mais il n'est pas impossible qu'une certaine porosité existe entre ce poste et celui des requêtes concernant le POS. En effet, le

remplacement des POS par des PLU n'est pas prévu dans la nomenclature et l'exploration de la base montre que certains contentieux concernant les PLU sont indifféremment classés dans l'un ou dans l'autre poste.

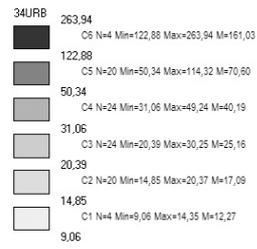
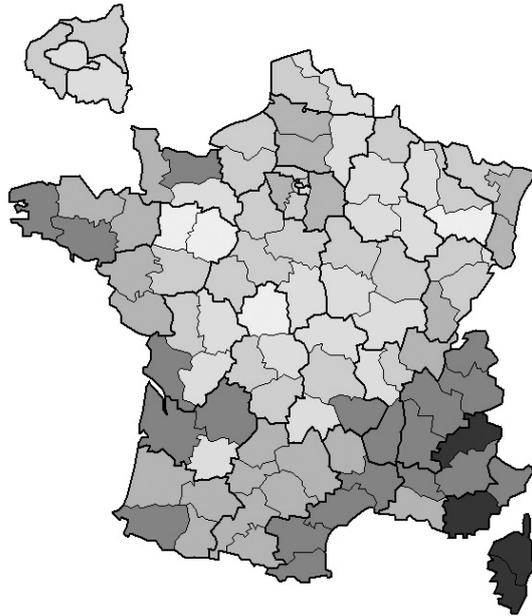
Les TA qui ont le plus pesé dans l'augmentation des requêtes concernant les permis de construire sont les TA de Nice, Marseille, Montpellier et Grenoble et la carte départementale souligne la sur représentation du sud-est du territoire. Mais les départements de la façade atlantique ne sont pas en reste. Globalement c'est un contentieux peu traité en série sauf ponctuellement au TA de Lille en 2002 et 2004. La hausse de ces dernières années ne s'est pas produite de façon homogène géographiquement, ce qui a entraîné une augmentation de la dispersion des taux de requêtes pour permis de construire.

**Matière : URBANISME ET AMENAGEMENT**



## Taux de requêtes en 2005 et 2006 par départements (brut, hors renvoi)

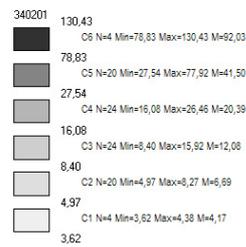
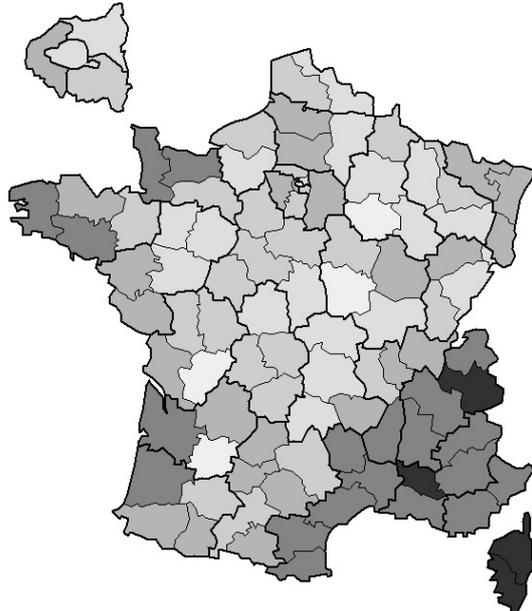
Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

## Ensemble de la rubrique « Urbanisme et aménagement du territoire »

Taux d'affaires nouvelles



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo> [discrétisation '06']  
CESDIP

## ANNEXE 1

### Traitement statistique des renvois et des transferts<sup>8</sup>

Ce qui nous intéresse ici concerne les renvois, opérés d'un TA vers un autre, qui de ce fait, sont susceptibles de générer des doubles comptes à l'intérieur de la base des TA. Ces renvois ne sont qu'une partie de la catégorie globale des renvois : on les a appelés « renvois géographiques ». Il est certain que d'un point de vue interne aux TA, la suppression des renvois est discutable, il s'agit d'une requête qui fait l'objet d'un mode particulier de traitement, mais d'un traitement tout de même. La logique suivie ici dérive de la question qui nous était adressée d'étudier la « demande », ce qui nous a conduit à éviter les doubles comptes.

Les renvois sont mesurés de plusieurs façons : à travers la variable décrivant le type de formation ou celle qui décrit le sens de la décision. Dans notre recherche précédente, nous avons fait le choix d'exclure l'ensemble des renvois, tels que mesurés par la variable type de formation, l'information disponible à travers la base pré tabulée ne permettant pas de rentrer dans le détail des catégories. Nous ne pouvions savoir dans quelle mesure il s'agissait de renvois géographiques et nous avons dû nous borner à observer que les renvois, sans autres précisions, ne se répartissaient pas indépendamment des TA et des matières.

L'accès qui nous a été donné à une base non pré tabulée permet également de connaître en détail toutes les modalités des variables. La variable type de formation a une modalité qui regroupe « ordonnance de renvoi TA et CAA (R.351-3-1)<sup>9</sup> ». La variable « sens de la décision » distingue plusieurs types de renvois selon qu'ils concernent une circulation interne – renvoi en formation collégiale, renvoi au TA – des questions de compétence juridictionnelle – renvois en CAA, au tribunal des conflits, au CE – ou des questions de compétence territoriale. Ce sont ces derniers qui nous intéressent dans la mesure où ils sont susceptibles d'entraîner des doubles comptes du fait du réenregistrement de la même requête dans un autre TA de la même base de données.

On pourrait aussi envisager d'exclure les renvois juridictionnels au motif que ces requêtes avortent tout de suite du point de vue du TA. Si la « vraie vie » de ces requêtes se déroule ailleurs, il n'en demeure pas moins que leur renvoi ne génère pas de double compte dans la base de données sur laquelle nous travaillons qui ne concerne que les TA. Quant au fait que ces requêtes fassent l'objet d'un traitement minimum, il ne peut justifier une exclusion car alors il y a d'autres requêtes qui pourraient se trouver dans ce cas et la question se pose de faire passer la frontière entre la requête « qui compte » et celle « qui ne compte pas », voire celle qu'on n'a peut-être pas jugé bon d'enregistrer en raison de son caractère « fantaisiste ». On aborde là toute la question complexe de la pondération qu'il semble parfois nécessaire d'apporter à la masse des requêtes :

---

<sup>8</sup> Cette analyse de la question des renvois et des transferts porte sur les années 1999 à 2005. La même procédure d'exclusion des renvois géographiques et des transferts a été appliquée à l'année 2006.

<sup>9</sup> Article R351-3.

(Décret n° 2002-547 du 19 avril 2002 art. 1 Journal Officiel du 21 avril 2002 en vigueur le 1er juin 2002).

Lorsqu'une cour administrative d'appel ou un tribunal administratif est saisi de conclusions qu'il estime relever de la compétence d'une juridiction administrative autre que le Conseil d'Etat, son président, ou le magistrat qu'il délègue, transmet sans délai le dossier à la juridiction qu'il estime compétente.

Toutefois, en cas de difficultés particulières, il peut transmettre sans délai le dossier au président de la section du contentieux du Conseil d'Etat qui règle la question de compétence et attribue le jugement de tout ou partie de l'affaire à la juridiction qu'il déclare compétente.

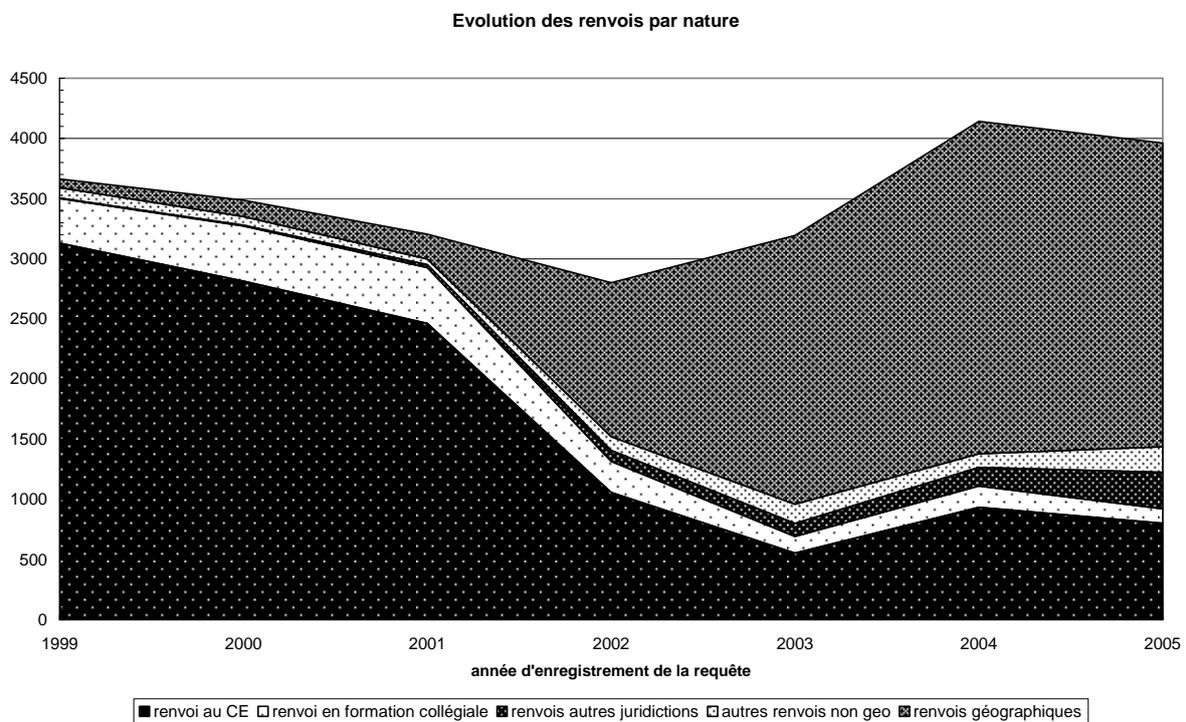
les requêtes ont-elles le même statut en fonction du type de traitement qu'elles génèrent ? Et que dire des séries ?

Pour traiter de la question des renvois qui sont prononcés à l'égard des requêtes enregistrées, il faut aller chercher dans le fichier des décisions, la variable « sens de la décision », sachant bien sûr que certains renvois non encore décidés nous échappent. Du point de vue des doubles comptes possibles cela n'a pas d'impact puisque non renvoyée, la requête n'est pas enregistrée ailleurs ; cependant du point de vue du rattachement géographique de la requête cela joue.

La variable « sens de la décision » a été recodée en introduisant la distinction entre renvoi géographique et renvoi non géographique. Les règles de décisions ont été les suivantes :

- Il existe une catégorie « renvoi au TA » (code 35) dont on fait l'hypothèse qu'il s'agit d'une circulation interne au TA : 120 cas sur les 7 années. Ils ne sont donc pas comptés dans les renvois géographiques.
- On trouve aussi les catégories « autre juridictions » (code 238 : 684 cas) et « renvoi autres juridictions » (code 309 : 98 cas) : en l'absence d'information plus précise, ils sont été comptés comme renvois non géographiques.
- Toutes les modalités indiquant le nom d'un autre TA sont comptées comme renvois géographiques.

Le nombre de décisions de renvois non géographiques et le nombre de décisions de renvois géographiques évoluent de la façon suivante :



Les deux mouvements les plus importants sont, d'une part, une décroissance du nombre de renvois au CE, compensée, d'autre part, par la montée en puissance des renvois géographiques.

On voit que pour un ordre de grandeur du nombre de renvois pas trop éloigné en 1999 et en 2005, dans le premier cas ce sont les renvois au CE qui rendent compte de l'essentiel des renvois alors que dans le second, la part des renvois dits géographiques est prédominante. Si nous excluons les renvois géographiques comme nous pensons justifié de le faire, nous affectons de façon inégale l'ensemble des requêtes enregistrées par année, contrairement à ce que nous avons fait précédemment où nous avons exclu l'ensemble des renvois. Quoiqu'il en soit, l'écart global entre les deux courbes va de moins de 1 pour 1000 à moins de 2%. C'est davantage dans les analyses plus détaillées que cette correction a son intérêt en raison de la répartition hétérogène des renvois.

### **Les transferts de dossiers**

L'examen des modalités de la variable « sens par rapport à la demande » révèle une modalité « transfert du dossier à Cergy » et une autre « transfert du dossier à Melun ».

Le cas des transferts de dossiers à Melun est marginal : 20 cas répertoriés entre 1999 et 2005. Celui des transferts de dossiers à Cergy est plus important : 2248 dossiers en provenance de Paris et de Versailles en 1999 et 2605 en 2000. Après cette date on n'en compte plus qu'un en 2001 et un en 2004. Ces dossiers figurent comme enregistrés dans les TA de Paris et Versailles avec la variable `sen_id` (sens de la décision) renseignée « transfert du dossier à Cergy » et la variable `tnd_id` (nature de la décision), renseignée « ordonnance de transfert à Cergy ».

Ces dossiers qui sont ensuite traités dans le TA de Cergy sont a priori nécessairement réenregistrés dans ce TA. Nous avons fait le choix de traiter comme des « renvois géographiques » ces deux catégories de transferts.

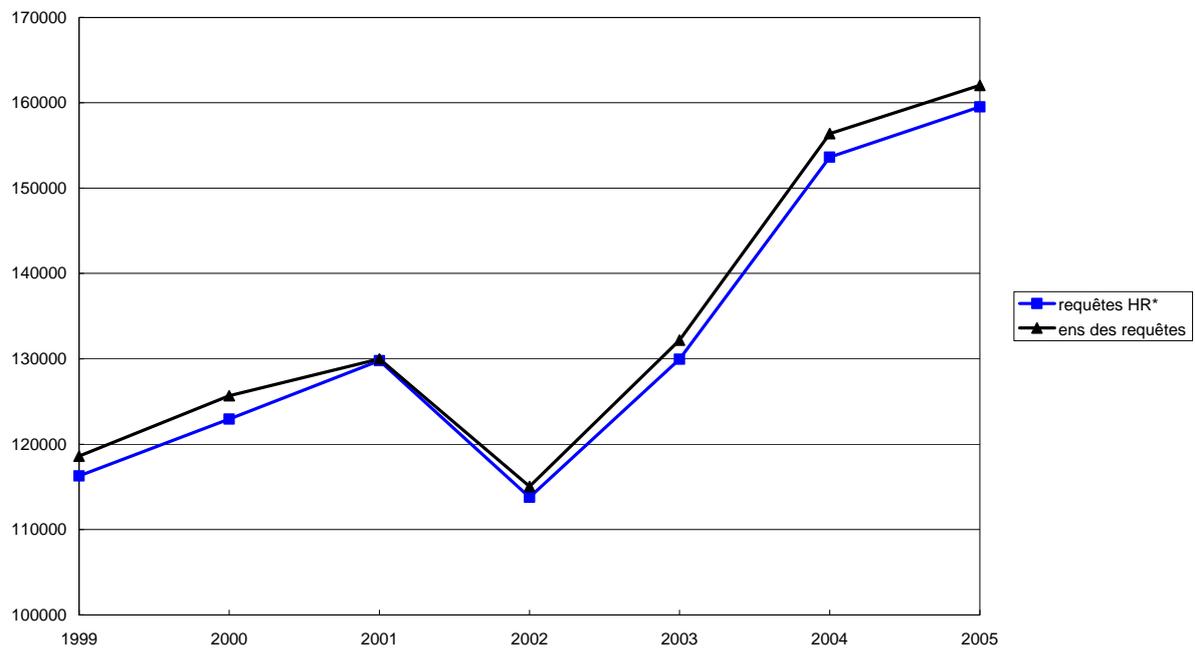
### **Suppression des renvois géographiques et des transferts**

Renvois géographiques et transferts sont supprimés dans les bases « requêtes » qui sont mobilisées pour la présentation des données dans ce document, mais les requêtes correspondantes doivent être aussi supprimées des bases « décisions ». Si le principe ne pose pas de question, sa mise en œuvre fait surgir quelques difficultés.

En effet, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, il existe quelques cas où une requête qui fait l'objet d'un renvoi ou d'un transfert donne lieu à plusieurs décisions. Deux décisions se succèdent : un renvoi non géographique suivi d'un renvoi géographique (ou l'inverse) ou une décision de rejet qui précède ou suit un renvoi géographique, quelquefois deux renvois géographiques qui se suivent dans des affaires de reconduite à la frontière. Les cas sont rares (on a observé 55 cas de renvois géographiques suivis ou précédés d'une autre décision concernant la même requête et 23 cas concernant les transferts de dossiers).

Dans ces cas, les deux décisions rattachées à la requête qui fait l'objet d'un renvoi ou d'un transfert sont supprimées de la base « décisions » puis les requêtes correspondantes sont supprimées de la base « requêtes ».

Evolution du nombre de requêtes enregistrées



# ANNEXE 2

## NOMENCLATURE DES AFFAIRES ENREGISTRÉES

Conseil d'État - Cours administratives d'Appel - Tribunaux administratifs.  
Liste des rubriques commentées à l'attention des personnels du greffe

### 1. AGRICULTURE

1. 1. Chambres d'agriculture
1. 2. Aménagement et remembrement fonciers
1. 3. Exploitations agricoles
  1. 3. 1. Cumuls d'exploitations
  1. 3. 2. Groupements agricoles exploitation en commun
  1. 3. 3. Aides aux Agriculteurs et aux exploitations
  1. 3. 4. Autres questions relatives aux exploitations
1. 4. Produits agricoles
1. 5. Bois et Forêts
1. 6. Chasse
1. 7. Pêche
1. 8. Divers

#### Commentaires sous AGRICULTURE :

- 1.1. Les élections des chambres d'agriculture sont classées dans la rubrique 133. Élections professionnelles.
1. 2. Aménagement et remembrement fonciers : cette rubrique comporte aussi les affaires de SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et les affaires de droit de préemption en zone agricole
1. 3. 4. Autres questions relatives aux exploitations : cette rubrique comprend notamment les litiges relatifs au fermage, au métayage et aux calamités agricoles
1. 4. Produits agricoles : céréales, élevage, produits laitiers, viandes, fruits et légumes, oléagineux, vins, alcools et tabacs. Cette rubrique comprend aussi les litiges relatifs aux prix agricoles ainsi que ceux relatifs aux titres de perception émis par les différents organismes tels que OFIVAL, ONILAIT, ONIC, etc.
1. 5. Bois et forêts : cette rubrique comporte aussi les autorisations de défrichage ou d'abattages d'arbres liées généralement au permis de construire

### 2. AIDE SOCIALE

2. 1. Organisation de l'aide sociale
2. 2. Établissements à vocation sociale et médico-sociale
2. 3. Aide sociale aux familles
2. 4. Aide sociale à l'enfance
2. 5. Aide sociale aux personnes âgées
2. 6. Aide sociale aux personnes handicapées
2. 7. Divers

#### Commentaires sous AIDE SOCIALE :

2. 3. Aide sociale aux familles : cette rubrique comprend notamment les litiges relatifs aux allocations mensuelles délivrées par le département à l'allocation solidarité spécifique, à l'allocation rentrée scolaire, allocation parent isolé...
2. 6. Aide sociale aux personnes handicapées : comprend notamment les litiges relatifs à l'allocation adulte handicapé, à l'allocation pour tierce personne, à l'attribution du macaron GIC, à l'exonération de la vignette auto...
2. 7. Divers : cette rubrique comprend notamment les litiges relatifs au PM et à l'aide médicale.

### 3. ARMÉES

- 3. 1. Organisation de la défense nationale
- 3. 2. Anciens combattants et victimes de la guerre
- 3. 3. Service national
- 3. 4. Responsabilité des services relevant de la défense
- 3. 5. Divers

#### Commentaires sous ARMÉES :

Tous les litiges relatifs au personnel civil ou militaire doivent être classés dans la rubrique 18 FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS

3. 2. Anciens combattants et victimes de la guerre : cette rubrique comprend les affaires relatives à la carte et à la retraite du combattant, les litiges concernant « le contentieux du titre » : combattants volontaires de la résistance, internés résistants, déportés résistants, déportés et internés politiques membres de la résistance intérieure

### 4. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- 4. 1. Communes
  - 4. 1. 1. Organes - fonctionnement de la commune
  - 4. 1. 2. Services publics communaux
  - 4. 1. 3. Finances communales
  - 4. 1. 4. interventions économiques de la commune
  - 4. 1.5. Exercice par un contribuable des actions appartenant à la commune (autorisation de plaider)
  - 4. 1. 6. Divers
- 4. 2. Départements
  - 4. 2. 1. Organes - fonctionnement du département
  - 4. 2. 2. Services publics du département
  - 4. 2. 3. Finances du département
  - 4. 2. 4. Interventions économiques du département
  - 4. 2. 5. Interventions sociales du département
  - 4. 2. 6. Exercice par un contribuable des actions appartenant au département (autorisation de plaider)
  - 4. 2. 7. Divers
- 4. 3. Régions
  - 4. 3. 1. Organes - fonctionnement de la région
  - 4. 3. 2. Services publics de la région
  - 4. 3. 3. Finances de la région
  - 4. 3. 4. Interventions économiques de la région
  - 4. 3. 5. Exercice par un contribuable des actions appartenant à la région (autorisation de plaider)
  - 4. 3. 6. Divers
- 4. 4. Établissements publics locaux
  - 4. 4. 1. Établissements publics de coopération entre collectivités
  - 4. 4. 2. Associations syndicales
  - 4. 4. 3. Autres établissements publics locaux
  - 4. 4. 4. Exercice par un contribuable des actions appartenant à un établissement public intercommunal (autorisation de plaider)
  - 4. 4. 5. Divers
- 4. 5. Territoires et collectivités d'outre-mer
  - 4. 5. 1. Organisation et fonctionnement des territoires et collectivités d'outre-mer
  - 4. 5. 2. Finances des territoires et collectivités d'outre-mer

- 4. 5. 3. Interventions économiques *des* territoires et collectivités d'outre-mer
- 4. 5. 4. Questions relatives aux répartitions de compétence
- 4. 5. 5. Divers

#### 4. 6. Divers

#### Commentaires sous COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Tous les litiges relatifs aux fonctionnaires et agents publics doivent être classés dans la rubrique 18 FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS

4.1.1. Organes - fonctionnement de la commune : cette rubrique comprend notamment les litiges relatifs à la fusion et au regroupement de communes, à la délimitation territoriale et aux changements de nom des communes ainsi que les litiges relatifs aux démissions et suspensions des maires et conseillers municipaux.

4.1.2. Services publics communaux : cette rubrique comprend notamment les litiges relatifs à la création de services et aux tarifs, les litiges relatifs aux créations ou agrandissements de cimetières.

4.1.4. Interventions économiques de la commune : cette rubrique comprend les litiges nés de l'intervention des communes dans le soutien qu'elles peuvent apporter aux entreprises du secteur privé (aides financières diverses, mise à la disposition de terrains, garanties d'emprunt). Les litiges concernant les tarifs des services publics ou la création de services publics destinés à pallier la défaillance de l'initiative privée sont classés dans la rubrique 4.1.2. Services publics communaux.

La même analyse doit être retenue pour les rubriques concernant les départements, les régions et les territoires et collectivités d'outre-mer.

4. 2. 5. Interventions sociales du département: Cette rubrique comporte notamment les litiges relatifs à l'octroi ou le refus d'agrément des assistantes maternelles.

### 5. COMPTABILITÉ PUBLIQUE

- 5. 1. Budget de l'État
- 5. 2. Dettes et créances de l'État
- 5. 3. Ordonnateurs
- 5. 4. Comptables publics
- 5. 5. Divers

### 6. CONTENTIEUX FISCAL

- 6. 1. Impôts locaux,
  - 6. 1. 1. Taxes foncières
  - 6. 1. 2. Taxe d'habitation
  - 6. 1. 3. Taxe professionnelle
  - 6. 1. 4. Autres taxes locales
    - 6. 1. 4. 1. Taxe locale d'équipement
      - 6. 1. 4. 2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
      - 6. 1. 4. 3. Taxe d'urbanisme
      - 6. 1. 4. 4. Contributions des constructeurs aux dépenses d'équipement public
      - 6.1. 4. 5. Divers
- 6. 2. Impôts sur le revenu, les bénéfices et le capital
  - 6. 2. 1. Impôt sur le revenu
  - 6. 2. 2. Impôt sur les bénéfices des sociétés
  - 6. 2. 3. Impôt de solidarité sur la fortune

- 6. 2. 4. Autres
- 6. 3. Taxe sur la valeur ajoutée
- 6. 4. Autres impôts à la charge des entreprises
- 6. 5. Taxes parafiscales
  - 6. 5. 1. Redevance de l'audiovisuel
  - 6. 5. 2. Autres taxes parafiscales
- 6. 6. Redevances pour services rendus
- 6. 7. Recouvrement de l'impôt
- 6. 8. Responsabilité des services fiscaux
- 6. 9. Divers

#### Commentaires sous CONTENTIEUX FISCAL :

Les litiges concernant les amendes sont classés dans la rubrique des impositions sur lesquelles portent ces amendes

- 6. 1. 1. Taxes foncières : cette rubrique concerne aussi les mutations cadastrales
- 6.1.4.3. Taxes d'urbanisme : cette rubrique comporte les taxes perçues au profit des collectivités locales pour dépassement du plafond légal de densité ou du coefficient d'occupation des sols ainsi que les redevances pour création de locaux dans la région parisienne
- 6. 1. 4. 4. Contributions des constructeurs aux dépenses des équipements publics : cette rubrique comporte notamment les taxes de raccordement aux égouts, aux réseaux d'assainissement
- 6. 1. 4. 5. Divers : les taxes d'assainissement perçues par les agences financières de bassin, les taxes syndicales d'irrigation ou de remembrement ainsi que la taxe sur le défrichement des bois et forêts sont classées dans cette rubrique
- 6. 2. 1. Impôt sur le revenu : cette rubrique comporte notamment les litiges relatifs à la CSG ou la CRDS, les litiges relatifs aux profits de construction
- 6. 2. 2. Impôt sur les bénéfices des sociétés : cette rubrique comporte les litiges concernant les retenues à la source pour les bénéfices réalisés par les sociétés étrangères
- 6. 4. Autres impôts à la charge des entreprises : cette rubrique concerne notamment les taxes assises sur les salaires y compris la participation à l'effort de construction le versement destiné aux transports en commun et la participation au financement de la formation professionnelle continue ainsi que la taxe d'apprentissage
- 6. 5. 2. Autres taxes parafiscales : cette rubrique comporte notamment la taxe d'équarrissage
- 6. 6. Redevances pour services rendus : cette rubrique comprend notamment la redevance pour services terminaux de la circulation aérienne et la redevance d'occupation du domaine public
- 6.7. Recouvrement de l'impôt : cette rubrique concerne tous les litiges relatifs au recouvrement des impôts notamment les oppositions à contrainte, les commandements, les constitutions de garantie, les saisies-arrêts, les avis à tiers détenteur...

#### 7. CULTURE

- 7. 1. Établissements culturels
- 7. 2. Réglementation des activités culturelles
- 7. 3. Aides de l'État aux activités culturelles
- 7. 4. Divers

#### 8. DÉCORATIONS

- 8. 1. Ordre national de la Légion d'honneur
- 8. 2. Ordre de la Libération
- 8. 3. Ordre national du Mérite
- 8. 4. Médaille militaire
- 8. 5. Divers

## 9. DOMAINE - VOIRIE

- 9. 1. Domaine de la commune
- 9. 2. Domaine du département
- 9. 3. Domaine de la région
- 9. 4. Domaine de l'État
  - 9. 4. 1. Voies publiques et dépendances
  - 9. 4. 2. Domaine public ferroviaire
  - 9. 4. 3. Domaine public fluvial
  - 9. 4. 4. Domaine public maritime
  - 9. 4. 5. Autres
- 9. 5. Domaine des établissements publics
- 9. 6. Contraventions de grande voirie
- 9. 7. Divers

## 10. DROIT DES PERSONNES ET LIBERTÉS PUBLIQUES

- 10. 1. État des personnes
  - 10. 1. 1. Adoption
  - 10. 1. 2. Nom patronymique
  - 10. 1. 3. Nationalité
    - 10. 1. 3. 1. Naturalisation - réintégration
    - 10. 1. 3. 2. Perte de la nationalité
  - 10. 1. 4. autres questions relatives à l'état des personnes
- 10. 2. Libertés publiques
  - 10. 2. 1. Liberté d'aller et venir
  - 10. 2. 2. Liberté d'association
  - 10. 2. 3. Liberté de culte
  - 10. 2. 4. Liberté d'expression - liberté de la presse
  - 10. 2. 5. Liberté de manifestation
  - 10. 2. 6. Accès aux documents administratifs
  - 10. 2. 7. Informatique et libertés
  - 10. 2. 8. Autres questions relatives aux libertés publiques
- 10. 3. Divers

### Commentaires sous DROIT DES PERSONNES ET LIBERTÉS PUBLIQUES :

- 10. 2. 1. liberté d'aller et venir : cette rubrique comprend notamment la délivrance de passeports aux personnes de nationalité française.
- 10. 2. 8. Autres questions relatives aux libertés publiques : les litiges relatifs à la liberté du commerce et de l'industrie sont classés dans le chapitre 11 ÉCONOMIE

## 11 ÉCONOMIE

- 11. 1. Capitaux, monnaie, banques
- 11. 2. Assurances

- 11. 3. Commerce intérieur
- 11. 4. Commerce extérieur
- 11. 5. Industrie
- 11. 6. Tourisme
- 11. 7. Nationalisations - privatisations
- 11. 8. Divers

Commentaires sous ÉCONOMIE :

11. 1. Capitaux, monnaie, banques : cette rubrique comprend aussi les litiges relatifs à la Caisse nationale d'épargne.
11. 3. Commerce intérieur : cette rubrique comprend notamment les litiges relatifs à la liberté du commerce et de l'industrie, les litiges relatifs à la réglementation des activités économiques ainsi que les litiges liés à la concurrence. Les litiges relatifs à la réglementation des activités industrielles sont classés dans la rubrique 11.5 Industrie
11. 4. Commerce extérieur : cette rubrique comprend les affaires relatives à l'importation et à l'exportation (notamment d'objets d'art)
11. 5. Industrie : cette rubrique comprend les affaires relatives à la réglementation des activités industrielles
11. 8 Divers : cette rubrique comporte les litiges relatifs aux mesures d'intervention économique de l'État (mesures d'incitation économique telles que l'exonération, les subventions, les primes et les prêts). Les litiges relatifs aux mesures d'intervention économique des collectivités territoriales sont à classer dans les rubriques interventions économiques des communes, des départements et des régions dans le chapitre 4. *COLLECTIVITÉS TERRITORIALES*

12. ÉDUCATION - RECHERCHE

- 12. 1. Enseignement public
  - 12. 1. 1. Enseignement primaire
  - 12. 1. 2. Enseignement secondaire
  - 12. 1. 3. Enseignement supérieur
  - 12. 1. 4. Enseignements spécialisés
    - 12. 1. 4. 1. Enseignement technique
    - 12. 1. 4. 2. Enseignement agricole
    - 12. 1. 4. 3. Autres enseignements spécialisés
- 12.2. Enseignement privé
  - 12. 2. 1. Enseignement primaire
  - 12. 2. 2. Enseignement secondaire
  - 12. 2. 3. Enseignement supérieur
  - 12. 2. 4. Enseignements spécialisés
- 12. 3. Examens, diplômes, concours relevant de l'enseignement
- 12. 4. Recherche
- 12. 5. Divers

Commentaires sous ÉDUCATION - RECHERCHE :

Tous les litiges relatifs au personnel enseignant ou administratif doivent être classés dans le chapitre 18 *FONCTIONNAIRES & AGENTS PUBLICS*

Les litiges relatifs aux élections scolaires et universitaires sont à classer dans la rubrique 13.5

12. 1. 1. Enseignement primaire : les litiges relatifs au logement de fonction des instituteurs sont classés dans cette rubrique

12. 5. Divers : les litiges concernant les bourses d'enseignement les OGEC sont classés dans cette rubrique

## 13. ÉLECTIONS

### 13. 1. Élections politiques

13. 1. 1. Élections municipales

13. 1. 2. Élections cantonales

13. 1. 3. Élections régionales, à l'assemblée de Corse et aux assemblées territoriales des territoires d'outre-mer

13. 1. 4. Élections législatives

13. 1. 5. Élections sénatoriales

13. 1. 6. Élections au conseil supérieur des Français de l'étranger

13. 1. 7. Élections au parlement européen

13. 1. 8. Élections présidentielles

13. 1. 9. Dépenses de campagne

### 13. 2. Référendums

13. 2. 1. Nationaux

13. 2. 2. Locaux

### 13. 3. Élections professionnelles

13. 4. Élections de leurs représentants par les fonctionnaires et agents publics

13. 5. Élections scolaires et universitaires

### 13. 6. Divers

#### Commentaires sous ÉLECTIONS :

13. 3. Élections professionnelles : cette rubrique comprend les élections des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres des métiers

13. 6. Divers : les litiges relatifs à la révision de la liste électorale (art.L20 du code électoral) sont classés dans cette rubrique

## 14. ENVIRONNEMENT

14. 1. Installations classées pour la protection de l'environnement

14. 2. Mines et carrières

14. 3. Lutte contre la pollution

14. 4. Protection de la faune et de la flore

14. 5. Protection de l'eau

14. 6. Parcs naturels

14. 7. Monuments et sites

14. 8. Affichage

14. 9. Divers

#### Commentaires sous ENVIRONNEMENT :

14. 7. Monuments et sites : cette rubrique comprend les litiges relatifs aux monuments historiques (classement inscription à l'inventaire...) à l'exception des litiges relevant du contentieux de l'urbanisme, les litiges relatifs aux sites naturels (classement inscription à l'inventaire...). Les affaires relatives à la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de terrains inclus dans un site inscrit seront classées dans la rubrique 17. 5 EXPROPRIATION –Autres cas. De même les litiges résultant de la modification de l'état ou de l'utilisation des lieux ainsi que des constructions portant atteinte à un site classé ou au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants sont classés dans le chapitre 34 URBANISME

14. 9. Divers : les enquêtes publiques préalables aux travaux susceptibles d'affecter l'environnement sont classées dans les rubriques correspondantes

## 15. ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- 15. 1. Organisation - fonctionnement
- 15. 2. Finances des établissements publics
- 15. 3. Responsabilité des établissements publics
- 15. 4. Divers

### Commentaires sous ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

Il s'agit uniquement des établissements publics de l'État, les autres établissements publics sont classés dans la rubrique 4.4. Établissements publics locaux

## 16. ÉTRANGERS

- 16. 1. Titres et visas de séjour (avant 2006)
  - 16.1.1 Retrait ou refus de titre avec ordre de quitter le territoire français
  - 16.1.2 Retrait ou refus de titre
  - 16.1.3 Autres
- 16. 2. Titres de travail
- 16. 3. Reconduite à la frontière (avant 2006)
  - 16.3.1 ARF par voie postale
  - 16.3.2 ARF par voie administrative
    - 16.3.2.1 ARF par voie administrative – centre de rétention
    - 16.3.2.2 ARF par voie administrative - autre
- 16. 4. Expulsion
- 16. 5. Extradition
- 16. 6. Réfugiés et apatrides
- 16. 7. Divers

Les litiges relatifs aux amendes infligées pour le transport ou l'emploi d'étrangers en situation irrégulière sont à classer respectivement dans les rubriques 31 TRANSPORTS ou 32 TRAVAIL

## 17. EXPROPRIATION

- 17. 1. Opérations d'aménagement et de rénovation
- 17. 2. Installations électriques, nucléaires ou hydrauliques
- 17. 3. Aménagements à objet social ou de loisirs
- 17. 4. Aménagement de routes et voies de transport
- 17. 5. Autres cas

### Commentaires sous EXPROPRIATION :

Ce chapitre comprend les déclarations d'utilité publique et les arrêtés de cessibilité

## 18. FONCTIONNAIRES & AGENTS PUBLICS

### 18. 1. Fonctionnaires et agents publics de l'État et des établissements publics

- 18. 1. 1. Dispositions réglementaires
- 18. 1. 2. Entrée en service
  - 18. 1. 2. 1. Concours et examens professionnels
  - 18. 1. 2. 2. Nomination et titularisation
- 18. 1. 3. Positions
- 18. 1. 4. Notation avancement et reclassement
- 18. 1. 5. Droits et obligations
- 18. 1. 6. Rémunération
- 18. 1. 7. Maladies et infirmités
- 18. 1. S. Discipline
- 18. 1. 9. Cessation de fonctions
- 18. 1. 10. Divers

### 18. 2. Fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

- 18. 2. 1. Dispositions réglementaires
- 18. 2. 2. Entrée en service
  - 18. 2. 2. 1. Concours et examens professionnels
  - 18. 2. 2. 2. Nomination et titularisation
- 18. 2. 3. Positions
- 18. 2. 4. Notation, avancement et reclassement
- 18. 2. 5. Droits et obligations
- 18. 2. 6. Rémunération
- 18. 2. 7. Maladies et infirmités
- 18. 2. 8. Discipline
- 18. 2. 9. Cessation de fonctions
- 18.2. 10. Divers

### 18. 3. Fonctionnaires et agents publics des établissements hospitaliers

- 18. 3. 1. Dispositions réglementaires
- 18. 3. 2. Entrée en service
  - 18. 3. 2. 1. Concours et examens professionnels
  - 18. 3. 2. 2. Nomination et titularisation
- 18. 3. 3. Positions
- 18. 3. 4. Notation, avancement et reclassement
- 18. 3. 5. Droits et obligations
- 18. 3. 6. Rémunération
- 18. 3. 7. Maladies et infirmités
- 18. 3. S. Discipline

- 18. 3. 9. Cessation de fonctions
- 18. 3. 10. Divers
- 18. 4. Enseignants
  - 18. 4. 1. Dispositions réglementaires
  - 18. 4. 2. Entrée en service
    - 18. 4. 2. 1. Concours et examens professionnels
    - 18. 4. 2. 2. Nomination et titularisation
  - 18. 4. 3. Positions
  - 18. 4. 4. Notation, avancement et reclassement
  - 18. 4. 5. Droits et obligations
  - 18.4. 6. Rémunération
  - 18. 4. 7. Maladies et infirmités
  - 18. 4. 8. Discipline
  - 18. 4. 9. Cessation de fonctions
  - 18.4. 10. Divers
- 18. 5. Magistrats
  - 18. 5. 1. Dispositions réglementaires
  - 18. 5. 2. Entrée en service
    - 18. 5. 2. 1. Concours et examens professionnels
    - 18. 5. 2. 2. Nomination et titularisation
  - 18. 5. 3. Positions
  - 18. 5. 4. Notation, avancement et reclassement
  - 18. 5. 5. Droits et obligations
  - 18. 5. 6. Rémunération
  - 18. 5. 7. Maladies et infirmités
  - 18. 5. 8. Discipline
  - 18. 5. 9. Cessation de fonctions
  - 18. 5. 10. Divers
- 18. 6. Militaires
  - 18. 6. 1. Dispositions réglementaires
  - 18. 6. 2. Entrée en service
    - 18. 6. 2. 1. Concours et examens professionnels
    - 18. 6. 2. 2. Nomination et titularisation
  - 18. 6. 3. Positions
  - 18. 6. 4. Notation, avancement et reclassement
  - 18. 6. 5. Droits et obligations
  - 18. 6. 6. Rémunération
  - 18. 6. 7. Maladies et infirmités
  - 18. 6. 8. Discipline

18. 6. 9. Cessation de fonctions

18. 6. 10. Divers

18. 7. Divers

Commentaires sous FONCTIONNAIRES & AGENTS PUBLICS :

Les litiges relatifs aux élections des représentants des personnels sont à classer dans la rubrique 13. 4. Élections de leurs représentants par les fonctionnaires et agents publics

Les litiges concernant les agents publics en poste dans les TOM sont à classer dans la rubrique 18. 1. Fonctionnaires et agents publics de l'État et des établissements publics s'ils relèvent de la catégorie d'agent public de l'État ou dans la rubrique 18.2. Fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics s'ils relèvent de la catégorie d'agent public des collectivités territoriales

Les litiges relatifs à diverses indemnités (éloignement, déménagement, frais de transport...) qui constituent un accessoire de la rémunération sont à classer dans les rubriques Rémunération de la catégorie de personnel concerné

19. JURIDICTIONS

19. 1. Organisation - fonctionnement de la justice

19. 1. 1. Juridiction judiciaire

19. 1. 2. Juridiction administrative

19. 2. Responsabilité

19. 3. Divers

Les contestations des ordonnances de taxe rendues par les présidents de TA ou CAA se rattachent au litige qui est à l'origine de l'expertise et de l'ordonnance de taxation et doivent être classées dans la rubrique concernant ce litige

20. LOGEMENT

20. 1. Organismes d'habitation à loyer modéré

20. 1. 1. Offices publics d'habitation à loyer modéré

20. 1. 2. Offices publics d'aménagement et de construction

20. 2. Aides financières au logement

20. 2. 1. aide personnalisée au logement

20. 2. 2. autres aides (ALS...)

20.3. Réquisition de logements

20. 4. Divers

21. MARCHÉS & CONTRATS ADMINISTRATIFS

21. 1. Réglementation des marchés et contrats administratifs

21. 2. Marchés et contrats de l'État et de ses établissements publics

21. 2. 1. Formation

21. 2. 2. Exécution

21. 2. 3. Fin

21. 2. 4. Divers

21. 3. Marchés et contrats des collectivités locales et de leurs établissements publics

21. 3. 1. Formation

21. 3. 2. Exécution

- 21. 3. 3. Fin
- 21. 3. 4. Divers
- 21. 4. Autres marchés et contrats
  - 21. 4. 1. Formation
  - 21. 4. 2. Exécution
  - 21. 4. 3. Fin
  - 21. 4. 4. Divers

Commentaires sous MARCHÉS & CONTRATS ADMINISTRATIFS :

Les rubriques Formation comprennent les litiges relatifs à la passation des marchés (mise en concurrence, appel d'offres, adjudication)

Les rubriques Exécution comprennent les litiges concernant la responsabilité décennale ou contractuelle

Les rubriques Fin comprennent les litiges concernant la résiliation, le règlement financier du marché

21. 4. Autres marchés et contrats : cette rubrique comprend notamment les litiges relatifs aux offres de concours

22. PENSIONS

- 22. 1. Pensions de retraite des agents civils et militaires de l'État
- 22. 2. Pensions militaires d'invalidité
- 22. 3. Pensions de retraite des agents des collectivités décentralisées et de leurs établissements publics
- 22. 4. Divers

23. POLICE

- 23. 1. Police générale
- 23. 2. Polices spéciales
  - 23.2. 1. Immeubles menaçant mine
  - 23. 2. 2. Aliénés
  - 23. 2. 3. Circulation et permis de conduire
  - 23. 2. 4. Débits de boissons
  - 23. 2. 5. Hôtels et campings
  - 23. 2. 6. Jeux
  - 23. 2. 7. Mineurs
  - 23. 2. 8. Spectacles
  - 23. 2. 9. Autres
- 23. 3. Refus de concours de la force publique
- 23. 4. Responsabilité des services de police
- 23. 5. Divers

Commentaires sous POLICE :

23.1. Police générale : cette rubrique comporte les litiges relatifs à l'ordre public, la sûreté, la sécurité, la tranquillité, la salubrité, les nuisances

23. 2. 8. Spectacles : cette rubrique comprend les litiges relatifs aux visas d'exploitation des films

## 24. POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- 24. 1. Postes
- 24. 2. Télécommunications
- 24. 3. Divers

## 25. PROFESSIONS

- 25. 1. Architectes
- 25. 2. Auxiliaires de justice
  - 25.2. 1. Avocats
  - 25. 2. 2. Experts
  - 25. 2. 3. Autres
- 25. 3. Comptables et commissaires aux comptes
- 25. 4. Journalistes
- 25. 5. Professions médicales et paramédicales
  - 25. 5. 1. Médecins
  - 25. 5. 2. Chirurgiens-dentistes
  - 25. 5. 3. Pharmaciens
  - 25. 5. 4. Vétérinaires
  - 25. 5. 5. Autres
- 25. 6. Taxis
- 25.7. Divers

### Commentaires sous PROFESSIONS :

25.5.3. Pharmaciens : cette rubrique comporte les affaires de sanctions disciplinaires prises à l'encontre des pharmaciens, les litiges concernant les autorisations et les transferts d'officine dès lors que ces litiges sont relatifs aux conditions d'exercice de la profession

25. 7. Divers : cette rubrique comprend notamment les géomètres, les commissaires priseurs, les agents de change, les agents immobiliers, les administrateurs de biens, les notaires, le personnel navigant (personnel aéronautique) et les litiges concernant l'activité professionnelle des autoécoles

## 26. RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION

- 26. 1. Radiodiffusion
- 26. 2. Télévision
- 26. 3. Divers

## 27. RAPATRIÉS

- 27. 1. Indemnisation des Français dépossédés
- 27. 2. Autres

## 28. SANTÉ PUBLIQUE

- 28. 1. Réglementation sanitaire
- 28. 2. Établissements publics d'hospitalisation
- 28.3. Établissements privés d'hospitalisation
- 28. 4. Responsabilité hospitalière

## 28. 5. Divers

### Commentaires sous SANTÉ PUBLIQUE :

28.1. Réglementation sanitaire : cette rubrique comprend les litiges relatifs à la fixation des prix de journée

## 29. SECURITÉ SOCIALE & MUTUELLES

29. 1. Organisation et fonctionnement de la sécurité sociale

29. 2. Cotisations

29. 3. Prestations

29. 4. Relations avec les professions et les établissements sanitaires

29. 5. Mutuelles et coopératives

29.6. Divers

### Commentaires sous SÉCURITÉ SOCIALE & MUTUELLES :

29.4. Relations avec les professions et les établissements sanitaires concerne notamment les litiges relatifs aux conventions et déconventionnements

## 30. SPORTS

30. 1. Réglementation des activités sportives

30.2. Fédérations sportives

30. 3. Sanctions disciplinaires

30. 4. Aides de l'État aux activités sportives

30. 5. Divers

## 31. TRANSPORTS

31. 1. Transports aériens

31. 2. Transports ferroviaires

31. 3. Transports maritimes et fluviaux

31. 4. Transports routiers

31. 5. Divers

## 32. TRAVAIL

32. 1. Réglementation générale du travail

32. 2. Formation professionnelle et apprentissage

32. 3. Instances représentatives du personnel

32. 4. Réglementation spéciale à certaines catégories de travailleurs

32. 5. Licenciement

32. 6. Droits des travailleurs privés d'emploi

32. 7. Divers

### Commentaires sous TRAVAIL :

32.1. Réglementation générale du travail : cette rubrique comprend notamment les litiges relatifs aux conventions collectives, au repos dominical, aux droits des salariés et aux salaires

32. 2. Formation professionnelle et apprentissage : cette rubrique comprend notamment les contrats d'insertion, les contrats d'initiative emploi, les contrats emploi consolidé

32. 4. Réglementation spéciale à certaines catégories de travailleurs : cette rubrique concerne notamment les travailleurs handicapés à l'exclusion des aides relevant de la rubrique 2. 6. Aide sociale aux personnes handicapées
32. 5. Licenciement : cette rubrique comporte les litiges relatifs aux licenciements des salariés protégés et aux licenciements pour cause économique
32. 6. Droit des travailleurs privés d'emploi : cette rubrique comprend notamment les litiges relatifs à l'ANPE (inscription, radiation), au revenu de remplacement, à l'aide à la création d'entreprise, au trop-perçu d'allocation chômage...

### 33. TRAVAUX PUBLICS

- 33. 1. Dommages survenus sur le domaine public
  - 33. 1. 1. Dommages survenus sur les voies publiques
  - 33. 1. 2. Autres dommages survenus sur le domaine public
- 33. 2. Dommages causés par l'existence ou le fonctionnement d'ouvrages publics
- 33. 3. Dommages causés par l'exécution de travaux publics
- 33. 4. Divers

### 34. URBANISME & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 34. 1. Documents d'urbanisme
  - 34. 1. 1. S.D.A.U.
  - 34. 1. 2. P.O.S.
  - 34. 1. 3. Autres documents
- 34. 2. Autorisations relatives à l'occupation des sols
  - 34. 2. 1. Permis de construire
  - 34. 2. 2. Déclaration de travaux
  - 34. 2. 3. Certificat d'urbanisme
  - 34. 2. 4. Permis de démolir
  - 34. 2. 5. Certificat de conformité
  - 34. 2. 6. Autres autorisations
- 34. 3 Procédures d'intervention foncière
  - 34. 3 1. Lotissements
  - 34.3 2. ZAC
  - 34. 3 3. Autres procédures d'intervention foncière
- 34. 4. Droit de préemption
- 34. 5. Urbanisme commercial
- 34. 6. Divers

#### Commentaires sous URBANISME & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

Le contentieux de la responsabilité est rattaché à la rubrique dans laquelle est classé le fond du litige.

34.2. 6. Autres autorisations : cette rubrique comprend notamment les autorisations d'utilisation des sols telles que les autorisations de travaux sur les immeubles soumis à la législation des monuments historiques et des sites.

### 35 DIVERS

# ANNEXE 3

## Nomenclature *matadhoc*

matadhoc / intitulés	matadhoc / codes matière*
agriculture	1
aide sociale	2
armées	3
autres	5, 7, 8, 15, 24, 26, 30
collectivités territoriales	4
cont. fiscal, autres	6 (autres)
cont. fiscal, impôts bénéfiques des sociétés	6.2.2
cont. fiscal, impôts sur le revenu	6.2.1
cont. fiscal, taxe d'habitation	6.1.2
cont. fiscal, taxe professionnelle	6.1.3
cont. fiscal, taxes foncières	6.1.1
cont. fiscal, TVA	6.3
divers	35
Domaine-voirie	9
droits personnes et libertés publiques	10
économie	11
Education-recherche	12
élections	13
environnement	14
étrangers, autres	16 (autres)
étrangers, reconduite à la frontière	16.3
étrangers, titres et visas de séjour	16.1
expropriation	17
fonctionnaires et agents publics, autres	18 (autres)
fonctionnaires et agents publics, rémunération AP	18.1.6
fonctionnaires et agents publics, rémunération EH	18.3.6
juridictions	19
logement, aide personnalisée au logement	20.2.1
logement, autres	20 (autres)
marchés et contrats	21
pensions, autres	22 (autres)
pensions, pension retraite agent de l'État	22.1
police, autres	23 (autres)
police, circulation et p.de conduire	23.2.3
professions	25
rapatriés	27
santé publique, autres	28 (autres)
santé publique, responsabilité hospitalière	28.4
sécurité sociale et mutuelles	29
transports	31
travail	32
travaux publics	33
urb.et amén.du territoire, autres	34 (autres)
urb.et amén.du territoire, p.de construire	34.2.1

\* Les codes de cette colonne font référence au codage détaillé de la matière (annexe 2). Par construction les items de *matadhoc* sont constitués à des niveaux variables de la nomenclature de départ. La mention (*autres*) dans la colonne de droite indique que les postes détaillés d'une rubrique non repris tels quels dans *matadhoc* sont regroupés. La rubrique « autre » de *matadhoc* (colonne de gauche) regroupe sept postes de premier niveau sur les trente-cinq de la nomenclature de départ. Le poste « divers » (code 35) est conservé tel quel.

# ANNEXE 4

## Liste des tableaux et figures

<b>Figures</b>		Page
Figure 1	Évolution de long terme du contentieux enregistré par les tribunaux administratifs	3
Figure 2	Variations annuelles et évolution indiciaire de long terme du contentieux des TA	4
Figure 3	Évolution du nombre de requêtes enregistrées par les TA de 1999 à 2006 (données brutes hors renvois)	6
Figure 4	Rapports d'accroissement 1999-2006, nomenclature matadhoc	12
Figure 5	Variation des requêtes enregistrées par départements (Total, brut hors renvois)	15
Figure 6	Variation des requêtes enregistrées par départements et matières	17
Figure 7	Taux de requêtes total par département pour 100 000 habitants	19
Figure 8	Variations du taux de requêtes entre 1999-2000 et 2005-2006 par départements. Ensemble des matières	20
<b>Tableaux</b>		
Tableau 1	résumé de l'évolution du contentieux par matière (métropole, requêtes enregistrées hors renvois et transferts), 1999-2006	7
Tableau 2	Évolution de la nomenclature du contentieux des étrangers	9
Tableau 3	Évolution du contentieux selon la nomenclature "matadhoc"	11
Tableau 4	Indices de variation 2006, par matière, base 100 en 1999. Observation par TA	13
Tableau 5	Rapports d'accroissement des items département-matière	16
Tableau 6	Taux de requêtes globaux et dispersion	18
Tableau 7	Les taux de requêtes, moyennes et indicateurs de dispersion	22

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Présentation</b>	1
<b>Chapitre I : Évolution nationale du contentieux</b>	3
1.1 Croissance de long terme du contentieux des TA	3
1.2 Évolution du contentieux des TA depuis 1999	5
1.2.1 <i>Évolution par matières niveau 35 postes</i>	7
1.2.2 <i>Évolution par matières au niveau fin : la nomenclature « matadboç »</i>	8
<b>Chapitre 2 : Étude chrono-géographique des contentieux</b>	13
2.1 Analyse chrono-géographique par TA	13
2.2 Analyse chrono-géographique par départements	14
2.3 Analyse par départements et matières	15
2.4 Croissance et dispersion géographique	17
2.4.1 <i>La dispersion géographique des taux de requêtes globaux et son évolution</i>	18
2.4.2 <i>La dispersion géographique des taux de requêtes par contentieux.</i>	21
<b>Chapitre III : Fiches descriptives par matières</b>	24
Annexe 1 : Traitement statistique des renvois et des transferts	85
Annexe 2 : Nomenclature matière en 35 postes (liste détaillée)	89
Annexe 3 : Nomenclature <i>matadboç</i>	104
Annexe 4 : Liste des tableaux et figures	105

**ISBN : 2-907370-70-7**